

Bulletin du

# Conseil communal

Lausanne

N° 11

Séance du mardi 16 février 2010

Présidence de M. Yves-André Cavin (LE), président

## Sommaire

Ordre du jour . . . . .	173
Ouverture de la séance . . . . .	178
<b>Divers :</b>	
Prestation de serment de M. Florian Ruf (Soc.), remplaçant M <sup>me</sup> Stéphanie Pache (Soc.), démissionnaire . . . . .	178
<b>Communications :</b>	
1. Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation – Fusion du Secrétariat général et du Service de la jeunesse et des loisirs. Nouvelle appellation du service . . . . .	180
2. Crédits d'investissements du patrimoine administratif 2009 . . . . .	180
3. Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts du 20 mai 2008 : « L'ancienne usine d'incinération du Vallon : un air à deux airs » – Suite donnée à la résolution de M <sup>me</sup> Solange Peters adoptée en séance du Conseil communal du 3 juin 2008 . . . . .	191
<b>Courriel :</b>	
Retrait du postulat de M. Vincent Rossi : « Semaine de la mobilité : une occasion d'expérimenter » . . . . .	193
<b>Lettres :</b>	
1. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N <sup>os</sup> 2009/29, 2009/56, 2009/63 . . . . .	178
2. Absence du conseiller municipal Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports . . . . .	192
<b>Interpellations :</b>	
1. « Des artistes totalement allumés pas au fait des règlements communaux » (M. Cédric Fracheboud). <i>Dépôt</i> . . . . .	192
2. « La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a-t-elle oublié que la qualité des rapports sociaux entre hiérarchie et collaborateurs d'une administration fait partie du <i>développement durable</i> ? » (M. Charles-Denis Perrin et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	192
3. « <i>Teenage clubbing</i> : deux poids deux mesures? » (M. Gilles Meystre et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	192
4. « La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a-t-elle oublié que la qualité des rapports sociaux entre hiérarchie et collaborateurs d'une administration fait partie du <i>développement durable</i> ? » (M. Charles-Denis Perrin et consorts). <i>Développement</i> . . . . .	247
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Jean-Christophe Bourquin). . . . .	248
<i>Discussion</i> . . . . .	248
5. « <i>Teenage clubbing</i> : deux poids, deux mesures? » (M. Gilles Meystre et consorts). <i>Développement</i> . . . . .	248
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz) . . . . .	249

**Motion :**

«Le développement durable, c’est aussi... une Administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur administration» (M. Charles-Denis Perrin et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	192
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**Pétition :**

«Pour une voie à sens unique à la route du Signal» [200 signatures] (Association Route du Signal). <i>Dépôt</i> . . . . .	179
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**Postulats :**

1. «Restituons la place Saint-François aux piétons et aux bus.» (M. Charles-Denis Perrin et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	191
2. «Les DDPs à qui et pourquoi?» (M <sup>me</sup> Elisabeth Müller). <i>Dépôt</i> . . . . .	191
3. «Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d’action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance» (M <sup>me</sup> Rebecca Ruiz). <i>Dépôt</i> . . . . .	192
4. «Le Chalet-à-Gobet, la porte d’entrée de Lausanne» (M. Charles-Denis Perrin et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	192

<b>Questions orales</b> . . . . .	193
-----------------------------------	-----

**Préavis :**

N° 2009/29	Création d’un Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne. Réponses à la motion de M. Antoine Verdan et consorts «Pour la création d’un Parlement communal des Jeunes» et au postulat de M <sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts «Pour un accueil par les Autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité» (Enfance, Jeunesse et Education, Administration générale et Finances) . . . . .	197
	<i>Rapport photocopié</i> de M <sup>me</sup> Sylvie Favre-Truffer (Soc.), rapportrice . . . . .	212
	<i>Discussion générale</i> . . . . .	213
	<i>Discussion</i> . . . . .	222
N° 2009/56	Programme d’entretien et de remise en état du patrimoine immobilier des Services industriels – Crédit-cadre quadriennal 2010–2013 (Services industriels) . . . . .	229
	<i>Rapport photocopié</i> de M <sup>me</sup> Sylvie Favre-Truffer (Soc.), rapportrice . . . . .	232
	<i>Discussion</i> . . . . .	232
N° 2009/63	Aménagement et équipement des plateformes du Vallon du Flon. Construction et équipement des bâtiments destinés aux activités de l’Unité Travaux. Construction de la route communale privée d’accès à Tridel . . . . .	235
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur . . . . .	243
	<i>Discussion</i> . . . . .	246

# Ordre du jour

11<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 16 février 2010 à 19 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Florian Ruf (Soc.), remplaçant M<sup>me</sup> Stéphanie Pache (Soc.), démissionnaire.

2. Communications.

## B. QUESTIONS ORALES

## C. RAPPORTS

**R39.** *Rapport-préavis N° 2009/29*: Création d'un Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne. Réponses à la motion de M. Antoine Verdon et consorts, «Pour la création d'un Parlement communal des jeunes» et au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts, «Pour un accueil par les Autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité». (EJE, AGF). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

**R40.** *Motion de M. Jacques Pernet et consorts*: «Ports d'Ouchy et de Vidy: nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées?» (SPS). BLAISE MICHEL PITTON.

**R41.** *Rapport-préavis N° 2009/34*: Réponse à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler «Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions». (SPS). PIERRE SANTSCHI.

**R43.** *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Oui à une centralisation des activités sportives de tirs à Vernand». (SPS). EDDY ANSERMET.

**R48.** *Pétition de M<sup>me</sup> Ariane Miéville Garcia et consorts (116 sign.)* demandant l'installation de radars à la route du Signal. (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

**R51.** *Rapport-préavis N° 2009/39*: Meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité. Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger. (AGF). FLORENCE GERMOND.

**R52.** *Préavis N° 2009/40*: Vente, à la Commune d'Epalinges, d'une partie de la parcelle N° 535 et de la parcelle N° 536 d'Epalinges, soit Le Bois-de-la-Chapelle. Acquisition de la parcelle N° 2811 (forêt) sise à la route d'Oron, propriété de la Commune d'Epalinges. (CLP). MARIA VELASCO.

**R60.** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts*: «Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux». (CLP). JEAN TSCHOPP.

**R61.** *Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond*: «Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial». (EJE, SSE). ANDREA EGGLI.

**R63.** *Pétition des Jeunesses popistes (1242 sign.)*: «Pour un cinéma populaire! Non aux places hors de prix!» (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

**R65.** *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Réseaux électriques lausannois intelligents: un vrai pas vers la «société à 2000 Watts»». (SI). DAVID PAYOT.

**R67.** *Rapport-préavis N° 2009/49*: Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Anna Zürcher et de M. Marc Dunant «Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public!» (Trx, SSE). JEAN MEYLAN.

**R68.** *Rapport-préavis N° 2009/54*: Pour faciliter la mobilité douce dès l'école. Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer. (EJE). SARAH FRUND.

**R69.** *Postulat de M. Laurent Guidetti*: «Densifions la ville efficacement et durablement.» (Trx, CLP). ALAIN HUBLER.

**R70.** *Préavis N° 2009/35*: Interterra Parking S.A. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie. (CLP, AGF). NATACHA LITZISTORF SPINA.

**R71.** *Rapport-préavis N° 2009/56*: Programme d'entretien et de remise en état du patrimoine immobilier des Services industriels. Crédit-cadre quadriennal 2010-2013. (SI). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

**R72.** *Rapport-préavis N° 2009/61*: Un centre de loisirs pour le quartier de Prélaz. Réponse à la motion de M. Julian Thomas Hottinger. (EJE). PHILIPPE CLIVAZ.

**R73.** *Préavis N° 2009/63*: Aménagement et équipement des plateformes du vallon du Flon. Construction et équipement des bâtiments destinés aux activités de l'Unité Travaux. Construction de la route communale privée d'accès à Tridel. (Trx). JEAN MEYLAN.

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

**INI31.** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Réponse à la croissance de la mendicité, allons-y pas à pas...» (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI32.** *Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor et consorts*: «Mendicité à Lausanne: pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain». (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI33.** *Postulat de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht et consorts*: «Un Capitole pour une capitale». (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI34.** *Motion de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina*: «Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne». (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI35.** *Postulat de M. Jean Tschopp*: «Situation des Roms à Lausanne: quel dispositif face à la mendicité et aux travaux illégaux des mineurs?» (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI36.** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger*: «Espace Riponne»: la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés». (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION PRÉALABLE.

### INTERPELLATIONS

**INT11.** *Interpellation de M. Yves Ferrari*: «Du vote du Conseil communal à la réalisation: la vente des parcelles à Montblesson». (2<sup>e</sup>/15.9.09) [CLP/28.10.09]. DISCUSSION.\*

**INT19.** *Interpellation de M. François Huguenet*: «Taxe de raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées, calculée selon la valeur ECA: une taxe unique pas toujours équitable?» (4<sup>e</sup>/27.10.09) [Trx/2.12.09]. DISCUSSION.\*

**INT23.** *Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Lausanne < hors zone > de l'Accord général sur le commerce des services: où en est-on?» (7<sup>e</sup>/8.12.09) [AGF/23.12.09]. DISCUSSION.\*

**INT24.** *Interpellation de M. Vincent Rossi*: «A quand des terrasses en haut de la rue Marterey?» (3<sup>e</sup>/6.10.09) [SPS/20.1.10]. DISCUSSION.\*

**Prochaines séances:** **2.3** (18 h 00, séance double), **16.3** (19 h 30), **13.4** (18 h 00, séance double), **27.4** (19 h 30), **11.5** (19 h 30), **1.6** (18 h 00, séance double), **15.6** (18 h 00, séance double en réserve), **29.6** (18 h 00, séance double),

\*Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

**31.8** (de 18 h 00 à 20 h 00), **14.9** (18 h 00, séance double), **28.9** (19 h 30), **12.10** (18 h 00, séance double), **9.11** (18 h 00, séance double), **23.11** (19 h 30), **7.12** (18 h 00, séance double) et **8.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président: Yves-André Cavin  
La secrétaire *ad interim*: Frédéric Tétaz

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS

**19.5.09** *Pétition de M. Jean-Pierre Marti et consorts (998 sign.)* pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette. (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

**23.6.09** *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts*: «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

**15.9.09** *Rapport-préavis N° 2009/32*: Révision partielle du Règlement pour le personnel de l'Administration communale (RPAC). Réponse au postulat de M. Jean-Michel Dolivo «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72 bis – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie». Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo «Licenciement économique: égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge». Réponse au projet de règlement de M. Alain Hubler «Des droits syndicaux pour les employé(e)s de la Ville». Réponse au projet de règlement de M<sup>me</sup> Andrea Egli «Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne» et à la pétition du syndicat suisse des services publics, section de Lausanne, de SUD Lausanne, de l'Union du personnel des SI et de l'Union des Employés de l'Administration Communale Lausanne «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses». (AGF). THÉRÈSE DE MEURON.

**27.10.09** *Pétition de M<sup>me</sup> Catherine Koella Naouali et consorts (55 sign.)*: «Pour la couverture des places de jeu des enfants lausannois». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

**10.11.09** *Pétition de M<sup>me</sup> Liliane Palaz et consorts (53 sign.)*: «Pour que la place de jeux et les bancs au bout du chemin de Montmeillan soient réinstallés.» (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN MEYLAN).

**10.11.09** *Pétition de M<sup>me</sup> Liliane Palaz et consorts (30 sign.)*: «Pour que la promenade dans la forêt de Sauvabelin soit remise en état.» (CLP, SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (XAVIER DE HALLER).

**10.11.09** *Pétition des Amis de la Cité et consorts (308 sign.)*: «Sauvons Looping». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

**10.11.09** *Pétition du collectif LausAnimaliste ATRA et consorts (5535 sign.)* contre la vente de fourrure en ville de Lausanne. (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS (MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS).

**24.11.09** *Motion de M. Gilles Meystre et consorts* pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques. (SSE). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

**24.11.09** *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable.» (CLP). DIANE GILLIARD.

**24.11.09** *Postulat de Mme Magali Zuercher* pour un réaménagement de la place de la Riponne. (Trx). SOLANGE PETERS.

**24.11.09** *Postulat de M. Vincent Rossi et consorts*: «Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique». (Trx). ROLAND PHILIPPOZ.

**24.11.09** *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Semaine de la mobilité: une occasion d'expérimenter». (Trx). PHILIPPE JACQUAT.

**24.11.09** *Pétition de Mme Marie Morier-Genoud et consorts (460 sign.)*: «Pour le prolongement de la ligne du bus tl N° 16 jusqu'au terminus Clochatte». (Trx, AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS).

**8.12.09** *Préavis N° 2009/58*: Mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration à la Ville de Lausanne. (AGF). CLAUDE BONNARD.

**8.12.09** *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Bornes de charge pour véhicules électriques à quatre roues». (SI). NICOLE GRIN.

**8.12.09** *Postulat de M. Jean-François Cachin*: «Il ne s'agit pas de prévoir le futur, mais d'être préparé au futur.» (Trx). ALAIN HUBLER.

**8.12.09** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Règlement interdisant la mendicité en ville de Lausanne.» (SPS). YVES FERRARI.

**8.12.09** *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police-secours». (SPS).

*Postulat de M. Fabrice Ghelfi*: «Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise». (SPS). SUSANA CARREIRA.

**8.12.09** *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts*: «Pour un frein lausannois à l'endettement». (AGF). JEAN-MICHEL DOLIVO.

**8.12.09** *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Centre du village de Vers-chez-les-Blanc, «n'oublions pas la 3<sup>e</sup> étape»». (EJE). EVELYNE KNECHT.

**8.12.09** *Motion de M. Philippe Jacquat et consorts*: «Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau.» (SPS, EJE). ROLAND RAPAZ.

**8.12.09** *Postulat de Mme Rebecca Ruiz*: «Pour une agriculture de proximité vivante et viable: la Ville de Lausanne soutient la production locale de lait.» (CLP). ANDRÉ MACH.

**19.1.10** *Rapport-préavis N° 2009/59*: Réponse à trois motions, sept postulats et une pétition. (AGF, SPS, Trx, SI). – (Remplacé par les rapports-préavis N°s 2010/1, 2010/2 et 2010/3 suite à la demande du Bureau du Conseil.)

**19.1.10** *Préavis N° 2009/60*: Avenue Pierre-Decker. Remplacement des conduites industrielles. Reconstruction de la chaussée et des trottoirs, réaménagement des espaces publics. (Trx, SSE, SI). SYLVIANNE BERGMANN.

**19.1.10** *Pétition de Mme Emilie Bovet et consorts (1374 sign.)* pour la sauvegarde de l'immeuble de Montoie 18. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN MEYLAN).

**2.2.10** *Rapport-préavis N° 2009/64*: Réponse à la pétition de Mme Sandrine Ebassi-Egger et des habitants du quartier de la Colline. (Trx). CLAUDE GRIN.

**2.2.10** *Rapport-préavis N° 2009/65*: Piscines des centres omnisports. Réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat. (SPS, EJE). BENOÎT BIÉLER.

**2.2.10** *Préavis N° 2009/66*: Centre intercommunal de glace de Malley S.A. (CIGM S.A.). Nouvelle convention entre les Communes de Lausanne, de Prilly et de Renens. (SPS). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

**2.2.10** *Rapport-préavis N° 2009/67*: Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage. Réponses aux postulats de M. Jean-Charles Bettens, de Mme Magali Zuercher et de M. Guy Gaudard. (SPS, Trx, SI). ELISABETH MÜLLER.

**2.2.10** *Préavis N° 2009/68*: Vente d'actifs 220 kV du poste de transformation de Banlieue-Ouest pour mise en conformité avec l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. (SI). ANDRÉ MACH.

**2.2.10** *Préavis N° 2009/69*: Réorganisation des procédés de nettoyage et du service hivernal de la Ville de Lausanne «ENTRETIEN 2006». Demande de crédit complémentaire au préavis N° 2005/76. (Trx). ROLAND OSTERMANN.

**2.2.10** *Rapport-préavis N° 2010/1*: Réponse à trois postulats concernant la Direction de la sécurité publique et des sports. (SPS). VINCENT ROSSI.

**2.2.10** *Rapport-préavis N° 2010/2*: Réponse à deux motions, trois postulats et une pétition concernant la Direction des travaux. (Trx). AXEL MARION.

**2.2.10** *Rapport-préavis N° 2010/3*: Réponse à une motion et à un postulat concernant la Direction des services industriels. (SI). GIAMPIERO TREZZINI.

**2.2.10** *Préavis N° 2010/4*: Quartier du Rôtillon, îlot R2. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la société JAXIMMO S.A. (CLP). JEAN-LUC CHOLLET.

**2.2.10** *Pétition de M. Basile Zweifel (1 sign.)* concernant les deux-roues en ville de Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**16.2.10** *Rapport-préavis N° 2010/5*: «Pour une meilleure équité dans la prise en charge des plans partiels d'affectation». Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann pour la Commission de gestion. (Trx). ALAIN HUBLER.

**16.2.10** *Motion de M<sup>me</sup> Florence Germond et consorts* pour exonérer les sociétés locales à but non lucratif de la perception de l'impôt sur les divertissements. (AGF). PHILIPPE CLIVAZ.

**16.2.10** *Postulat de M. Guy Gaudard*: «SSL = Un seul toit». (SSE, CLP). ALAIN HUBLER.

**16.2.10** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp*: «Un travail avant l'aide sociale: une mesure adéquate pour notre Commune». (SSE). FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ.

**16.2.10** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle optimale de la sécurité dans les établissements qui ouvrent leurs portes à un nombreux public?» (SPS). CLAUDE METTRAUX.

**16.2.10** *Postulat de M. Bertrand Picard* pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne. (SSE). MARLÈNE BÉRARD.

**16.2.10** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy-Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine.» (Trx). ELENA TORRIANI.

**16.2.10** *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand* pour un Règlement lausannois sur les participations de la Ville – Plus de transparence et de responsabilités. (AGF). NICOLAS GILLARD.

**16.2.10** *Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et consorts*: «Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne». (AGF). MYRIAM TÉTAZ.

**16.2.10** *Préavis N° 2010/6*: P+R Vennes – AquaEcopôle – Pôle Vennes. Réaménagement local de la route de Berne à proximité du P+R. Réalisation et adaptation des routes d'accès au P+R et des réseaux souterrains. Conduites souterraines du P+R – AquaEcopôle hors parcelle. Rehaussement de la ligne à haute tension CFF. Réaménagement du P+R provisoire de Vennes. Crédit d'investissement. (Trx, SSE, SI). COMMISSION DES FINANCES.

## II. INTERPELLATIONS

**13.3.07** *Interpellation de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12<sup>e</sup>/13.3.07) [SSE]. DISCUSSION.

**1.7.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18<sup>e</sup>/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Germond*: «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

**10.3.09** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Combien d'enfants de familles de clandestins sont-ils présents sur les bancs de l'école obligatoire de notre ville?» (12<sup>e</sup>/10.3.09) [EJE]. DISCUSSION.

**6.10.09** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La «police urbaine de proximité» portait les fruits prometteurs d'une diminution de l'insécurité.» (3<sup>e</sup>/6.10.09) [SPS]. DISCUSSION.

**24.11.09** *Interpellation de M. Roland Philipoz*: «Petit trafic: et si on s'intéressait aux consommateurs festifs?» (6<sup>e</sup>/24.11.09) [SPS]. DISCUSSION.

**8.12.09** *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Interdiction de fumer dans les lieux publics et au sein de l'Administration communale – quelles modifications apporter au dispositif du 1<sup>er</sup> août 2007?» (7<sup>e</sup>/8.12.09) [AGF]. DISCUSSION.

**8.12.09** *Interpellation de M. Jean Tschopp*: «Quelle politique d'intégration des personnes handicapées au sein du personnel de l'Administration communale lausannoise?» (7<sup>e</sup>/8.12.09) [AGF]. DISCUSSION.

**19.1.10** *Interpellation de M. Pierre Santschi*: «Antennes de téléphonie mobile dans la commune». (9<sup>e</sup>/19.1.10). [Trx]. DISCUSSION.

**19.1.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet?» (9<sup>e</sup>/19.1.10). [Trx, CLP, SPS]. DISCUSSION.

**19.1.10** *Interpellation de M. Vincent Rossi et consorts*: «Deux-roues motorisés: quelle politique de stationnement la Municipalité suit-elle? Exemple de la place Pépinet.» (9<sup>e</sup>/19.1.10). [Trx]. DISCUSSION.

**2.2.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Interdiction des fenêtres publicitaires suisses de la chaîne privée française M6, pourquoi une telle précipitation de nos Autorités municipales?» (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION.

**2.2.10** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La politique de gestion du personnel communal a des incidences directes sur le marché du travail régional et sur les recettes fiscales de la Ville de Lausanne.» (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION.

**2.2.10** *Interpellation de Mme Françoise Longchamp et consorts*: «Culture: après les <pétouillages>, les cafouillages. De la clarté, s.v.p.!» (10<sup>e</sup>/2.2.10). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 16 février 2010

**Membres absents excusés:** M<sup>me</sup> Marlène Bérard, M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs, M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman, M<sup>me</sup> Sarah Frund, M. Albert Graf, M<sup>me</sup> Claude Grin, M. Xavier de Haller, M. Pierre-Antoine Hildbrand, M. Alain Hubler, M. François Huguenet, M. Philippe Jacquat, M<sup>me</sup> Evelyne Knecht, M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron, M. David Payot, M<sup>me</sup> Elena Torriani, M<sup>me</sup> Marlène Voutat, M<sup>me</sup> Magali Zuercher.

Membres présents	82
Membres absents excusés	18
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

A 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

**Le président:** – Mesdames et Messieurs les Conseillers, je constate que le quorum est atteint. J'ouvre cette onzième séance publique de notre Conseil en vous souhaitant la bienvenue en cette salle.

Sans plus attendre, nous passons à notre ordre du jour, la prestation de serment de M. Florian Ruf, remplaçant M<sup>me</sup> Stéphanie Pache, démissionnaire. Je prie MM. les huissiers de faire entrer notre nouveau collègue, et l'assemblée ainsi que le public de se lever.

## **Prestation de serment de M. Florian Ruf (Soc.), remplaçant M<sup>me</sup> Stéphanie Pache (Soc.), démissionnaire**

**Le président:** – Monsieur Florian Ruf, en tant que nouveau Conseiller communal, vous êtes appelé à prêter le serment que je vais vous lire et, à son terme, vous voudrez bien lever la main droite et dire: «Je le promets.»

*(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M. Florian Ruf.)*

Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession au Conseil communal. Je vous remets un extrait du procès-verbal de l'assemblée de commune attestant votre élection et vous prie de prendre place au gré de vos convenances.

Vous pouvez vous rasseoir.

Nous passons aux communications et je donne la parole à notre secrétaire, M. Tétaz.

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire ad interim:** – Merci, Monsieur le Président. J'annonce les communications suivantes:

## **Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2009/29, 2009/56, 2009/63**

*Lettre*

Monsieur Yves-André Cavin  
Président du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1002 Lausanne

Lausanne, le 11 février 2010

## **Séance du Conseil communal du 16 février 2010**

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance, la Municipalité souhaite vous adresser les demandes d'urgence suivantes:

- **R39 – Rapport-préavis N° 2009/29: Création d'un Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne. Réponses à la motion de M. Antoine Verdon et consorts, «Pour la création d'un Parlement communal des jeunes» et au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts, «Pour un accueil par les Autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité»**

La Municipalité souhaite pouvoir entreprendre sans plus tarder les démarches nécessitées par la mise sur pied du Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne.

- **R71 – Rapport-préavis N° 2009/56: Programme d'entretien et de remise en état du patrimoine immobilier des Services industriels. Crédit-cadre quadriennal 2010-2013**

La Municipalité constate que certains des travaux d'entretien faisant l'objet de ce rapport-préavis doivent être entrepris sans délai.

- **R73 – Préavis N° 2009/63: Aménagement et équipement des plateformes du Vallon du Flon. Construction et équipement des bâtiments destinés aux activités de l'Unité «Travaux». Construction de la route communale privée d'accès à Tridel**

Le permis de construire a été délivré et il est nécessaire de pouvoir entreprendre les terrassements nécessaires à l'opération dès le début du printemps.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Pétition de l'Association Route du Signal  
(200 signatures) « Pour une voie à sens unique  
à la route du Signal »**

*Dépôt*

Lausanne, le 8 février 2010

Association Route du Signal  
Monsieur Hugues Burkhalter – Président  
Route du Signal 27 B  
1018 Lausanne

Bureau du Conseil communal  
Place de la Palud 2 – Case 6904  
1002 Lausanne

**Pétition au Conseil communal de Lausanne  
« Pour une voie à sens unique à la route du Signal »**

Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint la pétition susmentionnée munie de plus de 200 signatures.

Au moment où vous lirez ces lignes, vous aurez, nous l'espérons, donné une réponse favorable à une autre pétition, déposée en avril 2009, qui demandait la pose de radars fixes dans notre rue, pour améliorer la sécurité, routière.

C'est après cette précédente campagne qu'un certain nombre d'habitants du quartier ont décidé de se constituer en association pour tenter de trouver une solution aux dangers que fait courir aux piétons la circulation des véhicules à la route du Signal.

Le 19 janvier 2009, les habitants avaient été invités par M. Olivier Français, directeur des Travaux, à une séance d'information et de discussion où l'on nous avait présenté diverses solutions à nos problèmes. La variante qui avait alors la préférence des experts était celle de la construction de trottoirs sur terrains privés.

De nombreuses voix s'étaient élevées en défaveur de cette proposition qui impliquait également l'élargissement de la

chaussée. Ce n'est pas ainsi que l'on va modérer le trafic, bien au contraire ! De plus, cette variante entraînerait la disparition de haies et de murets qui constituent une protection pour la faune (oiseaux, hérissons...). En tout état de cause, M. Français nous avait alors dit qu'une nouvelle séance publique aurait lieu en été ou au plus tard en septembre 2009, pour informer les habitants de l'avancée du projet. Cette séance n'a jamais eu lieu.

A l'occasion du Forum citoyen du 5 octobre 2009, organisé par « Connexion Bellevaux », des membres de notre association ont questionné M. Français sur ses intentions quant à la modulation du trafic à la route du Signal. Il a répondu que le projet envisagé par ses services – et devisé à Fr. 1,5 million – n'avait pas été jugé prioritaire par la Municipalité. Cela nous semble être une raison supplémentaire pour prendre en considération notre proposition.

Nous observons que la circulation routière et notamment l'incidence des pendulaires, constituent un ensemble et que lorsque des mesures de modulation sont prises à un endroit, la circulation se déplace sur d'autres artères et les nuisances qu'on épargne aux uns, ce sont les autres qui les subissent. C'est ce qui se passe dans notre rue, dite « de dessert ».

La route du Signal est étroite, les habitants sont nombreux, on y trouve plusieurs institutions, dont une école. Les tl exploitent depuis quelque temps de nouveaux véhicules plus larges qui, plusieurs fois par jour, montent sur l'étroit trottoir pour pouvoir croiser. Quand ils vont vite, ils frôlent et désécurisent les passants. A l'heure de pointe, la circulation est dense, les habitants du côté pair de la rue ne peuvent sortir ou rentrer chez eux sans prendre de risques. Les personnes en chaise roulante, les poussettes, les écoliers, les cyclistes sont en danger. Tout cela est-il acceptable ? Combien de temps cette situation va-t-elle perdurer ?

La solution du sens unique nous paraît la plus simple et moins onéreuse. Elle devrait aussi être accompagnée par d'autres mesures comme celles présentées par les experts: trottoirs, chicanes visant à réduire la vitesse, mais aussi limitation de la vitesse à 40 km/h comme actuellement à l'avenue Vuiliemin ou mieux encore, une zone 30, telle que celle qui a été mise en place autour du collège de Bellevaux et des maisons familiales à Entrebois. La réduction du nombre des pendulaires qui circulent entre la route de Berne et la route du Signal sera aussi bénéfique au quartier de Boissonnet avec son école et son EMS. Le secteur Hermitage – Sauvabelin que relie la route du Signal doit redevenir un lieu de détente pour Lausanne et ses nombreux visiteurs. La balle est dans votre camp.

En espérant avoir rapidement de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Pour les pétitionnaires:

(Signé) *Hugues Burkhalter, président de l'association  
Ariane Miéville-Garcia, membre du comité*

Pour plus d'informations consultez notre site Internet :  
<http://www.route-du-signal.ch/>

*Texte de la pétition*

**Pétition au Conseil communal de Lausanne**  
**« Pour une voie à sens unique à la route du Signal »**

Proposée par le Comité pour le réaménagement de la route du Signal (infos sur <http://www.route-du-signal.ch/>)

Une récente pétition demandant la pose de radars pour ralentir la circulation route du Signal a révélé l'ampleur du mécontentement des riverains quant au trafic sur cette route. Nous pensons que la manière la plus efficace de réduire les nuisances et dangers signalés est **de faire de la route du Signal une voie à sens unique**. Cette option s'accorde parfaitement aux propositions à l'étude, dont les habitants ont été informés le 19 janvier 2009, à savoir la création de trottoirs suffisamment larges des deux côtés de la route et la mise en place de chicanes visant à réduire la vitesse des véhicules.

Elle est indiquée pour une rue étroite, où sont situés un tribunal, une école pour enfants en difficultés scolaires, une pension pour personnes dépendantes et bientôt un EMS. Elle permettrait aussi de revaloriser l'attrait de la zone de détente Hermitage-Bois de Sauvabelin, tant pour les Lausannois que pour les visiteurs de notre cité. De plus, cette proposition va dans le sens de la politique voulue par les Autorités communales, visant à réduire l'incidence des pendulaires au centre ville, en les encourageant à faire usage des parkings-relais et des transports publics.

\_\_\_\_\_

**Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation**  
**– Fusion du Secrétariat général et du Service de la**  
**jeunesse et des loisirs. Nouvelle appellation du service**

*Communication*

Lausanne, le 27 janvier 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 22 septembre 2009, le Conseil communal était informé du départ à la retraite de M. Patrick Addor, secrétaire général, et du regroupement du Secrétariat général et du Service de la jeunesse et des loisirs en une seule entité au 1<sup>er</sup> octobre 2009 avec, à sa tête, M<sup>me</sup> Estelle Papaux.

Le nom du nouveau service ainsi constitué n'était, à ce moment-là, pas encore connu.

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que, dans sa séance du 27 janvier 2010, la Municipalité a décidé de l'appellation du service, à savoir :

**Service de la jeunesse et des loisirs**

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Crédits d'investissements**  
**du patrimoine administratif 2009**

*Communication*

Lausanne, le 4 février 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au cours de sa séance du 3 février 2010, la Municipalité a décidé, d'une part, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2010 la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et, d'autre part, de faire procéder au bouclage de certains autres. Vous trouverez en annexe le détail de ces opérations.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2009

Désignation	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires	fr.	
						fr.
<u>Administration générale et finances</u>						
Participation de la Ville de Lausanne au capital de DigiTV SA	14.12.1999	200'000	0.00			
Augmentation de la participation de la Ville dans le capital de la CVE (RE)	11.11.2003	12'000'000	389.60			
<u>Sécurité publique et sports</u>						
Zone sportive Vidy - Création "Bowl"	08.11.2005 30.06.2009	908'400	606.15			
Vidy - Terrain en matière synthétique	17.01.2006	1'800'000	2'983.55			
Assainissement et entretien de diverses installations sportives	30.08.2005	2'250'000	-6'866.70			
<u>Culture, logement et patrimoine</u>						
Av. de Beaumont 4-6-8 - Ferme de Béthusy - Réhabilitation et transformation des bâtiments	13.12.2000 24.04.2007	1'100'000	3'896.63			
Forêts des berges des ruisseaux lausannois - Travaux sylvicoles de rattrapage le long des berges	21.01.2003	2'180'000	2'005.40			
<u>Travaux</u>						
Etablissement d'un relevé topographique et infrarouge de tout le territoire communal par méthode photogrammétrique, ainsi que l'établissement d'une orthophoto numérique	20.03.2001	300'000	167'62.90			

Désignation	Décision du Conseil communal	Crédit voté		Solde disponible sur crédit voté		Commentaires
		fr.	fr.	fr.	fr.	
Rénovation et extension de la voirie, marquage routier pour 2005	08.12.2004	1'680'000	204'511.80	204'511.80	Economies liées à une conjoncture favorable	
Rénovation et extension ordinaire du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs pour l'exercice 2005	08.12.2004 30.08.2005 24.11.2009	6'584'000	79.23	79.23		
Rénovation et extension de la voirie, réfection d'ouvrages et marquage routier pour 2006	06.12.2005 03.10.2006 24.11.2009	4'640'000	7'283.97	7'283.97		
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics pour 2006	06.12.2005 03.10.2006	3'020'000	19'251.90	19'251.90		
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs pour l'exercice 2006	06.12.2005 03.10.2006 24.11.2009	10'040'000	75'752.47	75'752.47		
Avenue de Cour - Réaménagement de la chaussée et des trottoirs	21.03.2006	2'340'000	-79'533.77	-79'533.77	Dépassement induit par une modification du projet initial, notamment par le renforcement ponctuel de la structure routière (réseau tl 08)	
Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages pour 2007	06.12.2006 23.10.2007	5'700'000	214'833.86	214'833.86	Economies liées à une conjoncture favorable	
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics pour 2007	06.12.2006 23.10.2007	2'850'000	-27'180.73	-27'180.73		
<b><u>Enfance, jeunesse et éducation</u></b>						
Construction d'un collège destiné à remplacer le pavillon scolaire de Provence et aménagement d'un parc publique	20.03.2001	4'335'000	25'205.65	25'205.65	Boni résultant d'une gestion rigoureuse des dépenses	

Désignation	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
Construction d'une salle omnisports pour l'établissement secondaire de C.F. Ramuz et le collège du Vieux-Moulin	17.06.2003	15'695'000	-131'880.75	Le dépassement résulte principalement des travaux complémentaires suivants : - Suite à une faiblesse constatée à l'usage des portes vestiaires, il a été nécessaire de les remplacer toutes par des éléments métalliques. - Suite à de gros problèmes acoustiques, des séparations vitrées au-dessus des gradins des spectateurs ont dû être installées. De plus, les fermetures au-dessus des deux rideaux de séparation des salles de gymnastiques ont dû être renforcées. - Pour des raisons de sécurité, la porte du local de stockage de la tribune mobile a dû être réhaussée. Les hausses légales représentant un montant de fr. 272'000.- ont été absorbées dans le cadre du montant de base alloué.
Acquisition du mobilier non fixe et du matériel de la nurserie-garderie au chemin de la Colline	09.03.2004	100'000	0.00	
<b>Sécurité sociale et environnement</b>				
Réaménagement de diverses places de jeux - 1ère étape	29.04.2003	2'200'000	322.20	
Lausanne jardins 2009	05.06.2007	1'000'000	0.00	
<b>Services industriels</b>				
Stratégie des Services industriels de Lausanne (SIL) - Réalisation d'un Programme de Gestion Informatique	11.11.2003 20.11.2007	5'260'000	-78'777.92	
Giratoire de l'avenue Jacques-Dalcroze. Renouvellement partiel des conduites souterraines. Service du gaz et du chauffage à distance et Service de l'électricité	04.10.2005	64'500	-28'705.67	Renouvellement d'une conduite qui n'était pas prévu initialement
Construction d'une installation de biogaz sur le domaine des Saugéalles	17.01.2006	873'000	-10'636.80	

Désignation	Décision du Conseil communal	fr.		Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
		Crédit voté	fr.		
Borde. Construction d'une station de remplissage pour véhicules fonctionnant au gaz naturel carburant.	07.02.2006	820'000	54'393.62		
Construction d'une passerelle reliant la plate-forme du Flon et la place Chauderon. Service de l'électricité	09.11.2004	63'000	-487.05		
Avenue de Cour. Renouvellement des conduites industrielles. Service de l'électricité	21.03.2006	1'045'000	-76'662.47		
Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour l'exercice 2006 - Electricité	06.12.2005	7'120'000	474'943.40		Surévaluation des frais de personnel
Modernisation des ports de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy. Alimentation en électricité.	20.11.2007	232'000	31'882.66		Travaux moins importants que prévu suite à la modification du projet en cours d'exécution
Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour l'exercice 2006 - Multimédia	06.12.2005	1'599'000	-4'234.89		
Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour l'exercice 2007 - Multimédia	06.12.2006	1'996'000	35'268.07		
Aménagement de surfaces pour le service du multimédia (SIMA)	23.01.2007	260'000	1'811.24		

**LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION**

(Etat au 31.12.2009)

Désignation	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
<b><u>Administration générale et finances</u></b>				
Acquisition d'un système informatique RH - Phase 2	23.11.2004	2'990'000	122'528.92	Les travaux n'étaient pas terminés à fin 2009 en raison du report de la mise en œuvre du module Poste d'un année
Informatique : nouvelle stratégie architecturale technique (projet SAT)	25.05.2004	1'104'000	5'545.36	Un mandat de service n'arrivera à terme qu'en février 2010. Il concerne l'accompagnement des chefs de projets du SOI à l'adaptation de leurs méthodes de travail en vue de les rendre conformes à la nouvelle architecture technique
Augmentation du capital-actions de Gaznat SA	02.02.1993	5'197'000	4'184'000.00	L'emprunt subordonné de fr. 4.184.000.-- n'a pas encore été sollicité par Gaznat SA
Augmentation de la participation au capital-actions de Gaznat SA et emprunt subordonné	04.04.2000	6'000'000	4'968'000.00	L'augmentation de la participation au capital n'a pas encore été sollicitée par Gaznat SA
<b><u>Sécurité publique et sports</u></b>				
Stade olympique - 2ème étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations	16.02.1993	15'885'000	306'644.30	Des travaux liés à la sécurité sont encore à effectuer en vue de la Gymnaestrada 2011 (rénovation des bétons, travaux aspects sécurité)
Parc de Montchoisi - Travaux de réfection	11.12.2001	6'568'000	15'899.10	Les derniers travaux liés au système de froid sont encore à réaliser en avril 2010. Les bons relatifs à ces travaux ont déjà été établis
Lausanne, capitale Olympique	08.10.2002	1'000'000	109'515.14	La promotion de Lausanne dans son rôle de capitale administrative du sport mondial se poursuivra ces prochaines années

Désignation	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté		Commentaires
			fr.	fr.	
Port de petite batterie de Vidy et d'Ouchy - Augmentation de la capacité d'accueil et rénovation des installations	16.06.1998 20.11.2007	1'744'000	429'11.70		Le projet d'augmentation de la capacité d'accueil du port de Vidy est toujours d'actualité. Le plan général d'affectation (PGA) est entré en vigueur. Un crédit complémentaire a été accordé le 20 novembre 2007 pour l'augmentation de la capacité d'accueil de Vidy et pour l'installation de bornes de distribution d'eau et d'électricité dans les ports d'Ouchy et de Vidy
Remplacement des installations de radiocommunication du Corps de police	12.11.2002	5'444'000	1'123'657.14		Le crédit concerne deux projets de grande envergure. Le premier consiste à remplacer les anciennes radios analogiques par POLYCOM. Le second vise à gérer la flotte des véhicules par GPS en transmettant leurs coordonnées à la centrale d'engagement via POLYCOM, d'où la nécessité de traiter les deux projets dans le même préavis. Le premier est achevé alors que le second n'a pas encore commencé, l'achèvement de l'opération étant prévu en 2011
Développement et amélioration de la prise en compte de la dimension éthique dans les pratiques du Corps de police	26.11.2002	627'000	170'071.98		Le projet "éthique" avait été planifié initialement entre 2002 et 2007. Dans les faits, le développement de certaines formations et structures s'est reporté sur 2008 et 2009. La dimension éthique au CPL est une démarche de développement durable, voulue également par l'autorité politique (objectifs de la législature 2006-2011). Dès lors, pour lui donner une suite logique et temporelle, le CPL va poursuivre les formations en éthique, que ce soit pour les cadres, les leaders et les catalyseurs déjà formés, et il est également question de renouveler la formation de nouveaux catalyseurs, d'où le besoin d'apports professoraux extérieurs. Dès lors, pour 2010, une somme de fr. 100'000,- permettra de finir la mise en place des structures et la poursuite des diverses formations, le solde étant utilisé en 2011
<b><u>Culture, logement et patrimoine</u></b>					
Intégration de la gestion des bâtiments administratifs du service immobilier dans l'outil informatique OFIGER	29.06.2004	390'000	116'517.41		Intégration du logiciel de génération de rapport à finaliser en 2010
Achat de parcelle au Flon et vente de Beau-Séjour 8, aménagement aux Côtes de Montbenon 7-9	09.11.2004	36'700'000	-85'6238.70		Finalisation des travaux à Port-Franc 18 en 2010. Une demande de crédit complémentaire sera présentée en 2010

Désignation	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté		Commentaires
			fr.	fr.	
<b>Travaux</b>					
Sécurité des piétons en ville de Lausanne, en particulier aux alentours des écoles	28.11.2000	2'400'000	1'046'092.42		Des travaux sont encore en cours en fonction des demandes et des réaménagements planifiés
Réaménagement de la rue Centrale, Cheneau de Bourg, Rôtillon, pl. Pépinet et Centrale - Création passage public	07.05.2002	9'000'000	3'657'438.37		Des travaux sont encore en cours
Grand-Pont - Aménagement des arches 1 à 3	07.10.2003 05.06.2007	1'660'000	-82'913.90		Le boucllement est en cours et les vérifications finales seront effectuées en 2010
Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit - Etude d'assainissement du bruit d'une partie du réseau routier	05.03.2002	500'000	286'779.85		Poursuite des études
Participation au capital de la société de gestion des déchets du périmètre lausannois (GEDREL SA)	16.04.1996	7'065'000	3'532'500.00		Seul 50 % du capital a été libéré à ce jour. Le solde à verser peut être demandé en tout temps par GEDREL en fonction des projets que cette société pourrait souhaiter développer
Optimisation des tournées de ramassage des déchets	10.11.1998	450'000	305'523.65		Les études et tests d'optimisation des tournées de ramassage sont en cours et devraient aboutir dans le courant 2010
Revitailisation de la Vuachère et dérivation des eaux claires du Flon	08.02.1994	32'011'000	5'444'001.04		Des travaux doivent être terminés en 2010, à savoir des gainages et la finalisation du chemin piétonnier
Dérivation de la Louve - Utilisation du tunnel Sébeillon La Sallaz pour acheminement des eaux claires	08.04.2003	4'870'000	553'732.62		Des travaux complémentaires de renforcement doivent encore être réalisés par suite des mouvements de la banquette d'appui dans le tunnel de la liaison ferroviaire de Tridel. Des démarches juridiques sont en cours
Dérivation des eaux claires de la Louve - Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard	16.09.2003	5'725'000	-231'008.30		Une demande de crédit complémentaire est en cours de préparation
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics en 2004	10.12.2003	2'350'000	377'579.20		Des travaux restent à réaliser en coordination avec le développement du quartier du Rôtillon

Désignation	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
Construction d'une conduite de refoulement entre Lutry et la Croix-sur-Lutry et d'un réservoir avec une station de pompage à La Croix-sur-Lutry	06.03.1997 24.11.2009	65'370'000	192'411.40	Des travaux sont encore prévus
Remplacement des conduites à la rue Centrale, pl. Centrale et Pépinet, Rôtillon	07.05.2002	615'000	33'659.26	Les derniers travaux financés par ce crédit concernent la rue du Rôtillon sur environ 160 m. Ceux-ci ne pourront se réaliser avant la construction, dans cette rue, de deux immeubles dont la planification dépend des promoteurs privés. Une partie des travaux sera effectuée courant 2010-2011 et le solde avant fin 2012. Un dépassement de crédit d'environ fr. 100'000.- est à prévoir pour la partie "eaux"
Entretien des immeubles d'eauservice - crédit-cadre - 2002-2005	01.07.2002 30.08.2005	991'000	149'150.16	Il reste encore des travaux à effectuer dans les locaux de Montétan
Liaison Haut-Vallon - Sauvabelin. Construction de la station de pompage de Haut-Vallon et réalisation d'une nouvelle cuve de 3'000 m3 au réservoir de Sauvabelin	27.01.2004	4'955'000	207'420.48	L'étude du tracé de la conduite vers Petite-Croix est prévue en 2012
Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP) - sécurisation du site, protection de la santé et management qualitatif et environnemental	05.10.2004	1'336'000	594'092.94	Une solution interne MSST (mesures pour la santé et la sécurité au travail) par la Ville est en cours de réalisation. Les dépenses à venir sont en cours d'évaluation
Construction de la passerelle reliant le centre administratif de Chauderon à la plate-forme du Flon	09.11.2004	980'000	-233'560.69	Une demande de crédit complémentaire est en cours de rédaction
Rénovation et extension ordinaire du réseau des collecteurs publics en 2005	08.12.2004	2'350'000	227'784.47	Des travaux sont à terminer, dont le gainage au chemin du Boix-de-Vaux. Participation à la pose des eurobés et des regards au chemin du Stade
Signalisation des écoles lausannoises	09.03.2004	450'000	290'094.20	Des travaux sont en cours
Plan général d'évacuation des eaux communales (PGEE).	09.11.2004	2'420'000	765'158.04	Des études sont en cours
Plan général d'évacuation des eaux intercommunales (PGEEi).	09.11.2004	910'000	490'645.51	Des études sont en cours

Désignation	Décision du Conseil communal	Crédit voté		Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
		fr.	fr.		
<b><u>Enfance, jeunesse et éducation</u></b>					
Jardins de Prélaz - Mobilier et matériel pour le centre de vie enfantine, l'école de musique et la salle de psychomotricité	26.11.2002	820'000	31'116.85	Il reste quelques détails à régler en ce qui concerne la réalisation du local à pousser	
Construction d'une école primaire, d'une halte-garderie, d'un centre ecuménique et de quartier et d'un local d'entretien au Bois-Gentil	06.10.1998	14'080'000	149'069.85	Des défauts de construction engendrent des infiltrations, ce qui nécessite encore des travaux d'étanchéité complémentaires	
Complexe scolaire du Belvédère : réfection de l'enveloppe d'une partie des bâtiments et réfection des vestiaires et des douches des salles de gymnastique	02.05.2000	1'998'000	41'368.85	Des travaux relatifs à l'enveloppe des bâtiments ne pourront être achevés qu'en 2010	
Collège d'Entre-Bois : extension et transformation du groupe scolaire, construction d'un centre de quartier polyvalent, aménagement d'un parc public, réfection de la grande salle et première étape de la réfection des bâtiments scolaires existants	20.03.2001	37'170'000	379'203.91	Les problèmes résultant de la construction ne sont pas encore résolus et nécessitent des travaux complémentaires	
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires - 3ème étape	28.05.2002	14'500'000	52'111.30	Les derniers travaux devront être effectués en 2010	
Lancement d'une campagne de sensibilisation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème «L'éducation, c'est l'affaire de tous»	20.04.2004	330'000	52'532.48	Ce crédit reste ouvert pour préparer la campagne suivante qui devrait voir son aboutissement par le dépôt d'un préavis en 2010. La préparation de ce préavis suppose de faire quelques dépenses dans le cadre de premières esquisses de thèmes et de projets	
Restauration de l'église de Montheron	06.05.2004	2'562'000	292'653.50	Des factures sont encore à recevoir en 2010	
Centre de vie enfantine de la Cité - Extension de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) «La Cour des Miracles» par la création d'une nouvelle garderie-nursery de 44 places	29.06.2004	660'000	38'052.59	Des travaux liés à une amélioration acoustique doivent encore être réalisés	

Désignation	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
<b><u>Sécurité sociale et environnement</u></b>				
Amélioration de l'intégration des chiens à Lausanne	08.04.2003	450'000	17'430.75	Des travaux de finition devront encore être effectués, notamment la pose de panneaux de signalisation
<b><u>Services industriels</u></b>				
SI Futur - Financement de la première phase de l'établissement de contrats à prestations globales (contracting)	26.06.2001	2'000'000	-149'787.93	Le montant du dépassement relatif au contracting pour Flon-Ville sera couvert par un nouveau préavis à établir en 2010 par le service leader Logement et gérances
Restructuration partielle des réseaux à haute tension 50 kV et 125 kV	12.06.2001	20'120'000	-2'937'176.85	Plusieurs liaisons ne sont pas encore terminées. Il est à préciser que le dépassement actuel résulte de la facturation des frais de personnel et des intérêts intercalaires non prévus initialement (fr. 4'411'319.83)
Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouvellement du contrôle-commande de l'aménagement et d'éléments du poste de transformation 10 kV.	04.09.2001	2'800'000	202'075.35	A proroger d'une année, car les travaux pour le contrôle-commande ne sont pas terminés; la priorité a été donnée à la réorganisation du réseau 125 kV avec la désaffectation d'une ligne 125 kV (prévue en 2010) raccordée au poste de Lavey
Réaménagement rue Centrale, rue Cheneau de Bourg, des ruelles du quartier du Rôtillon, de la place Pépinet, de la place Centrale (Service du gaz et du chauffage à distance et Service de l'électricité)	07.05.2002 01.07.2008	2'235'000	558'531.42	Construction par étape, selon avancement des travaux. Le Service de l'électricité est titulaire de la Direction des Travaux (maître de l'ouvrage) qui va commencer la dernière étape du réaménagement de la rue Centrale en 2010
Développement des services multimédia sur le télé-réseau	05.03.2002	5'550'000	605'211.03	Le remplacement des amplificateurs et les modifications des installations intérieures se fait au gré des rénovations entreprises par les propriétaires
Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour 2005. Service du gaz et du chauffage à distance	08.12.2004	2'200'000	-4'659.90	Facture de la réfection d'une galerie à recevoir en 2010

**Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts du 20 mai 2008 : «L'ancienne usine d'incinération du Vallon : un air à deux airs» – Suite donnée à la résolution de M<sup>me</sup> Solange Peters adoptée en séance du Conseil communal du 3 juin 2008<sup>1</sup>**

*Communication*

Lausanne, le 4 février 2010

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

**Préambule**

A la suite de l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts du 20 mai 2008, «L'ancienne usine d'incinération du Vallon: un air à deux airs», qui portait sur la pollution de l'air sur le site de l'ancienne usine d'incinération, alors occupée par un collectif dont la présence était contestée en raison de risques pour leur santé, la Municipalité a informé le Conseil communal que des analyses de l'air n'avaient pas été effectuées puisque les locaux étaient voués à la démolition, que la nature des lieux invitait à la prudence et donc au refus de l'occupation, et que l'air supposé vicié en raison de l'activité particulière de l'usine était confiné à l'intérieur de l'usine, et donc sans danger pour les habitants des environs. Le Conseil communal a pris note de cette réponse, dans sa séance du 3 juin 2008, et adopté une résolution proposée par M<sup>me</sup> Solange Peters.

**Résolution**

*La Municipalité effectue les tests et mesures nécessaires pour connaître la nature et l'ampleur de la pollution générée par l'usine d'incinération désaffectée.*

**Mesures prises**

L'ancienne usine d'incinération du Vallon a depuis lors été entièrement démontée, le chantier ayant pris fin au début de novembre 2009. Sachant que le site pouvait présenter des risques de pollution pour l'environnement, des précautions particulières ont été prises lors du démontage. Les parties dangereuses ont été confinées pour le désamiantage, et des mesures ont été mises sur pied pour retenir les poussières lors de certaines phases de la démolition, avec un système d'arrosage, un écran de brumisation et un passage biquotidien de machines à brosses sur la rue du Vallon.

De plus, le bureau spécialisé Ecoscan SA a été mandaté pour effectuer un suivi qualitatif et quantitatif de la qualité de l'air environnant, et ce avant et pendant toute la durée du déroulement des travaux, en collaboration avec le SEVEN (Service Cantonal de l'environnement et de l'énergie) qui a mis à disposition une remorque mobile d'analyse de qualité de l'air. Les mesures ainsi effectuées en continu ont été régulièrement évaluées et discutées avec les services communaux compétents.

<sup>1</sup>BCC 2007-2008, T. II (N° 15/I), p. 906 et p. 926; *idem* T. II (N° 16), pp. 1068 ss.

Le rapport final du suivi a été à cet effet rendu le 3 novembre 2009 au Service d'assainissement de la Ville de Lausanne. Ses conclusions soulignent que la qualité de l'air dans le périmètre de l'usine est pareille à celle d'une zone urbaine de la périphérie du centre ville. Les effets du chantier de démolition de l'IUOM ont été étudiés en prenant la mesure régulière de trois types de polluants : les poussières fines (PM<sub>10</sub>), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), et les COV (Composés Organiques Volatils).

La démolition de l'usine n'a pas généré de dépassements des normes de NO<sub>2</sub> et de valeurs de COV de l'OPair (Ordonnance sur la protection de l'air). Seuls quelques pics de poussières fines ont été enregistrés pendant le mois de juillet. S'ils sont imputables en partie aux travaux de déconstruction et de terrassement entrepris, ils trouvent également leur explication dans la proximité d'un fort axe de transit du trafic routier et dans les conditions météorologiques particulières de la période des travaux, réunissant sécheresse et températures élevées. En outre, aucun dépassement des valeurs limites d'immission n'a été détecté par la station de mesure du SEVEN durant le démontage des parties amiantées. Les mesures prises tout au long du chantier se sont ainsi révélées efficaces.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

**Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts :  
«Restituons la place Saint-François  
aux piétons et aux bus.»**

*Dépôt*

Lausanne, le 2 février 2010

(Signé) *Charles-Denis Perrin, Mathieu Blanc et 4 cosignataires*

**Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller :  
«Les DDPs à qui et pourquoi?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 4 février 2010

(Signé) *Elisabeth Müller*

**Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz : « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance »**

*Dépôt*

Lausanne, le 16 février 2010

(Signé) *Rebecca Ruiz*

**Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Le Chalet-à-Gobet, la porte d'entrée de Lausanne »**

*Dépôt*

Lausanne, le 30 janvier 2010

(Signé) *Charles-Denis Perrin et 4 cosignataires*

**Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Le développement durable, c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur administration »**

*Dépôt*

Lausanne, le 11 février 2010

(Signé) *Charles-Denis Perrin et 4 cosignataires*

**Interpellation de M. Cédric Fracheboud : « Des artistes totalement allumés pas au fait des règlements communaux »**

*Dépôt*

Lausanne, le 2 février 2010

(Signé) *Cédric Fracheboud*

**Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a-t-elle oublié que la qualité des rapports sociaux entre hiérarchie et collaborateurs d'une administration fait partie du développement durable ? »**

*Dépôt*

Lausanne, le 16 février 2010

(Signé) *Charles-Denis Perrin et 4 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire *ad interim* :** – L'urgence est demandée. Elle a été accordée par le Bureau légal du Conseil communal.

**Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Teenage clubbing : deux poids deux mesures ? »**

*Dépôt*

Lausanne, le 16 février 2010

(Signé) *Gilles Meystre et 5 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire *ad interim* :** – L'urgence est demandée. Elle a été accordée par le Bureau légal du Conseil communal.

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire *ad interim* :** – J'en ai terminé avec les communications, Monsieur le Président.

**Le président :** – Merci, Monsieur le secrétaire. A mon tour de vous faire part de deux communications.

**Absence du conseiller municipal Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports**

*Lettre*

Monsieur le Président  
du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1000 Lausanne

Lausanne, le 9 février 2010

Monsieur le Président,

En déplacement, du 10 au 20 février 2010, pour représenter Lausanne à Vancouver durant les Jeux Olympiques, il ne me sera pas possible d'être présent lors de la séance du Conseil communal du 16 février. Vous voudrez bien, dès lors, excuser mon absence.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre compréhension, je vous adresse, Monsieur le Président, mes meilleurs messages.

**Retrait du postulat de M. Vincent Rossi: «Semaine de la mobilité: une occasion d'expérimenter»<sup>2</sup>***Courriel*

Lausanne, le 4 février 2010

Cher Monsieur le Président du Conseil, chers Collègues,

Je vous informe officiellement par la présente que j'ai retiré mon postulat intitulé «Semaine de la mobilité: une occasion d'expérimenter», lors de la séance de commission du 1<sup>er</sup> février passé.

Je vous remercie d'en prendre note et de l'annoncer à notre Conseil lors de la prochaine séance et vous souhaite une excellente fin de semaine.

Avec mes salutations les plus cordiales,

Vincent Rossi  
Conseiller communal  
1003 Lausanne  
078 638 63 21

**Le président:** – Le postulant a souhaité retirer cet objet de l'ordre du jour. Il sera fait selon sa demande.

**Le président:** – Programme de la soirée: après les questions orales, nous traiterons dans un premier temps des trois objets pour lesquels la Municipalité a demandé l'urgence. C'est-à-dire le R39, le R71 et le R73. Ensuite, nous prendrons la suite de notre ordre du jour, avec les rapports, puis en fin de soirée, les deux interpellations urgentes qui viennent d'être déposées. Cela devrait nous permettre de terminer à des heures encore convenables, du moins je l'espère.

Nous passons au point B de notre ordre du jour, les questions orales. J'attends vos questions.

**Questions orales***Question*

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – Le 4 février dernier, l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies (ISPA) a publié un communiqué de presse donnant le résultat d'une évaluation de la consommation d'alcool chez les mineurs en Suisse. Il ressort de cette évaluation que cette consommation représente un chiffre d'affaires d'environ Fr. 220 millions, dont les deux tiers concernent des jeunes à qui la vente d'alcool est interdite. L'ISPA recommande vivement de renforcer la protection

de la jeunesse. De préavis en préavis sur les motions en suspens, la Municipalité a demandé à notre Conseil de renvoyer sa réponse à mon postulat<sup>3</sup>. Le dernier délai était échu le 31 janvier dernier. Ma question est donc la suivante: jusqu'à quand la Municipalité va-t-elle faire obstruction à la sortie d'un rapport-préavis qui est prêt depuis de longs mois?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education:** – La Municipalité ne fait aucune obstruction. Le préavis est prêt. Mon collègue Marc Vuilleumier va le déposer, certainement ces jours. N'ayez aucune inquiétude...

*Question*

**M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts):** – Il s'agit d'une question à l'attention de M<sup>me</sup> la municipale de la Culture, du Logement et du Patrimoine. Lors de sa séance du 6 décembre 2005, ce Conseil avait accepté le préavis portant sur la mise en place d'une gestion de type «Parc naturel périurbain, réserve forestière»<sup>4</sup>.

Le calendrier prévoyait que les travaux envisagés dans le préavis se dérouleraient sur trois ans. Quatre ans plus tard, où en est l'avancement de ce projet? Existe-t-il un calendrier dont le Conseil pourrait prendre connaissance? Parmi les travaux mentionnés figuraient une série d'enquêtes et d'évaluations. Récemment, une enquête a été envoyée aux habitants du Jorat, incluant les zones foraines de notre commune. Cette enquête fait-elle partie d'un des points du préavis? Si non, quel est son but? M<sup>me</sup> la municipale de Culture, Logement et Patrimoine pourrait-elle nous éclairer à ce sujet?

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Très volontiers. Comme le dit M<sup>me</sup> Graber, ce projet remonte au préavis 2005/57 sur la mise en place d'une gestion de type «Parc naturel périurbain, réserve forestière», pour lequel nous avons demandé un crédit-cadre. Il s'agissait de positionner les forêts lausannoises en vue de la création à long terme d'un parc naturel dans le Jorat. Avec l'annonce programmée du retrait des subventions allouées aux propriétaires de forêts du Plateau à partir de 2008, le Parc naturel périurbain porté par la Confédération et les Cantons devait constituer la seule possibilité d'obtenir une aide à la gestion et à l'entretien de nos forêts.

Auparavant, dans une note de septembre 2004, FoDoVi avait demandé l'autorisation de s'associer à d'autres propriétaires pour mener une réflexion sur la création d'un parc

<sup>2</sup>BCC 2009-2010, T. I (N° 2/I), p. 109; idem T. I (N° 4/II), p. 379.

<sup>3</sup>BCC 2003, T. I (N° 4), p. 250; idem T. I (N° 5/I), pp. 367-369.

<sup>4</sup>BCC 2004-2005, T. I (N°10/I), pp. 111 ss.

naturel périurbain dans le Jorat. Une association «Jorat, une terre à vivre au quotidien», avec vingt-deux autres communes territoriales propriétaires, et des propriétaires privés, se constituera le 23 mars prochain. Ses buts sont de représenter et de défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires, privés ou publics, de forêts et de terrains agricoles situés sur ce territoire, de promouvoir et de soutenir des projets de développement durable dans le territoire joratois et d'étudier la possibilité de création d'un parc naturel périurbain.

Dans l'intervalle, peut-être certains d'entre vous l'ont-ils visitée, il y a eu une exposition sur le Jorat avec les vingt-deux communes concernées. Elle a été présentée à Rumine, puis à une autre occasion au Forum de l'Hôtel de Ville, également à Swiss'expo, le salon de l'agriculture à Beau lieu, et à la Fête du blé et du pain.

Voilà l'état de la réflexion et des discussions. M<sup>me</sup> Graber fait allusion à un questionnaire d'enquête envoyé à la population des hauts de Lausanne et de quelques communes joratoises. Il s'agissait de les interroger sur la connaissance et sur l'intérêt de ces habitants pour le projet de parc naturel périurbain dans le Jorat. Ce projet est évoqué dans diverses publications et Lausanne le représente dans l'Association suisse des parcs. Si M<sup>me</sup> Graber désire d'autres informations, je les lui donne volontiers.

#### Question

**M. Jacques Pernet (LE) :** – Ma question concerne la signalétique urbaine. J'ai lu dans *24 heures* du 12 janvier un article titré : «*Bientôt une signalétique dernier cri pour Montreux*». Deux ou trois lignes annoncent qu'un appel d'offre pour des panneaux électroniques sera lancé à la fin du mois de janvier. Des écrans accueilleront les visiteurs aux trois entrées de la ville ainsi qu'à la gare pour un coût qui pourrait s'élever à Fr. 1 million. Ma question à la Municipalité renvoie au postulat, accepté par le Conseil communal que j'avais déposé il y a quatre ou cinq ans, et toujours en traitement. Je désire savoir si les panneaux prévus pour la ville de Lausanne, que nous avons baptisés «des panneaux informatisés pour informer»<sup>5</sup>, sont dans les starting blocks. C'est d'actualité, avec les olympiades. Où en est-ce ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – Il est vrai que nous avons donné un avis favorable. Ensuite, il faut que les différents acteurs de la Ville participent à ce projet. Ils sont multiples. Mais c'est d'abord de la responsabilité d'un des services, qui est chargé de la communication. C'est aussi un travail avec les milieux culturels et avec les gens chargés de la mobilité. Cela touche aux transports publics comme aux véhicules individuels et aux parkings. Donc c'est un vaste projet.

<sup>5</sup>BCC 2004-2005, T. I (N° 8/I), p. 775 ; *idem* T. I (N° 9), pp. 934-935.

A court terme, il s'agit de définir une signalétique d'entrée de ville et aussi au centre. C'est modeste, mais il faudra ensuite étendre ce concept. Celui-ci n'est encore pas finalisé dans les services et à la Municipalité, nous avons parfois quelques problèmes avec certains acteurs, dont les parkings, pour indiquer aux automobilistes qu'un parking est plein, voire vide. Bref, tous les problèmes qui se posent avec les banques de données. Mais ce dossier avance. Lentement, mais il devrait voir le jour, en tout cas dans sa première étape, cette année encore.

#### Question

**M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT) :** – J'ai appris que l'allocation communale de naissance était tout à coup supprimée dès cette année 2010 pour les bénéficiaires du RI. Ma question s'adresse plus particulièrement au directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement. Pourquoi ? Quel est le sens de cette mesure du point de vue de la politique en faveur des plus démunis ? Comment et à quoi sera utilisé le montant économisé ? A combien se monte-t-il ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement :** – Ces explications ont été données lors de la préparation du budget 2010, mais je les répète volontiers.

Aujourd'hui, l'allocation communale de naissance accordée à des personnes bénéficiaires du Revenu d'insertion est, selon les informations dont je dispose, déductible du RI. Une personne au Revenu d'insertion qui touche cette allocation de Fr. 1'400.– – parce qu'en général ces personnes sont au plus bas niveau de revenu possible – verra cette somme déduite de son versement mensuel du mois suivant celui où elle a touché cette allocation. Cela signifie par conséquent qu'en continuant à verser cette allocation à des bénéficiaires du RI, la Ville de Lausanne subventionne tout simplement le Canton. Cette décision de ne plus accorder cette allocation aux mères touchant le RI a été prise après consultation des groupes de ce Conseil, à la fin de l'année passée.

Les économies escomptées au budget seront utilisées pour mettre en place l'Unité d'appui social intensif, c'est-à-dire le groupe d'assistants sociaux destiné à accompagner de plus près et plus intensivement des personnes rencontrant des problèmes pour se loger. C'est la réponse à la disparition de la structure Alamo, dont nous avons parlé récemment à l'occasion d'une réponse à une interpellation de M. Stéphane Michel<sup>6</sup>.

#### Question

**M. Johan Pain (AGT) :** – Depuis la mise en circulation du m2, les tl ont cessé d'exploiter les lignes 5, 45 et 6 sur

<sup>6</sup>BCC 2009-2010, T. I (N° 4/I), p. 286 ; *idem* T. II (N° 10), pp. 150 ss.

l'axe Bugnon–avenue de la Sallaz. Pourquoi la Ville de Lausanne a-t-elle préféré créer plus d'une douzaine de places de stationnement sur ces voies abandonnées par les transports publics au lieu de rendre cet espace aux cyclistes pour leur sécurité, alors qu'elle sait que cette utilisation des voies tl par les cyclistes est une de leurs principales revendications ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – Votre Conseil s'est déjà déterminé sur ce projet de l'avenue du Bugnon. M. Pain n'était pas encore membre de notre Conseil, et je peux l'informer. Un projet a été élaboré en collaboration avec un bureau extérieur, dans lequel les voies de bus sont aménagées autrement, avec priorité à la mobilité douce, les piétons et les cyclistes. J'ai de très bons mollets, mais je dois reconnaître que l'avenue du Bugnon n'est peut-être pas la rue préférée des cyclistes. Nous essayons de trouver d'autres espaces, un cheminement plus sécurisé, en collaboration avec les milieux du cyclisme. Notamment dans la vallée du Flon, quand la route de contournement de la Sallaz sera terminée, une partie d'un trajet peut être nettement améliorée, ou alors par l'avenue Secrétan. Bref, nous travaillons à des solutions.

La première étape des travaux commencera cette année par le chantier dit Pierre-Decker, ainsi que le démantèlement des lignes tl aériennes qui sont exploitées aujourd'hui encore. Les accords pour ces travaux n'ont été effectifs qu'au début de cette année. Vous aurez l'occasion d'en parler lors de l'adoption du préavis qui vient d'être étudié par une commission.

Sur la partie inférieure de la rue du Bugnon, c'est là que la modification est la plus sensible. Bon nombre de places de parc ont été supprimées. Il y a une légère compensation pour de la pose et de la dépose, en particulier pour les commerces de proximité au haut de Marterey–Bugnon et au bas de l'avenue du Bugnon. Cette proposition avait été faite à votre Conseil qui l'a acceptée quand il a eu connaissance de ce projet. Cela satisfait aussi les habitants, ce projet ayant été conçu en collaboration avec le quartier.

*Question*

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts) :** – Sous le titre « *Les investisseurs foncent sur le futur stade de football* », l'édition de *24 heures* du 8 février nous apprend qu'on se presse au portillon pour financer ce stade. L'article mentionne aussi que le secteur privé qui cofinancera ces investissements aura « *un retour sur investissement grâce aux logements, bureaux et autres commerces inscrits dans le programme* ». Ceci m'a fait tiquer, il faut dire. Cela signifie-t-il que la Municipalité est en train de brader le projet Métamorphose au profit du privé ? Je ne pense pas qu'un simple « le journaliste n'a rien compris » me suffirait, parce que je n'ai pas compris et pourtant je connais bien le projet. Est-ce

que la Municipalité peut donner des garanties que Métamorphose, et en particulier la construction de l'écoquartier, ne seront pas revues à la baisse pour cause de marchandages bassement monétaires, peu avouables, voire irréguliers ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – M. le syndic complètera ma réponse. Votre question, ou l'article, fait allusion au stade et ensuite vous parlez du plateau de la Blécherette. Il faut bien séparer les objets. Le journaliste pose la question sur les équipements autour du stade, puisqu'il y a eu un appel d'offres public : « Y a-t-il beaucoup de gens qui se sont inscrits dans la première phase du concours annoncée dans les différents préavis que vous avez adoptés ? » A cette question, nous avons répondu qu'il y avait sept à huit investisseurs. Maintenant, il faut que ceux-ci répondent. Ils ont demandé le dossier. D'ici deux mois, nous connaissons leur évaluation et ils seront prêts à entamer la deuxième étape. Les concurrents présenteront leurs programmes, sur la base de critères définis dans le cadre du concours. A partir de là, il sera possible de déterminer quels concurrents pourront participer à la phase ultérieure de réalisation du projet. Vous serez régulièrement informés et participerez aussi à la décision finale.

Pour le plateau de la Blécherette, c'est un partage. La Ville met à disposition deux hectares de terrain, avec une activité définie, ce qui permet de trouver les investissements pour le stade et pour les murs de la piscine. C'est l'objectif.

J'en viens à la Blécherette, la deuxième partie de la question, sans me référer à l'article de *24 heures*. Il y a deux étapes sur ce plateau, qui font l'objet de deux concours. L'un concerne la partie la plus au nord, au bord de l'autoroute, les terrains de foot, l'activité du stade d'athlétisme et de la salle polyvalente. Nous n'avons pas encore recherché des partenaires, cela viendra dans la deuxième partie de l'année. Pour l'autre, nous chercherons tout prochainement des urbanistes, pour définir quel objet pourrait être mis en valeur.

Le syndic vous répondra pour la structure financière.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – L'article portait sur une partie très précise, déjà très élaborée. Le premier préavis mentionnait déjà que la Commune assumerait un surcoût lié à la piscine, et que le reste de la construction devrait être financé par des investisseurs privés, qui en retireraient un rendement non pas usurier, mais raisonnable. Reste à définir ce que c'est. Vous recevrez un préavis... Le stade serait le toit d'une construction comportant la piscine, d'une part, et d'autre part des bureaux, des centres commerciaux. Pour l'heure, nous ne connaissons pas encore le programme de détail, nous en sommes au concours d'investisseurs.

Pour réaliser cela, il faudra mettre à disposition toutes les surfaces disponibles au bas de la ville. Peut-être recevrons-nous des offres plus favorables que les Fr. 15 millions à

Fr. 20 millions à la charge de la Commune. C'est trop tôt pour le dire. Cela correspond totalement à ce que prévoyait déjà le premier préavis pour le Sud-Ouest.

Pour le nord, la réflexion est beaucoup moins élaborée, mais ce sera une très grande surface, ce qui soulève plusieurs questions. Souhaitons-nous que la grande surface dévolue à l'écoquartier se construise sur deux générations ? Sur vingt ans ? Sur dix ans ? Plus le délai sera court, moins nous pourrons organiser un ensemencement naturel lent par des coopératives d'habitants. Il est évident que celles-ci occuperont une certaine proportion, qui reste à déterminer. Si nous voulons que le quartier se construise en moins de cinquante ans, ce ne pourra pas être seulement des coopératives d'habitants. La suite du processus le dira. Il faut donc examiner – je n'ai pas dit décider – diverses possibilités, par exemple des solutions où des investisseurs privés paieraient, voire des caisses de pensions. Ils paieront de toute manière des droits de superficie, mais de manière classique, on peut aussi imaginer des processus où ils paieraient en partie des équipements. En effet, comme vous le savez, il y a aussi des stades dans le nord.

Tout cela est en cours d'élaboration, de réflexion. Comme l'a dit M. Français, notre principale préoccupation aujourd'hui, c'est un concours d'urbanisme pour deux projets qui doivent répondre à toutes les exigences d'un écoquartier, en matière d'énergie, d'eau et de divers autres critères.

Voilà où nous en sommes. Vu les surfaces concernées, il y aura des coopératives, mais aussi une part réservée à des investisseurs privés. Dire aujourd'hui, au millimètre carré, ce qui viendra dans six, douze ou dix-huit mois, c'est évidemment impossible. Je vous ai donné le panel de ce qui sera examiné, pas de ce qui est décidé.

Evidemment, le tiers de loyers contrôlés sera respecté ! Mais les coopératives d'habitants, ce n'est déjà plus du loyer contrôlé, même si elles contrôlent elles-mêmes. Il y aura peut-être un mélange. Une chose à la fois. Cependant, ce n'est pas le modèle du Sud-Ouest qui sera reproduit tel quel au Nord-Ouest.

---

**Le président :** – Il n'y a plus de questions, le point B est clos. Avant de passer aux rapports, un rappel : nous ne sommes pas contre le modernisme mais je saurai gré à chaque membre de cette noble assemblée de mettre en mode silencieux les téléphones portables et les PC. Par avance, nous vous en remercions.

Je passe aux rapports. Première urgence municipale, le point R39, rapport préavis 2009/29. J'appelle à cette tribune M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer.

---

## Création d'un Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne

*Réponses à la motion de M. Antoine Verdon et consorts,  
« Pour la création d'un Parlement communal des Jeunes »  
et au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts,  
« Pour un accueil par les Autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité »*

### Rapport-Préavis N° 2009/29

Lausanne, le 27 mai 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### 1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité propose de remplacer le Groupe Contact Jeunesse, organe consultatif des jeunes entre 16 et 25 ans créé en 1985, par un Conseil<sup>1</sup> des Jeunes. Elle en fixe les missions, les objectifs et le budget de fonctionnement.

Par la création d'un Conseil des Jeunes, la Municipalité veut encourager les jeunes<sup>2</sup> à définir et à réaliser des projets qui visent à une amélioration de la qualité de vie, les inciter à prendre part à la vie publique et permettre leur épanouissement en tant que citoyens actifs et responsables<sup>3</sup>.

Elle répond ainsi :

1. à la motion « Pour la création d'un Parlement communal des Jeunes », déposée par M. Antoine Verdon<sup>4</sup> et renvoyée pour étude et rapport par votre Conseil le 8 décembre 2004, qui exprime trois attentes essentielles:
  - permettre aux jeunes de découvrir les institutions politiques et leur donner envie de s'engager activement dans la Cité,
  - offrir aux jeunes l'occasion de donner leur avis sur des projets des Autorités communales et « émettre des propositions sur des sujets traités de leur propre initiative »,
  - préparer les jeunes à « devenir des adultes responsables et engagés »;
2. au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller<sup>5</sup> et consorts « Pour un accueil par les Autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité », déposé le 28 juin 2005, qui propose, afin d'intéresser les jeunes aux droits et aux devoirs civiques, de marquer leur passage à la vie adulte par un accueil solennel par les Autorités.

#### 2. Problématique générale

Le projet de Conseil des Jeunes s'inscrit dans la problématique plus large de l'encouragement et de l'éducation à la citoyenneté. On entend par là tout un ensemble de pratiques et d'activités qui visent à mieux préparer les jeunes et les adultes à participer activement à la vie démocratique en exerçant leurs droits et leurs responsabilités dans la société civile. S'agissant des jeunes en particulier, cette éducation vise à développer un sentiment d'appartenance et une volonté de s'impliquer dans la Cité, tout en leur faisant découvrir l'importance de la consultation, du règlement pacifique des différends, et de l'action dans l'intérêt collectif.

<sup>1</sup> La Municipalité préfère utiliser les termes « Conseil des Jeunes » en lieu et place de « Parlement des Jeunes ». Elle estime en effet que cette dernière appellation devrait être réservée à des institutions exerçant un réel pouvoir législatif.

<sup>2</sup> Le masculin utilisé dans tout le document pour les termes relatifs aux rôles et aux fonctions a un sens purement générique et non exclusif. Il s'applique donc aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

<sup>3</sup> Résolution du Conseil de l'Europe du 25 novembre 2003 concernant les objectifs communs en matière de participation et d'information des jeunes, *Journal officiel* N° C 295, 05 décembre 2003, pp. 6-8.

<sup>4</sup> Création d'un Parlement communal des Jeunes, BCC 2004-2005, T. II, pp. 519-524.

<sup>5</sup> Pour un accueil par les Autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité, BCC 2005-2006, p. 704.

### 3. Cadre institutionnel

#### 3.1 Le niveau fédéral

La Constitution fédérale<sup>6</sup> entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant<sup>7</sup> ratifiée en 1997 consacrent des changements juridiques majeurs dans le rapport à l'enfant et au jeune. Elles reconnaissent en effet sa qualité juridique intrinsèque en tant que sujet de droit, c'est-à-dire individu à part entière, jouissant de droits et pouvant les faire valoir. L'enfant, le jeune, n'est plus un simple bénéficiaire de la protection et de l'assistance des adultes comme il l'a été jusqu'alors.

La Constitution, initialement fondée sur des droits passifs ayant trait à la provision (éducation, santé) et à la protection de la jeunesse (maltraitance, alcoolisme, tabagisme), ancre désormais des droits actifs, à savoir la participation des jeunes ou le droit reconnu à ces derniers d'exprimer directement leurs aspirations et leurs besoins, d'être associés et d'agir dans tous les processus décisionnels et domaines les concernant.

Les jeunes sont reconnus comme des acteurs sociaux à part entière et, à ce titre, des espaces d'autonomie et d'auto-prise en charge doivent leur être concédés. Aussi, la loi fédérale<sup>8</sup> concernant l'encouragement des activités de jeunesse extra-scolaires, dans le but explicite de permettre aux jeunes de s'épanouir, de développer leur personnalité et d'assumer des responsabilités sociopolitiques, autorise le Conseil fédéral à dégager et à allouer des aides financières annuelles ou ponctuelles aux organismes responsables d'activités de jeunesse.

Il est ainsi aisé de constater, en particulier à travers l'action de la Commission fédérale pour la jeunesse<sup>9</sup>, que la Confédération entend jouer un rôle moteur dans la sensibilisation et dans la coordination d'une politique de l'enfance et de la jeunesse. En effet, elle précise, d'une part, les compétences et les tâches respectives de la Confédération, des Cantons et des Communes. D'autre part, elle examine systématiquement la compatibilité des lois et des règlements au regard de leurs effets sur les besoins et les conditions de vie des jeunes.

Enfin, plus récemment, le Conseil fédéral, dans son rapport: «Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse»<sup>10</sup>, propose une révision totale de la loi sur les activités de jeunesse permettant de combler certaines lacunes relatives à l'encouragement de l'animation jeunesse en milieu ouvert, aux formes novatrices d'activités de jeunesse, à la promotion de la Session fédérale des jeunes ainsi qu'aux possibilités d'aider politiquement et financièrement les Cantons à élaborer, à organiser leurs politiques de l'enfance et de la jeunesse et à partager les expériences.

#### 3.2 Le niveau cantonal

La Constitution vaudoise<sup>11</sup> indique les droits particuliers dévolus aux enfants et aux jeunes et assigne à l'Etat et aux Communes des missions de protection et de promotion de la participation des enfants et des jeunes. L'article 13 reconnaît, à l'enfant et au jeune, le droit à la protection de son intégrité physique et psychique. A l'instar de la Constitution fédérale, elle lui accorde, pour autant qu'il soit capable de discernement, la qualité de sujet de droit à part entière.

Les articles 36 et 46 assignent aussi des missions à l'éducation et à l'enseignement: celles de favoriser le développement personnel, l'épanouissement des potentialités et l'intégration sociale de l'enfant et du jeune. Enfin, les articles 62, 70 et 85 indiquent les grandes lignes d'une politique de l'enfance et de la jeunesse, à savoir:

- promouvoir la vie associative,
- favoriser les activités diverses des jeunes,
- et surtout favoriser leur participation citoyenne.

<sup>6</sup>Voir notamment les articles 11, 41, 67 de la Constitution fédérale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

<sup>7</sup>Voir articles 12, 13, 14, 15, 17, 42 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

<sup>8</sup>Voir articles 2 et 5 de la loi fédérale concernant l'encouragement des activités de jeunesse extra-scolaires. La Confédération a par exemple arrêté un budget consacré à ces activités de Fr. 6'699'000.– pour l'année 2008.

<sup>9</sup>Rapport de la Commission fédérale pour la jeunesse, «Assumer des responsabilités – les partager», Berne, 2001, pp. 8-13. La Commission fédérale pour la jeunesse est un organe consultatif du Conseil fédéral et des Autorités fédérales chargé de formuler des propositions relatives aux aspirations de la jeune génération, de donner son avis sur des thèmes relatifs aux jeunes et d'examiner les conséquences des différentes lois et ordonnances fédérales pour la jeunesse.

<sup>10</sup>Rapport du Conseil fédéral «Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse», en réponse aux postulats Janiak (00.3469) du 27 septembre 2000, Wyss (00.3400) du 23 juin 2000 et Wyss (01.3350) du 21 juin 2001, OFAS, Département fédéral de l'intérieur, 27 août 2008.

<sup>11</sup>Constitution vaudoise du 14 avril 2003. Il convient de noter également l'adoption du projet de Loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse (LPEJ) par le Conseil d'Etat vaudois en date du 17 décembre 2008. Le Canton a choisi de légiférer à la lumière des leçons apprises des initiatives de Parlements/Conseils de Jeunes en cours dans le Canton. Le projet de Conseil des Jeunes à Lausanne vient ainsi à point nommé.

L'article 85 est explicite :

*« L'Etat et les communes préparent les enfants à la citoyenneté en assurant leur formation civique et en favorisant diverses formes d'expériences participatives. L'Etat met en place une Commission des jeunes ».*

Depuis 2006, à la demande du Grand Conseil, le plan d'études vaudois assigne à l'école une mission explicite à ce sujet, à savoir « la contribution de la citoyenneté à la formation globale de l'élève »<sup>12</sup>. A ce titre, un cours d'éducation à la citoyenneté a été introduit dans les programmes des élèves de 8<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> année qui comporte environ 70 à 80 périodes d'enseignement effectif. Ainsi, en référence au règlement d'application de la loi scolaire<sup>13</sup>, des expériences novatrices de représentation des élèves dans les établissements scolaires sont encouragées<sup>14</sup>.

Le plan d'études vaudois demande<sup>15</sup> :

- l'amélioration des compétences cognitives et procédurales qui permettent une meilleure compréhension du rôle et du fonctionnement d'un Etat démocratique et des institutions publiques,
- le développement de l'esprit critique et du débat qui, notamment à travers la confrontation d'opinions, l'argumentation, le respect de l'avis d'autrui, l'évitement du piège du sens commun en prenant de la distance sur les faits, induisent l'acceptation des valeurs au cœur du projet démocratique comme la liberté d'expression, l'égalité et l'altérité,
- le renforcement et l'exercice de compétences sociales tournées vers l'action et l'engagement qui se manifestent par exemple à travers la conduite effective de projets, la participation concrète à des débats.

#### 4. Des expériences fécondes

##### 4.1 Les Conseils des enfants

D'octobre 2001 à décembre 2005, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation – DEJE – a testé un projet pilote de Conseil des enfants autour des établissements scolaires de Mon-Repos, de Béthusy et de Prélaz. En janvier 2003, la Municipalité a adopté la note « Projet Agenda 21 : pour une participation active du futur citoyen à la vie citadine, l'exemple des Conseils des enfants », dans laquelle elle proposait d'engager un animateur pour accompagner le projet de Conseil des enfants. Toujours dans le cadre d'Agenda 21, après l'audit effectué par l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne – EESP<sup>16</sup> lequel valide la démarche, la DEJE mène depuis 2008, une troisième expérience de Conseil des enfants<sup>17</sup> dans le quartier de Prélaz.

Cette expérience concerne le groupe d'âge des enfants entre 7 et 12 ans révolus. Elle se déroule selon une démarche participative, sous la houlette de la déléguée à l'enfance, soutenue par une animatrice. Elle se construit autour des notions centrales suivantes :

- considérer l'enfant en tant que partenaire,
- reconnaître l'enfant comme sujet de droit et non comme simple bénéficiaire de la protection des adultes,
- reconnaître la valeur de son expérience, de ses opinions et de ses soucis spécifiques,
- reconnaître à l'enfant le droit de s'approprier un rôle actif et responsable de son existence.

Partant de ces notions, le Conseil des enfants, ancré au niveau du quartier car lieu de vie primordial de l'enfant, cherche à donner à ce dernier l'occasion de s'exprimer, d'échanger ses idées et de participer à certaines décisions le concernant. Les projets des enfants, construits non pour eux, mais avec eux, se déroulent dans un véritable cadre d'apprentissage de la participation et de l'autonomie.

<sup>12</sup>Voir aussi la finalité et les objectifs de l'école publique formulés dans la Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin du 30 janvier 2003.

<sup>13</sup>On peut néanmoins déplorer que la loi scolaire ne prévoit pas de représentation des élèves dans les Conseils d'établissement.

<sup>14</sup>Le système de Conseil de délégués mis en place dans l'établissement d'Oron-Palézieux s'avère de cette manière exemplaire en termes de soutien à la participation active des élèves à la vie de l'école. Est aussi encouragée la réalisation de projets collectifs en lien avec l'environnement de l'établissement.

<sup>15</sup>Plan d'études vaudois version 2007, DFJC – Direction générale de l'enseignement obligatoire.

<sup>16</sup>Audit final EESP, Evaluation des Conseils d'enfants à Lausanne 2001-2005, septembre 2005, 28 pp.

<sup>17</sup> Voir les rapports-préavis 2003/37, BCC 2004-2005, T. I, pp. 279-281 et 2005/10, BCC 2005-2006, T. I, p. 171.

#### 4.2 *Le Groupe Contact Jeunesse*

Le Groupe Contact Jeunesse a vu le jour en 1985. Le Conseil communal a émis le vœu de sa création au moment de l'adoption du rapport-préavis N° 121<sup>18</sup> en réponse à la motion Orioli intitulée «Création d'un bureau lausannois et d'une Commission consultative de la jeunesse», déposée à la suite des revendications et des manifestations de «Lôzane bouge» en 1980. La «Commission consultative de la jeunesse», alors en veilleuse, fut réactivée sous le nom de Groupe Contact Jeunesse. Placé sous la responsabilité du délégué à la jeunesse de la Ville depuis 1988, cet organe consultatif des jeunes entre 16 et 25 ans s'est voulu un lieu de dialogue permanent avec les Autorités.

Son activité s'est immédiatement développée grâce aux propositions formulées par ses membres et adressées à l'Autorité municipale ainsi qu'à la réalisation d'actions destinées à faciliter l'insertion sociale, professionnelle, politique et culturelle des jeunes à Lausanne. Parmi les projets issus du Groupe Contact Jeunesse, il y a lieu de citer: le «Bus Pyjama», la bande dessinée «Jo», le Skate Park de Sévelin 36, la création d'une Association pour le logement des jeunes en formation – ALJF.

Selon la Municipalité, le Groupe Contact Jeunesse a joué un rôle de pointe dans la réalisation de projets en faveur des jeunes et a véritablement influencé la politique de la jeunesse de la Ville.

Peu à peu, depuis l'année 2000, ce groupe a connu un désintérêt progressif de ses membres. Il a pratiquement disparu mais n'a pas été formellement dissous, raison pour laquelle la Municipalité demande sa dissolution officielle<sup>19</sup> avec l'adoption de ce préavis.

#### 4.3 *D'autres initiatives de promotion de la citoyenneté*

Il s'agit d'initiatives propres à la Ville de Lausanne ou lancées par les Autorités fédérales ou cantonales et relayées ensuite par la Municipalité. Ces actions montrent l'intérêt et l'engagement des Autorités communales dans la promotion de la citoyenneté des jeunes. Il s'agit notamment:

- de la «Journée du Bicentenaire» du 11 avril 2003 où des classes ont rencontré des élus et ont pu découvrir l'Administration communale lausannoise,
- de la projection du film «Mais im Bundeshuus – le génie helvétique» qui a permis aux élèves des classes de 9<sup>e</sup> année de découvrir et de discuter des méandres et des mécanismes de la politique fédérale,
- du visionnement de l'élection du Conseil fédéral du 10 décembre 2003 qui a permis aux jeunes des Bergières de découvrir une élection des conseillers fédéraux pleine de rebondissements,
- de la Journée mondiale de l'eau, qui a lieu le 22 mars de chaque année depuis 2001, où des élèves prennent part à des actions concrètes,
- de l'envoi d'un livre illustrant l'histoire de la Ville de Lausanne, remis aux jeunes à la majorité civique,
- de la visite guidée des institutions politiques pour les écoliers de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année,
- de la création d'une page Internet «Education à la citoyenneté» spécialement conçue pour les adolescents, hébergée sur le site de la Ville, Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

### 5. **Conseils et Parlements des Jeunes en Suisse**

On compte aujourd'hui, sur l'ensemble du pays, près d'une cinquantaine de Parlements/Conseils<sup>20</sup> de Jeunes. Ils connaissent des succès variables à l'aune du dynamisme et de la motivation des jeunes délégués ou de la qualité de l'accompagnement par les structures des Administrations communales et cantonales. Afin de tirer parti de l'expérience des autres, des rencontres ont eu lieu avec le Conseil des Jeunes d'Yverdon ainsi que le Parlement des Jeunes de Neuchâtel. Des informations ont été aussi recueillies auprès de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes ainsi qu'auprès des Parlements des Jeunes de la Ville de Genève, de La Chaux-de-Fonds et du Canton du Jura<sup>21</sup>.

---

<sup>18</sup>Lausanne, politique de la jeunesse, BCC 1984, T. I, pp. 1075-1088.

<sup>19</sup>Sa dissolution est l'une des conclusions demandées à votre Conseil communal par le présent rapport-préavis.

<sup>20</sup>D'autres initiatives de création de Parlements/Conseils de Jeunes sont en cours à Renens et à Morges.

<sup>21</sup>Visiter le site [www.jura.ch/acju/Departements/CHA/SIC/](http://www.jura.ch/acju/Departements/CHA/SIC/)

### 5.1 *Le Conseil des Jeunes d'Yverdon*<sup>22</sup>

Le Conseil des Jeunes d'Yverdon est opérationnel depuis mai 2004. L'Assemblée générale se tient, selon les statuts, au moins quatre fois par an. Le Conseil est composé de quarante membres délégués de la tranche d'âge des 13–25 ans. Ces derniers sont désignés suivant des modalités internes propres à chaque institution ou organisation délégataire. Il bénéficie d'une dotation budgétaire de Fr. 25'000.– de la Ville d'Yverdon.

Les deux objectifs généraux poursuivis par le Conseil sont :

- permettre aux jeunes de réaliser des projets,
- offrir un espace pour débattre des questions les concernant.

Il apparaît, à travers la composition de l'Assemblée générale et du comité, une volonté d'assurer la représentation la plus large possible des milieux sociaux des jeunes et de promouvoir l'interculturalité. En effet, la base de recrutement prévue par le règlement intègre aussi bien le gymnase, les établissements scolaires, l'école technique, le centre patronal que les associations de jeunesse.

S'agissant de la manière dont les jeunes sont considérés par les Autorités, il convient de souligner qu'ils disent se sentir reconnus et pris au sérieux aussi bien par lesdites Autorités que par les autres partenaires. Ils illustrent cela par l'appui des Autorités, des écoles ainsi que par l'intérêt manifeste de la presse locale et vaudoise. Le municipal et le chef de service en charge de la jeunesse assistent pratiquement à toutes les séances de l'assemblée<sup>23</sup>. La presse informe régulièrement la population sur les activités du Conseil des Jeunes. Les écoles, les travailleurs sociaux de rue et le centre patronal s'impliquent également dans sa promotion.

### 5.2 *Le Parlement des Jeunes en ville de Neuchâtel*

Le Parlement des Jeunes de Neuchâtel<sup>24</sup> est le plus ancien Parlement romand. Il est aussi le troisième de Suisse et existe depuis seize ans de manière ininterrompue. Il est composé de soixante membres âgés de 16 à 25 ans. Il se réunit au moins quatre fois par an. Il poursuit les trois objectifs suivants :

- réaliser et soutenir des projets,
- faciliter l'intégration culturelle, professionnelle, politique et sociale,
- instaurer un dialogue entre la jeunesse et les Autorités.

Il gère un budget de Fr. 30'000.– pour des projets et collabore à différentes manifestations. Il fonctionne comme un organe consultatif chargé d'émettre ses avis sur les objets que la Municipalité lui soumet. Il a eu notamment à se prononcer sur des projets relatifs aux pistes cyclables et à la fermeture des bars la nuit.

Parmi les particularités, il convient de signaler que l'Assemblée générale comprend statutairement, à côté du groupe des jeunes, le groupe conseil. Avec un statut consultatif, il est composé des représentants des associations de jeunesse, des services administratifs de la Ville, de travailleurs sociaux et du corps enseignant. Le bureau est aussi composé de trois délégués jeunes, de deux membres du groupe conseil et d'un membre du Conseil communal.

## 6. **Mise en place d'un Conseil des Jeunes à Lausanne**

### 6.1 *Le groupe cible*

Le groupe cible comprend les jeunes domiciliés ou ayant un centre d'intérêt à Lausanne. En effet, contrairement aux enfants, les jeunes sont plus mobiles. La plupart d'entre eux s'identifient effectivement plus au lieu où ils exercent une activité, où ils étudient et où se déroulent leurs loisirs : bibliothèques, musées, théâtres, sports, cinémas, qu'à leur commune de domicile.

Par ailleurs, ceci permet aux jeunes dès 13 ans de bénéficier d'un nouvel espace d'expression citoyenne succédant au Conseil des enfants<sup>25</sup>. Il s'agit aussi de proposer aux jeunes écoliers de 8<sup>e</sup> année, bénéficiaires de l'enseignement relatif à l'éducation à la citoyenneté, un lieu d'expérimentation concrète de la pratique citoyenne.

<sup>22</sup> Visiter le site [www.cdjy.ch](http://www.cdjy.ch)

<sup>23</sup> La déléguée à la jeunesse, véritable cheville ouvrière de l'accompagnement du Conseil des Jeunes, y assiste également. Elle est par ailleurs un ancien membre du Parlement des Jeunes à Neuchâtel.

<sup>24</sup> Visiter le site Internet [www.pjne.ch](http://www.pjne.ch)

<sup>25</sup> Le Conseil des enfants, tel qu'indiqué plus haut, intègre les jeunes de 7 à 12 ans révolus.

En ouvrant ce Conseil aux jeunes jusqu'à 25 ans, c'est-à-dire au-delà de la majorité civique, la Municipalité tire aussi parti de l'expérience tant de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes, de la Session fédérale des jeunes que d'autres Conseils communaux des jeunes. Cette dernière montre que ce ne sont pas les âges légaux qui priment, ce sont plutôt les occasions d'apprentissage<sup>26</sup> qui sont privilégiées. Il s'agit en effet de donner la possibilité de faire l'expérience de la gestion d'un projet collectif à ceux chez qui cet intérêt se révèle après la majorité légale.

Il convient enfin de signaler que la plupart des Parlements/Conseils des Jeunes romands accordent la qualité de membres aux jeunes d'autres communes qui y travaillent ou y poursuivent leurs études. C'est la raison pour laquelle la Municipalité propose d'ouvrir le Conseil également aux jeunes qui manifestent un attachement à la ville de Lausanne et qui s'identifient à elle à travers leur centre d'intérêt, d'étude ou de travail. Autrement dit, il s'agit de jeunes en formation dans un établissement sis sur la commune de Lausanne, membres d'une association lausannoise ou employés par une entreprise localisée en territoire lausannois.

### *6.2 Les partenaires*

Les gymnases, les établissements scolaires, les écoles professionnelles, parce qu'ils sont les lieux d'éducation et de socialisation, sont les institutions majeures sur lesquelles la Municipalité souhaite s'appuyer pour édifier le Conseil des Jeunes.

Ils regroupent en effet un grand nombre des jeunes de la tranche d'âge des 13–25 ans retenue dans le présent rapport-préavis. On peut ajouter à cela que dans le cadre du plan d'études vaudois et de la loi scolaire, l'enseignement relatif à l'éducation à la citoyenneté ainsi qu'une certaine forme de représentation<sup>27</sup> des élèves dans les écoles y ont déjà été introduits. Il convient de noter qu'au niveau des gymnases et des écoles professionnelles, c'est dans le cadre des cours de culture générale, d'histoire, d'économie ou de droit qu'un tel enseignement peut être dispensé.

Le Conseil d'établissements lausannois qui devrait voir le jour en automne 2009 et les Commissions d'établissement qui lui seront rattachées, constituent également un vecteur de communication, voire de recrutement<sup>28</sup>. En effet, les délégués des élèves, consultés ou entendus par le Conseil ou les Commissions, pourront jouer un rôle fort de courroie de transmission ou de représentation.

La Municipalité veut aussi construire un partenariat durable avec les centres socioculturels et les maisons de quartier. Lieux de loisirs et terrain connu des jeunes, les centres socioculturels font partie des premiers espaces où les jeunes osent prendre la parole et font leurs expériences citoyennes. Présents dans les quartiers, les centres socioculturels ont une connaissance aiguë des problèmes liés à la jeunesse. Les différents acteurs sociaux constituent de ce fait un bon relais de l'animation citoyenne du Conseil des Jeunes et disposent d'un potentiel élevé de capacité de fédération des autres membres de la société civile.

La Municipalité veut enfin collaborer avec les organisations de jeunesse. Par organisation de jeunesse, il convient d'entendre, au sens de l'art. 60 CC et de l'art. 3 de la LPEJ, toute association, formelle ou informelle, qui se consacre principalement à des activités de jeunesse, dont les membres sont composés majoritairement d'enfants ou de jeunes. Les organisations de jeunesse constituent en effet le premier niveau de structuration dudit Conseil, puisque c'est dans leur rang que se recrutent les candidats qui ne font pas partie des milieux scolaires ou du monde de la formation. Aussi, parce que ses membres ont déjà accumulé une expérience indubitable de travail en commun et de développement de projets collectifs, et qu'ils ont fait preuve de leur capacité à investir l'espace public.

### *6.3 Les domaines de collaboration*

La collaboration avec les institutions de formation et de la Cité en général mentionnées ci-dessus s'établira sur deux points essentiels: la sensibilisation et l'information.

Lors de son lancement, le Conseil des Jeunes aura besoin «d'alliés sûrs» afin de susciter l'intérêt à participer audit Conseil. Les enseignants et les animateurs socioculturels, par leur proximité avec les jeunes, par la confiance dont ils jouissent auprès d'eux, enfin par l'autorité qui leur est reconnue, s'avèrent être les personnes les mieux indiquées pour les motiver en faveur du projet.

---

<sup>26</sup> L'UNESCO, le Conseil de l'Europe établissent la limite de la jeunesse à 24 ans révolus.

<sup>27</sup> Il s'agit des Conseils des élèves. Si le règlement de la loi scolaire (art. 8a) prévoit leur mise sur pied, il ne prévoit pas cependant leur représentation au sein du Conseil des établissements. Il s'agit néanmoins d'une forme d'association des élèves aux décisions relatives à l'organisation de la vie scolaire.

<sup>28</sup> Création d'un Conseil pour les établissements lausannois de la scolarité obligatoire. Rapport-préavis N° 2008/46 du 22.10.2008, adopté le 21.04.2009.

Les Directions d'école ainsi que les Commissions d'établissement<sup>29</sup> qui leur sont attachées sont les vecteurs nécessaires capables de susciter l'intérêt des élèves au Conseil des Jeunes et de mettre la Municipalité en contact avec ces derniers, en particulier avec les structures de représentation des élèves.

Par les contacts quotidiens, les interactions constantes avec les jeunes et les espaces de débats qu'ils peuvent aisément susciter, les écoles, les centres socioculturels et les organisations de jeunesse constituent des véhicules inégalables de transmission de l'information. Ils disposent des moyens de diffusion variés notamment à travers les affichages, les journaux, les réunions, les conférences et leurs sites Internet et systèmes de communication électroniques.

## **7. La mission, la vision et les objectifs du Conseil des Jeunes**

### *7.1 La mission et la vision du Conseil*

La mission et la vision du Conseil des Jeunes découlent de la problématique générale de la participation citoyenne, des demandes formulées de manière explicite par les Autorités, notamment à travers la motion Antoine Verdon et des attentes exprimées par des jeunes rencontrés dans le cadre de la préparation du présent préavis.

La mission est de promouvoir la participation citoyenne des jeunes. Tandis que la vision est de devenir un espace crédible d'expression, de dialogue et d'échanges entre les jeunes eux-mêmes d'une part, entre les jeunes et les Autorités, d'autre part.

Il en ressort l'image suivante souhaitée du futur Conseil des Jeunes :

- un espace d'échanges et d'interpellations,
- un lieu où les jeunes sont pris au sérieux,
- un lieu de promotion des valeurs citoyennes,
- une institution qui propage le « réflexe jeunes » dans la culture politique<sup>30</sup>.

Les Autorités étant garantes de cette représentation, il reviendra, pour ce faire, à la DEJE<sup>31</sup> de veiller aux trois points essentiels suivants :

- les projets et décisions concernant la jeunesse et le futur de la collectivité préparés par la Municipalité ou par les services de l'Administration sont soumis préalablement au Conseil des Jeunes pour avis,
- la politique de la jeunesse devient une préoccupation transversale de toute l'action municipale et introduit le « réflexe jeunes » dans les procédures de consultation,
- l'accès des jeunes aux services compétents de l'Administration est facilité.

### *7.2 Les objectifs*

Trois objectifs majeurs résultent de la mission et de la vision. Il s'agit de :

1. appuyer les projets collectifs des jeunes,
2. prendre position sur les objets concernant les jeunes et ceux mis en consultation par les Autorités,
3. valoriser le passage à la majorité civique et l'investissement citoyen des jeunes.

Ces trois objectifs visent deux groupes cibles, les jeunes et les Autorités.

Concernant les jeunes, il s'agit de leur permettre de s'exprimer sur les objets les concernant et de concrétiser les idées et projets qu'ils conçoivent dans divers domaines. Dans ces derniers on peut citer entre autres, le sport, les loisirs, la culture, la politique, la santé, l'insertion sociale, la solidarité, l'environnement, l'aménagement du territoire, la mobilité. Réaliser des projets et investir un espace de débats, c'est s'approprier des sujets et développer des aptitudes citoyennes. En même temps, les jeunes vivent une aventure commune, s'apprécient et contribuent à l'amélioration du cadre de vie général.

<sup>29</sup>Il s'agit ici des seuls établissements secondaires.

<sup>30</sup>Ainsi que l'indique le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture dans sa note du 21 juin 2007 accompagnant la mise en consultation de la loi pour une politique de l'enfance et de la jeunesse, le but du « réflexe jeunes » est de sensibiliser les Autorités politiques à tous les niveaux, au fait que les jeunes sont concernés par certaines de leurs décisions et que leur avis pourrait être utile.

<sup>31</sup>Suivant les degrés de compétences et l'appréciation, le directeur, le chef de service ou le délégué à la jeunesse.

Concernant les Autorités, il s'agit d'amener ces dernières à entrer en dialogue permanent avec les jeunes et à marquer des gestes de reconnaissance envers les jeunes qui s'investissent pour la collectivité. Il s'agit aussi, par la solennité de l'accès à la majorité civique, non seulement de redonner valeur à l'acquisition des droits civiques et politiques, mais aussi de créer un climat propice à la reconnaissance par les pairs.

### *7.3 Les résultats attendus et activités*

Procédant des objectifs, les résultats que l'on pourrait attendre constituent l'ensemble des réalisations que le Conseil des Jeunes est censé produire à moyen terme. Ils sont traduits en termes de :

- projets des jeunes soumis et réalisés dans le cadre du Conseil des Jeunes,
- propositions et prises de position discutées et communiquées aux Autorités,
- apprentissages, habiletés cognitives, savoir-faire et compétences sociales améliorées,
- espaces et processus d'autonomie décisionnelle et organisationnelle libérés,
- «réflexe jeunes» créé au niveau des Autorités et de l'Administration,
- marquage du passage à la majorité civique.

La DEJE veillera à déterminer des résultats pour chaque objectif et pour chacun des deux groupes cibles en accord avec eux.

### *7.4 Critères d'appréciation des objectifs et des résultats*

Au-delà des exercices d'auto-évaluation régulière dont il appartiendra au Conseil de déterminer la périodicité, il s'agit aussi pour la Municipalité de prévoir, au moins une fois pendant la législature, une évaluation externe. La DEJE rédigera à cet effet les termes de référence et accordera le budget nécessaire pour cet exercice. L'évaluation portera sur la capacité du Conseil à respecter et à promouvoir notamment les éléments suivants :

- la participation
- l'autonomie
- la mixité / représentativité
- l'approche genre
- la continuité
- le retour et la restitution aux pairs et aux Autorités

## **8. Les liens avec les Autorités et la société civile**

### *8.1 Les liens politiques avec les Autorités communales*

Les relations que nouent le Conseil communal et la Municipalité et le Conseil des Jeunes sont essentiellement politiques. Elles se manifestent en particulier à travers :

- les préavis et les réponses aux interpellations,
- la transversalité de la politique de la jeunesse,
- le réflexe de la consultation systématique sur tout objet concernant la jeunesse,
- les réponses dans les délais aux sollicitations et aux propositions du Conseil des Jeunes,
- le respect de l'autonomie décisionnelle et organisationnelle,
- le rapport annuel établi par le Conseil des Jeunes,
- le soutien financier,
- les rencontres périodiques organisées,
- les actes de gratification posés par les Autorités pour les jeunes dans le cadre du Conseil des Jeunes,
- les déclarations publiques.

### 8.2 *Les liens opérationnels avec l'Administration communale*<sup>32</sup>

Les relations sont liées aux prestations, aux moyens et à l'accompagnement que les services de l'Administration communale garantissent au Conseil des Jeunes. Il revient à cet effet à la DEJE, en particulier au Service de la jeunesse et des loisirs, de l'accompagner dans la réalisation de ses objectifs et de ses activités. Il s'agit, parmi les principales tâches, de :

- assurer un rôle de relais et de facilitateur entre le Conseil, le politique, l'Administration ainsi que la société civile sur tous les plans : communal, cantonal, romand, national et international,
- veiller à ce que les services de l'Administration répondent directement et dans les délais aux sollicitations du Conseil,
- octroyer les ressources humaines, financières et logistiques à la hauteur des enjeux,
- veiller à la bonne utilisation des ressources accordées,
- participer régulièrement aux assemblées générales du Conseil,
- prodiguer l'appui pédagogique et méthodologique,
- renforcer les capacités,
- assurer le bon déroulement des autoévaluations et évaluations externes,
- assurer des tâches administratives.

### 8.3 *Les liens avec le Canton et la Confédération*

Le projet cantonal de Loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse – LPEJ, adopté par le Conseil d'Etat et en attente de traitement par le Grand Conseil, laisse aux Communes le soin de développer des expériences participatives et de soutenir les projets des jeunes. Dans le cadre de la loi en examen, parmi les prestations spéciales auxquelles le Conseil pourrait recourir au niveau cantonal, relevons :

- le soutien et la reconnaissance des formations dispensées dans le cadre du Conseil,
- l'éventualité d'être membre de la Commission de jeunes,
- la possibilité d'être membre de la Commission de préavis pour l'attribution des aides.

Par le biais de l'OFAS<sup>33</sup>, la Confédération peut aussi soutenir des projets de jeunes jusqu'à 50% au plus du montant total. Les domaines privilégiés sont :

- la formation des organes de direction des Parlements des Jeunes,
- les manifestations et échanges entre jeunes,
- la coopération internationale,
- l'information et la documentation.

Le Conseil des Jeunes peut aussi adhérer à la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes. A ce titre, il bénéficierait de l'expérience capitalisée et de la plateforme d'échanges animée par la Fédération. Des offres de formation continue sont aussi proposées.

Le Canton et la Confédération, intervenant à titre subsidiaire dans leurs relations avec le Conseil des Jeunes, il revient à ce dernier de prendre l'initiative de nouer ou de ne pas nouer le partenariat avec eux.

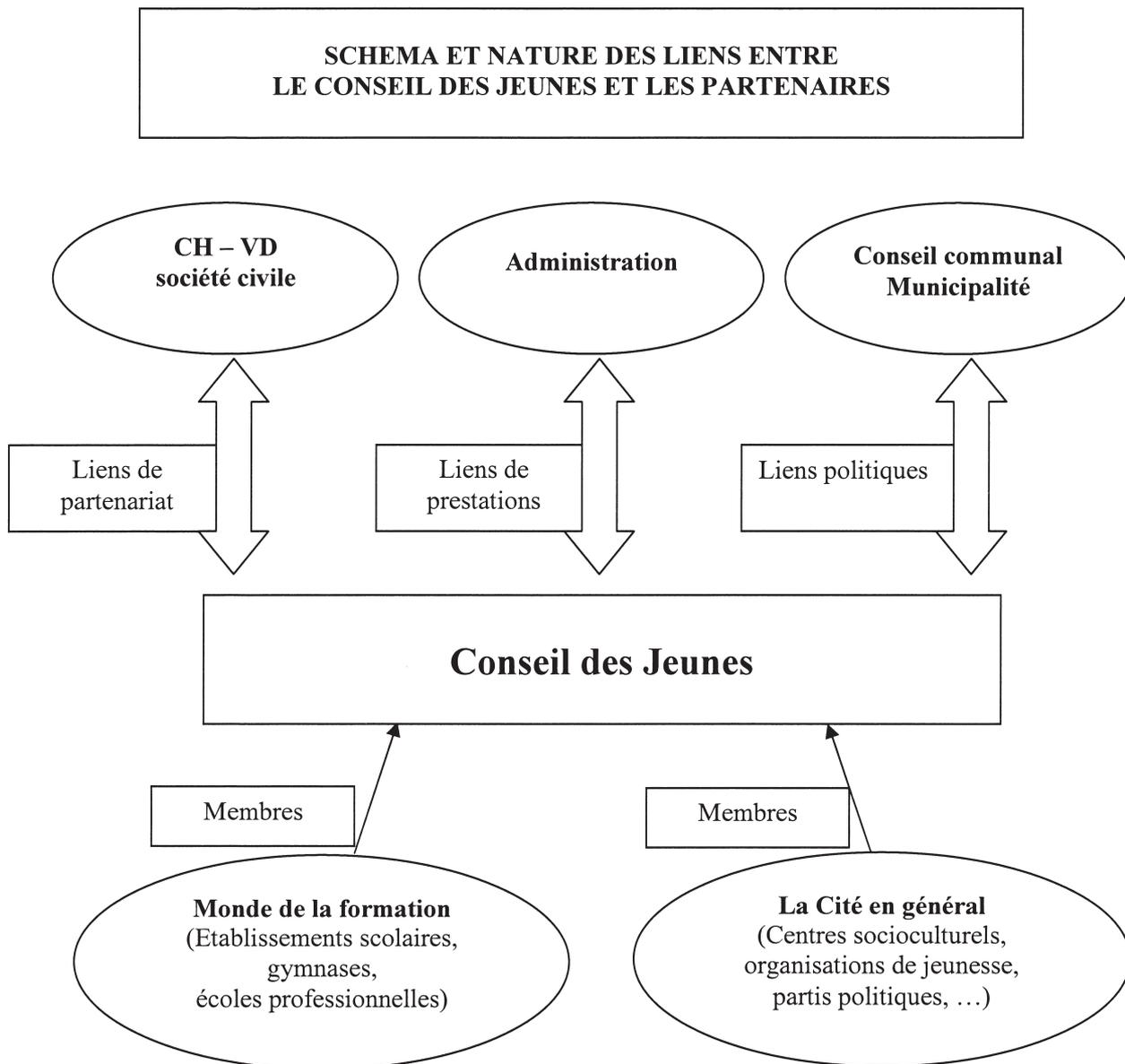
### 8.4 *Les liens de partenariat avec la société civile*

Le Conseil des Jeunes aura besoin de partager avec des partenaires disponibles ayant accumulé de l'expérience dans l'appui, la recherche ou dans l'encadrement des jeunes. Il pourra passer des conventions avec eux, par exemple établir un accord de collaboration avec les organisations de jeunesse ou les centres socioculturels en vue de l'aider à clarifier certaines problématiques, à organiser sur le terrain la restitution de ses activités, à l'aider à comprendre l'environnement et à lui assurer, sur demande, un appui méthodologique ou toute expertise.

Il appartient également au Conseil des Jeunes de décider la forme de consultation qu'il entend mener avec ces acteurs de la société civile.

<sup>32</sup>L'accompagnement de la DEJE est décrit de manière détaillée dans le chapitre 9 qui suit.

<sup>33</sup>Voir à ce sujet la loi et l'ordonnance (LAJ et OAJ) sur les activités de jeunesse qui donnent un tel mandat à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).



### 9. L'accompagnement spécifique de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation – DEJE

#### 9.1 Le soutien administratif

Le Conseil des Jeunes a besoin du soutien des Autorités pour mener à bien ses activités. Par les décisions politiques qu'elles prennent, par leurs déclarations publiques, par leur participation régulière aux assemblées du Conseil et par les rencontres périodiques organisées avec lui, les Autorités manifestent leur appui au Conseil. Il s'agit en même temps d'une manière de le crédibiliser, de reconnaître sa compétence à trouver des réponses aux questions le concernant ; bref, de montrer qu'elles le prennent au sérieux.

Dicastère concerné par la politique de la jeunesse, la DEJE est le référent politique et administratif du Conseil. Elle assure le lien avec la Municipalité et le Conseil communal. Elle fait un travail de filtre et veille à ce que les préavis, les règlements et les décisions des Autorités et des services de l'Administration soient promulgués après analyse de leur impact sur la jeunesse et après avoir recueilli l'avis du Conseil des Jeunes. En même temps, elle remonte à la Municipalité les demandes, les revendications et les projets du Conseil qui ont besoin d'une validation politique ou qui n'auront pas pu être réglés directement entre le Conseil et les services de l'Administration.

### 9.2 *Le conseil pédagogique*

La DEJE met à disposition du Conseil des Jeunes une personne ressource disponible pour accompagner le Conseil dans l'accomplissement de sa mission. Interface entre le Conseil, les Autorités, l'Administration communale et les autres acteurs de la société civile, elle renseigne, facilite les démarches et assure le relais entre le Conseil et les différents partenaires.

Cette personne ressource remplit un rôle pédagogique essentiel. Elle ne cherche pas à faire les choses à la place des jeunes ni à proposer elle-même des idées de projets, au contraire, elle aménage les conditions de l'action et aide les jeunes à cheminer dans leur autonomie. Véritable mémoire du Conseil<sup>34</sup>, elle est le garant de l'aboutissement des projets et des revendications des jeunes.

### 9.3 *Le soutien financier*

«Un Parlement sans argent est un Parlement sans intérêt». <sup>35</sup> Il convient en effet de donner les moyens aux jeunes de concrétiser leur participation politique par la réalisation de projets collectifs. Aussi, en assurant le fonctionnement du Conseil, notamment par l'octroi de défraiements aux membres, lors des diverses séances, assemblées générales, séances de comité ou de groupes de travail, la Municipalité reconnaît le travail primordial qu'ils accomplissent pour la collectivité.

De plus, la disponibilité d'un budget permet au Conseil des Jeunes de se familiariser avec la gestion financière, en particulier de découvrir l'importance du choix, de la transparence des critères d'attribution, de la rigueur de gestion et de la nécessité de rendre compte de l'utilisation de l'argent public.

Il revient à la DEJE d'assurer un tel soutien financier et de garantir aux Autorités sa bonne utilisation.

### 9.4 *Le renforcement des capacités et de la reconnaissance*

Afin de développer le sentiment d'efficacité personnelle, la DEJE identifie les besoins de renforcement des capacités des responsables<sup>36</sup> et leur propose des formations appropriées. Elle veille à ce que les formations reçues dans le cadre du Conseil soient reconnues par le Canton et la Ville. Aussi, aidera-t-elle les jeunes à faire valider par le Canton leur expérience d'encadrement dans le Conseil.

Afin de susciter la motivation, de maintenir l'intérêt et l'investissement des jeunes dans l'engagement citoyen, les Autorités peuvent poser des gestes de reconnaissance à l'endroit des jeunes qui participent activement dans le Conseil des Jeunes ou qui entrent dans leur majorité civique. Il peut s'agir par exemple :

- de la délivrance d'un certificat de stage en reconnaissance d'activités d'encadrement bénévoles et/ou de formations accomplies par des jeunes dans le cadre du Conseil,
- de la réception d'honneur par le Conseil communal et/ou par la Municipalité,
- de l'ouverture de la salle du Conseil communal à une réunion annuelle du Conseil des Jeunes,
- de l'envoi des invitations protocolaires,
- de la mise en visibilité des actions du Conseil,
- de l'accueil, dans le cadre du Conseil, des jeunes arrivés à la majorité.

Ainsi, la Municipalité, en accord avec le postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller, propose au Conseil des Jeunes d'organiser un accueil des jeunes citoyens entrant dans leur majorité, afin que cet accueil corresponde le plus justement à la représentation des jeunes de leur passage à la majorité civique. Le Conseil des Jeunes est libre quant à l'organisation de cet accueil. Néanmoins, au travers de l'allocation du budget pour l'organisation de cet événement, la DEJE est garante de sa justesse et de sa pertinence.

<sup>34</sup> Vu le côté milice du Conseil des Jeunes et le passage relativement court des jeunes dans les instances dudit Conseil, certains projets peuvent se réaliser longtemps après que les jeunes qui les ont initiés ne sont plus là.

<sup>35</sup> Dixit Jean-Marc Richard, président durant plusieurs années du Groupe Contact Jeunesse. Voir *24 heures* du 20.05.2008.

<sup>36</sup> Il s'agit en particulier des membres du comité de direction du Conseil, des membres des Commissions ou des groupes de travail.

## 10. La constitution du Conseil des Jeunes

### 10.1 La personnalité juridique

Le Conseil, de par sa mission et ses objectifs, a besoin de nouer des relations institutionnelles formelles avec les Autorités communales et les services de l'Administration. Pour la conduite de certains projets collectifs nécessitant des moyens financiers au-delà du budget accordé par la Municipalité, il doit pouvoir faire de la recherche de fonds. Enfin, il a besoin d'une grande marge d'autonomie ainsi que d'une flexibilité dans son fonctionnement. Tout cela nécessite que le Conseil soit doté d'une personnalité juridique propre, lui donnant la capacité de contracter avec les acteurs tant publics que privés avec lesquels il collabore. La Municipalité propose que le Conseil des Jeunes soit constitué sous la forme juridique d'une association de droit privé au titre des articles 60 et suivants du Code des obligations.

### 10.2 La qualité de membre

Les membres du Conseil sont des jeunes de 13 à 25 ans désignés par leurs pairs dans les institutions issues en majorité du monde de la formation (établissements scolaires, écoles professionnelles, gymnases) et dans une moindre mesure, de la Cité en général (organisations de jeunesse, centres socioculturels, partis politiques). Il s'agit de représentants. Afin d'assurer la continuité, le Service de la jeunesse et des loisirs pourra tenir une liste de jeunes en réserve afin de s'assurer qu'en cas de démission, un autre jeune pourra le remplacer quasi instantanément. Les jeunes retenus sont des membres du Conseil à titre individuel. Ils ne reçoivent donc pas de mandat impératif de leurs pairs, encore moins des institutions délégataires. Cependant, ils peuvent être sollicités par le Conseil dans le cadre de la restitution de l'information à la base et du recueil des attentes des jeunes afin de les lui remonter.

### 10.3 Les compétences

Le Conseil des Jeunes dispose des compétences nécessaires à l'accomplissement de ses buts, à la réalisation de ses activités et à la maîtrise de son organisation. Il doit en effet se sentir légitimé d'interpeller les Autorités et de donner son avis sur les objets le concernant. En même temps, il attend desdites Autorités qu'elles donnent réellement suite à ses demandes et à ses propositions. Le Conseil doit surtout être capable de développer ses projets propres, de choisir les membres de ses organes et de s'organiser de manière autonome ; en même temps, il doit en assumer pleinement la responsabilité.

Parmi les compétences reconnues<sup>37</sup> au Conseil des Jeunes, les plus importantes sont les suivantes :

- s'adresser au Conseil communal, à la Municipalité et aux services de l'Administration communale,
- nouer des relations avec d'autres institutions, instances et organisations extérieures à la Commune de Lausanne,
- désigner les organes de gestion,
- édicter les règles de fonctionnement, les modalités de travail et les formes d'intervention,
- déterminer et gérer les activités,
- accepter ou refuser les projets présentés par les jeunes,
- octroyer les fonds pour les projets des jeunes,
- négocier et conclure des accords de financement des activités non couvertes par le budget communal mais répondant à ses missions et objectifs,
- gérer le budget mis à sa disposition par les Autorités communales et les autres partenaires.

### 10.4 La répartition des sièges

Le nombre maximal de sièges<sup>38</sup> à pourvoir est de 60. Il est réparti de manière à garantir une présence significative des jeunes hors monde de la formation. Il est entendu que ce mode de partage n'est pas figé. Il a été jugé adéquat pour le moment par

---

<sup>37</sup>Il reviendra en fin de compte au Conseil des Jeunes lui-même de préciser ses propres compétences. Dans ce préavis, il n'a été mentionné que les compétences décisionnelles que la Municipalité est prête à lui reconnaître. La participation citoyenne qu'elle entend promouvoir chez les jeunes induit en effet, que les Autorités leur accordent un espace d'autonomie, partant de responsabilités et d'initiatives. Finalement, c'est moins la marge de manœuvre en soi qui est importante que la capacité du Conseil à influencer la politique et les programmes de la Ville de Lausanne qui est en jeu. Bien entendu, le rôle de soutien et de conseil joué par la DEJE est aussi de pouvoir dire « stop et pourquoi » quand il apparaît que les décisions du Conseil risquent d'empiéter sur les attributions de l'Autorité communale ou des tiers.

<sup>38</sup>En guise de comparaison, les Parlements des Jeunes de Genève et de Neuchâtel comptent respectivement huitante et soixante membres.

la Municipalité afin de permettre la tenue de la première Assemblée constitutive du Conseil. Il reviendra ensuite à ce dernier de le maintenir ou non. La composition, elle-même sujette à évolution, est ainsi la suivante :

- monde de la formation : 70 % du total, soit 42 sièges,
- la Cité en général : 30 % du total, soit 18 sièges.

S'agissant du monde de la formation, la clé de répartition tient compte du nombre d'établissements, des métiers, d'une représentation équilibrée élèves-apprentis ainsi que de l'intégration des hautes écoles. Elle est aussi traduite en nombre maximal pour chaque catégorie afin de tenir compte de la dynamique d'adhésion au Conseil. Cela veut dire qu'au cas où des jeunes d'une institution scolaire seraient plus intéressés que d'autres, ils pourraient envoyer un nombre de membres supérieur à leur poids numérique. La clé de répartition de référence est ainsi la suivante :

- 13 sièges pour les établissements scolaires,
- 13 sièges pour les gymnases,
- 12 sièges pour les écoles professionnelles,
- 4 sièges pour les hautes écoles.

Pour ce qui concerne les jeunes issus de la Cité en général, il s'agit :

- de 1 siège par groupe politique du Conseil communal, soit 5 sièges,
- le reste des sièges, soit 13, serait réparti entre les centres socioculturels, les organisations de jeunesse et les autres groupes de jeunes qui manifesteraient spontanément leur intérêt.

#### *10.5 La désignation des membres*

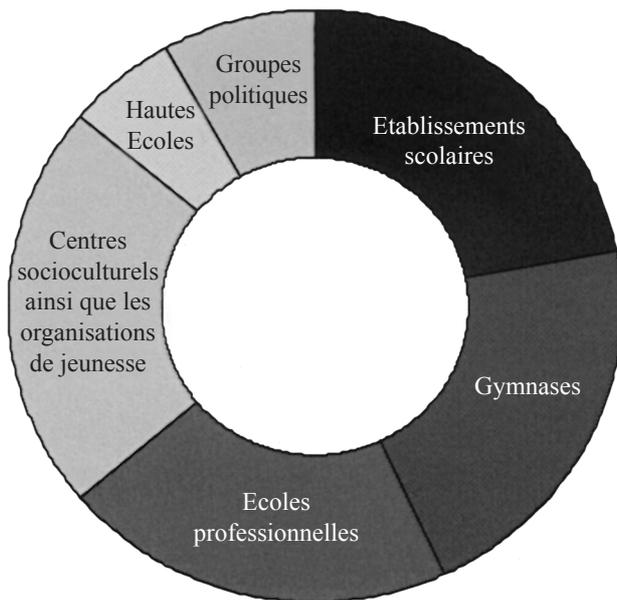
Le processus de désignation des membres du Conseil des Jeunes est géré par la DEJE. Au niveau de la Cité en général, le choix des membres du Conseil se fait par désignation dans la population des organisations de jeunesse, des centres socioculturels, des autres acteurs sociaux accompagnant les jeunes dans la Cité. Les institutions nommées ci-dessus peuvent aussi susciter l'intérêt et les candidatures des jeunes. Ces institutions de la Cité en général, les centres socioculturels en particulier, sont des relais d'information importants. Au niveau des établissements scolaires, des écoles professionnelles et des gymnases, l'information se faisant d'abord à travers les directions, la DEJE pourra y organiser ensuite le choix des candidats en collaboration avec les organes de gestion des institutions scolaires ainsi que les Conseils et représentations d'élèves lorsqu'ils existent.

Le Conseil des Jeunes, une fois constitué, reste libre de proposer un autre mode de désignation des membres à l'Assemblée générale qui lui apparaîtrait plus ouvert ou plus efficace.

#### *10.6 Le fonctionnement du Conseil*

Afin de respecter l'autonomie du Conseil des Jeunes, l'élaboration des statuts et du règlement interne, la détermination de la durée du mandat, la désignation des organes, le règlement d'utilisation du fonds pour projets collectifs ainsi que la définition des modalités de travail lui sont donnés en compétence. Il revient dès lors audit Conseil, aussitôt constitué, de les fixer. Le présent rapport-préavis faisant foi, la DEJE veille à ce que les dispositions régissant le Conseil ne s'écartent ni de ses orientations ni de son esprit.

10.7 Configuration de l'Assemblée constitutive du Conseil des Jeunes



Institutions délégataires	Nombre de délégués
Etablissements scolaires	13
Gymnases	13
Ecoles professionnelles	12
Centres socioculturels, ainsi que les organisations de jeunesse	13
Hautes Ecoles	4
Groupes politiques	5
Total	60

**11. Budget**

Comme développé plus haut<sup>39</sup>, il est important que le Conseil des Jeunes bénéficie d'une autonomie financière, même relative, destinée à assurer le fonctionnement de la structure, le financement des projets collectifs des jeunes et d'autres activités du Conseil.

La Municipalité propose d'accorder un budget total de Fr. 100'000.– par an à l'exception de 2009, réparti comme suit :

**En 2009**

- Mise sur pied du Conseil des Jeunes : Fr. 20'000.–

**Dès 2010**

- Projets collectifs des jeunes : Fr. 30'000.–
- Célébration du passage à la majorité civique et valorisation de l'investissement citoyen des jeunes actifs dans le Conseil : Fr. 50'000.–
- Budget de fonctionnement : Fr. 20'000.–

*Le budget de fonctionnement se répartit comme suit :*

– indemnités des délégués, soit Fr. 20.– de défraiement lors d'assemblées plénières, de réunions des organes de gestion ainsi que des commissions ad hoc du Conseil :	Fr. 10'000.–
– renforcement des capacités, conférences, voyages d'études et d'échanges :	Fr. 8'000.–
– matériel de bureau, petit économat :	Fr. 2'000.–
<b>Total</b>	<b>Fr. 20'000.–</b>

<sup>39</sup>Voir chapitre lié à l'accompagnement du Conseil des Jeunes par la DEJE.

La Municipalité propose :

- de prélever du Fonds pour le développement durable :
  - a) le montant unique de Fr. 20'000.– nécessaire à la mise sur pied du Conseil des Jeunes ;
  - b) un montant annuel de Fr. 20'000.– pour couvrir les frais de fonctionnement du Conseil des Jeunes ;
- d'allouer annuellement sur le budget du Service de la jeunesse et des loisirs :
  - a) Fr. 50'000.– destinés à couvrir les frais de célébration du passage à la majorité civique et de valorisation de l'investissement citoyen des jeunes actifs dans le Conseil des Jeunes ;
  - b) Fr. 30'000.– destinés au financement de projets collectifs des jeunes soumis à l'appréciation du Conseil des Jeunes.

## 12. Réponses aux initiatives

### 12.1 Réponse à la motion de M. Antoine Verdon et consorts

La Municipalité considère avoir répondu à la demande du motionnaire par la proposition du présent rapport-préavis.

### 12.2 Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts

La Municipalité considère avoir répondu à la demande de l'initiateur par la proposition du présent rapport-préavis, lequel intègre la valorisation du passage à la majorité civique et l'investissement citoyen des jeunes dans les objectifs du Conseil des Jeunes. En particulier, la section 9.4 ci-dessus, relative au renforcement des capacités et de la reconnaissance, indique des actions à mener afin de marquer solennellement ce passage.

## 13. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2009/29 de la Municipalité, du 27 mai 2009  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la constitution du Conseil des Jeunes ;
2. d'allouer à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation un montant de Fr. 20'000.– destiné à la mise sur pied du Conseil prélevé sur le Fonds pour le développement durable conformément aux articles 1<sup>er</sup> A litt. t et 4 du règlement dudit fonds ;
3. d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. 20'000.– destiné à couvrir les frais de fonctionnement, prélevé sur le Fonds pour le développement durable conformément aux articles 1<sup>er</sup> A litt. t et 4 du règlement dudit fonds ;
4. d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. 80'000.– destiné à couvrir les frais de célébration du passage à la majorité civique, la valorisation de l'investissement citoyen des jeunes actifs dans le Conseil des Jeunes et le financement de projets collectifs des jeunes, en augmentation du budget du Service de la jeunesse et des loisirs ;
5. de porter une fois par législature au budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation le montant nécessaire à une évaluation externe en référence au chapitre 7.4 ;
6. d'accepter la dissolution du Groupe Contact Jeunesse, tel qu'indiqué au chapitre 4.2 du présent rapport-préavis ;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Antoine Verdon et consorts ;
8. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

### Rapport

Membres de la commission: M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), rapportrice, M<sup>me</sup> Sarah Frund (AGT), M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), M. Laurent Guidetti (Soc.), M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT), M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE), M<sup>me</sup> Isabelle Mayor (Les Verts), M. Francis Pittet (LE), M. Roland Rapaz (Soc.), M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.), M<sup>me</sup> Graziella Schaller (LE), M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité: M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), rapportrice:** – La Commission s'est réunie à deux reprises, les mardis 25 août et 15 septembre. Elle était composée de M<sup>mes</sup> et MM. Sylvie Favre (rapportrice), Sarah Frund (1<sup>re</sup> séance), Nicole Graber (2<sup>e</sup> séance), Laurent Guidetti, Evelyne Knecht (2<sup>e</sup> séance), Françoise Longchamp, Isabelle Mayor, Francis Pittet (1<sup>re</sup> séance), Roland Rapaz (1<sup>re</sup> séance), Rebecca Ruiz (2<sup>e</sup> séance), Graziella Schaller, Maria Dolores Velasco (1<sup>re</sup> séance), Claude-Alain Voiblet (2<sup>e</sup> séance).

La Municipalité était représentée par M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education. L'Administration était représentée par M<sup>me</sup> Estelle Papaux, cheffe du Service jeunesse et loisirs, M. Tanguy Ausloos, délégué à la jeunesse et M<sup>me</sup> Catherine Zaccaria, secrétaire qui a rédigé les notes de séance. Nous l'en remercions.

En introduction, le directeur rappelle le cadre de ce rapport-préavis, résultat des réponses données par la Municipalité à deux motions, celle de M<sup>me</sup> G. Schaller, «Pour un accueil par les Autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité» et celle de M. A. Verdon, «Pour la création d'un Parlement communal des jeunes».

La motion de M. A. Verdon a été déposée il y a quelques années maintenant; elle a fait l'objet d'une prise en considération par une commission du Conseil communal, puis d'une large consultation auprès de différents milieux concernés. De plus, la Ville de Lausanne a attendu la publication d'un projet de loi vaudoise pour la promotion de la politique de l'enfance et de la jeunesse avant de présenter ce préavis. Cette loi invite les Communes à créer des parlements des jeunes.

Une grande partie des deux séances est consacrée à la discussion de cette motion. Le terme de parlement est remplacé par le Conseil des Jeunes (ci après «CdJ») qui reflète mieux l'absence de rôle législatif dévolu à cet organisme.

D'emblée, certains commissaires regrettent que le CdJ ne se crée pas à partir d'une demande des jeunes eux-mêmes, estimant ainsi que le projet a peu de chance de réussir. Des explications sont demandées sur les causes de la dissolution du Groupe Contact Jeunesse pour éviter de reproduire les

mêmes erreurs. Le manque d'engagement des personnes, la fin d'un cycle de revendications, la suppression des jetons de présence sont des raisons plausibles. Un commissaire rappelle que le flux et le reflux est une caractéristique de ce type de groupe. Beaucoup sont convaincus que les Autorités politiques doivent être proactives et que la collectivité se doit de relancer un tel projet. Une majorité des commissaires soutient la Commune dans son rôle d'initiateur.

Un travail important de communication doit être fait afin de toucher le plus grand nombre de jeunes venus de différents horizons. Les nouveaux canaux d'informations (plateformes internet de réseaux sociaux) pourraient être utilisés. Des spécialistes de la communication devraient être sollicités. A noter que la structure de ce projet se veut la plus égalitaire possible: genre, âge, formation, statut social, etc., ce projet doit refléter un esprit de mixité. Il y a une forte volonté pour élargir l'offre et toucher toutes les catégories de jeunes que ce soit aux niveaux associatif, scolaire ou professionnel. Le projet de répartition des soixante sièges et l'ouverture aux jeunes d'autres communes cherche à refléter au mieux cette diversité.

Des informations ont été sollicitées par certains commissaires sur la composition et le fonctionnement des Conseils des Jeunes de trois villes suisses romandes. Il s'avère que les projets sont passablement similaires à ce qui est proposé par la Municipalité. Il est précisé que ces Conseils fonctionnent bien, que la relève se fait naturellement.

A de nombreuses reprises, les commissaires s'expriment sur le fonctionnement ou le contenu du CdJ; quelques-uns se posent la question du lien du CdJ avec les instances politiques:

- Quel regard aura le CdJ sur les rapports-préavis municipaux? Seuls les rapports-préavis en rapport avec la jeunesse lui seront-ils soumis ou tous les rapports-préavis qui peuvent les concerner de près ou de loin?
- Ne faut-il pas intégrer le CdJ en amont de la « sortie » d'un préavis? Quel poids sera donné à l'avis du CdJ sur les projets de la Municipalité? Certains commissaires craignent qu'un préavis puisse être refusé sur la seule décision du CdJ. Il nous est expliqué que le rôle du CdJ serait de recueillir des avis pour mettre en perspective certains aspects du préavis. La Municipalité a expérimenté le même genre de fonctionnement avec la Chambre consultative des Immigrés.
- Le CdJ doit-il être politisé? Les sujets de discussion doivent-ils se porter uniquement sur des actualités lausannoises? Au contraire, doivent-ils être beaucoup plus larges et aborder des thèmes plus globaux comme l'avortement ou la peine de mort?
- Quel lien doit exister entre le CdJ et la Commission des pétitions?

- Faut-il la présence de la Municipalité ou de l'Administration au CdJ?
- Faut-il des jeunes issus des partis politiques?
- Peut-on assurer la majorité de Lausannois au sein du CdJ, souhait partagé par plusieurs commissaires?
- La tranche d'âge proposée (13–25 ans) est-elle adéquate? Ne risque-t-on pas de voir des tout jeunes «écrasés» par de futurs dinosaures de la politique? Comment faire entendre les préoccupations de tous les jeunes quelle que soit leur tranche d'âge?

Il ressort clairement de ces interrogations que le CdJ ne doit pas, de l'avis des commissaires en tous les cas, être une réplique du Conseil communal.

Notre commission, au cours de la discussion, a tendance à imaginer ce que doit être ou ne pas être le CdJ, ce qu'il devrait faire, qui devrait en faire partie, etc. Elle arrive à la conclusion qu'il s'agit de ne pas donner toutes les clés de fonctionnement! Il appartiendra au CdJ de définir son rôle lui-même, d'être à l'origine de ses projets, une fois légitimée la structure de base contenue dans ce préavis. Il faut accompagner ce processus. Ce texte ne parle d'ailleurs pas d'attribuer un pouvoir aux jeunes. Mais il encourage les jeunes à devenir acteurs de la vie politique, à imaginer leur cité, à se sentir bien dans leur ville.

Pour un commissaire, cet esprit ne permet pas la mise en œuvre d'un tel préavis. Il considère que la problématique de l'organisation est symptomatique de la difficulté à mettre sur pied ce projet. Il annonce qu'il n'entrera pas en matière sur le Conseil des Jeunes. De plus, il s'interroge sur le fait qu'aucune demande de soutien financier n'ait été demandée à la Confédération qui octroie des montants pour les jeunes. En réalité, ce ne sont pas les Conseils des Jeunes qui sont soutenus financièrement mais la formation proposée aux jeunes qui fréquentent ces conseils et les sessions fédérales des jeunes.

Le texte propose que la salle du Conseil communal soit le lieu de réunion du CdJ une fois par année. Cette formulation n'entend pas limiter l'accès à la salle du Conseil au CdJ. Celui-ci décidera où il entend faire ses réunions.

La motion de Graziella Schaller demande qu'un véritable accueil soit réservé aux jeunes qui font le passage à la majorité. La motionnaire regrette dans la réponse faite par la Municipalité que l'aspect officiel ne soit pas souligné. Tous les commissaires s'accordent à dire qu'il faut marquer cet instant symbolique d'un événement officiel de la part de la Municipalité. Il peut s'accompagner d'un événement festif; c'est même souhaitable pour l'aspect marketing. La présence d'un municipal ou de conseillers communaux est demandée. Une discussion générale a lieu sur la qualité d'accueil des nouveaux résidents de Lausanne, sur l'impact (symbolique mais aussi économique) du livre offert aux jeunes lors de leur passage à la majorité. Au départ formulé

comme un vœu, la motionnaire propose de déposer un amendement à la conclusion N° 8 pour renforcer l'aspect officiel de la cérémonie.

La conclusion N° 1  
est acceptée par 7 voix, 1 contre et 1 abstention.

Les conclusions N°s 2-3-4  
sont acceptées par 7 voix, 1 contre et 1 abstention.

La conclusion N° 5  
est acceptée par 7 voix, 1 contre et 1 abstention.

La conclusion N° 6  
est acceptée par 8 voix et 1 abstention.

La conclusion N° 7  
est acceptée par 7 voix et 2 abstentions.

Conclusion N° 8, amendement proposé: d'approuver la réponse de la Municipalité... consorts. AJOUT: la Municipalité s'engage à accueillir les jeunes citoyens par une cérémonie officielle. Celle-ci se fera en présence de membres de la Municipalité et du Conseil communal; elle accompagnera l'événement qui sera organisé pour marquer le passage à la majorité.

La conclusion N° 8 amendée,  
est acceptée à l'unanimité, soit 9 voix.

**Le président:** – Je vous donne la parole si vous avez des éléments complémentaires à ajouter à votre rapport.

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.):** – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

**Le président:** – Merci, Madame. Nous travaillerons de la manière suivante. J'ouvrirai une discussion générale sur l'ensemble de ce préavis. A la fin, nous débattons chaque conclusion, avant de passer au vote final.

La discussion est ouverte.

#### *Discussion générale*

**M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts):** – Le groupe des Verts acceptera ce rapport-préavis. Il est juste de soutenir la volonté de la Municipalité de donner la parole aux jeunes. Il est indispensable que les jeunes participent aux projets qui les concernent, qu'ils puissent donner leur avis et lancer des initiatives. Cette proposition de la Municipalité est importante. Ensuite, aux jeunes de la faire vivre et de lui donner corps.

Le budget de fonctionnement ne semble pas excessif. D'ailleurs, une part importante concerne la célébration du passage à la majorité civique et la valorisation de l'investissement citoyen des jeunes actifs dans le Conseil. Cette rubrique est essentielle.

N'oublions pas non plus que ce rapport-préavis répond à la motion et au postulat de deux conseillers communaux.

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller-Curiotto (LE):** – Monsieur le Président, comme vous avez dit que vous ne traiterez pas le point 1, je me permets de prendre la parole maintenant.

Le premier point sur lequel je désire déposer un amendement est le 6.1, le groupe cible. En commission, nous avons eu plusieurs discussions à propos des jeunes concernés et nous étions assez partagés. Plusieurs commissaires soutenaient qu'il faut ouvrir ce Parlement à tous, d'autres qu'il fallait exclure les non-Lausannois. Ce n'est pas très juste, à mon avis, parce que de nombreux jeunes étudient à Lausanne, ils viennent dans les gymnases, ils n'ont pas d'autre choix. Mon amendement demanderait que la Municipalité veille à ce que la majorité des jeunes du groupe cible soit constituée de Lausannois. Je ne sais pas si c'est maintenant que je dois déposer cet amendement...

J'aimerais aussi intervenir sur ma motion, mais je ne sais pas si c'est trop tôt ou si je peux le faire plus tard...

**Le président:** – Vous avez la parole, continuez.

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller-Curiotto (LE):** – Ma deuxième intervention concerne le point 9.4, la réponse à la motion que j'avais déposée pour demander que la Municipalité organise un accueil pour les jeunes Lausannois atteignant leurs 18 ans. J'ai bien compris l'idée de confier cette mission à ce Conseil, mais je ne suis pas convaincue qu'un groupe de jeunes de cet âge puisse vraiment donner le côté officiel et solennel que j'attendrais et dont je pense que les jeunes auraient envie. C'était une préoccupation de plusieurs membres de la commission et nous en avons discuté longuement.

Vous savez certainement que les nouveaux bourgeois sont conviés à une cérémonie à Montbenon. Un article de presse paru à la fin de l'année relevait que ces gens avaient été très bien reçus, les Autorités avaient mis les petits plats dans les grands. Cela a sûrement un certain coût, malheureusement, l'article n'indiquait pas le montant. Les gens étaient très contents et j'imagine organiser un accueil de ce type pour les jeunes atteignant leurs 18 ans. En commission, le municipal a exprimé clairement l'envie que des membres de la Municipalité soient présents à cette cérémonie, ce qui n'est pas mentionné dans le préavis dont nous débattons. En commission, j'ai donc déposé un amendement à la conclusion concernée. Il n'est pas nécessaire de le déposer ici puisqu'il est inclus dans le rapport. Mais je souhaite que cette conclusion amendée soit acceptée.

En revanche, il n'était pas clair pour moi si le montant dévolu à cet accueil était inclus dans les Fr. 50'000.–. A mon avis, les frais de cette cérémonie officielle devraient être pris en charge par la même caisse qui accueille les nouveaux bourgeois. Je souhaite recevoir des précisions sur le coût d'une telle cérémonie.

Enfin, dernière remarque, une économie serait envisageable: peut-être certains d'entre vous ont des enfants qui ont atteint leur majorité de 18 ans et ce qui les attend est un peu décevant. Ils reçoivent une lettre du contrôle des habitants les priant de vérifier leur adresse et un livre sur les sports amateurs lausannois. C'est peut-être passionnant pour certaines personnes, mais pour les jeunes de 18 ans, ce n'est pas très «sexy». A mon avis, on pourrait économiser sur l'envoi de ce livre et leur offrir quelque chose d'un peu plus solennel, et festif en même temps.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – Au cours de ces derniers mois, des bruits insistants m'ont laissé entendre que certains municipaux étaient des adeptes de la semaine de trente-cinq heures. Evidemment cela tranche avec l'image de bourreaux de travail que certains municipaux ont reçue de la part des porte-parole que sont les médias. Où est la vérité? Cela m'importe peu, à l'occasion du débat sur l'installation probable d'un futur Parlement des Jeunes à Lausanne, voulu par la majorité actuelle. A la lecture de ce préavis, j'ai repensé à ces bruits insistants. Et il m'est venu à l'esprit que certains municipaux disposaient en effet de beaucoup de temps pour proposer le préavis qui nous occupe à ce Conseil.

Ce préambule n'engage que moi. Cependant, mon parti, l'UDC, a un avis tranché sur la mise en œuvre d'un Parlement des Jeunes dans notre ville. A première vue, ce projet paraît alléchant. Il n'est probablement pas porteur politiquement de manifester son désaccord. C'est pourtant ce que je m'appête à faire au nom de l'UDC. Notre parti estime disposer d'arguments importants pour vous prier de refuser ce préavis. L'UDC n'accepte pas de participer à la création d'une offre fictive, qui prétend répondre à une demande alors même que celle-ci n'existe pas ou est tout à fait marginale. L'UDC invite le municipal responsable de ce dossier à démontrer devant ce Conseil la demande effective exprimée par les jeunes.

Notre parti ose prétendre que le Conseil des Jeunes répond de manière arbitraire à une demande de façade qui n'a pas été perçue en tant que telle. Nous l'avons en tout cas compris de cette manière en commission. Nous estimons que les personnes concernées n'ont pas exprimé de besoin réel.

Avec le recul, mon parti, l'UDC, constate que les expériences de Conseil des Jeunes sont synonymes de débats cycliques en politique. D'ailleurs, ce soir, ce débat s'ouvre à nouveau, il va même probablement s'animer à l'approche des élections communales.

Selon notre parti, le préavis de la Municipalité de Lausanne n'échappe malheureusement pas à cette règle. La motivation initiale de nos Autorités est dictée par la recherche de l'électorat des 18 à 25 ans. Ces derniers sont directement concernés, puisque la porte du Conseil des Jeunes leur est grande ouverte. L'UDC souhaite que la Municipalité s'explique également sur sa proposition de garantir la participation dans ce Conseil à des jeunes jusqu'à l'âge

de 25 ans. A notre connaissance, le droit de vote, de participation politique et d'éligibilité est accordé dans notre ville dès 18 ans. Donc la politique est largement ouverte aux jeunes dès cet âge, y compris aux étrangers jouissant du droit de vote et d'éligibilité. Nous ne comprenons pas cette démarche, qui vise à offrir des droits à des personnes qui ont la possibilité de s'impliquer dans la vie politique dès leurs 18 ans.

L'UDC Lausanne est favorable à l'ouverture des jeunes à la politique, mais pas avec les artifices de démocratie bricolée proposés par notre Municipalité. Nous sommes favorables à une ouverture active par l'attribution de véritables droits démocratiques. Malheureusement, à quelques mois des élections communales, notre parti ne voit aujourd'hui dans ce projet, qui porte l'empreinte très marquée de la gauche, qu'un concept fumeux visant uniquement à attirer les sympathies de quelques jeunes, qui n'ont par ailleurs rien demandé.

Notre parti ne comprend pas ce projet à géométrie variable. Il ne s'adresse pas uniquement aux jeunes Lausannois, mais est ouvert bien au-delà de nos frontières communales. Ainsi, les électeurs d'autres communes, qui auraient entre 18 et 25 ans, pourraient participer librement et sans obligation directe à la vie politique lausannoise au travers de ce Conseil. Est-ce logique? D'ailleurs, ces jeunes adultes majeurs d'autres communes auraient tout loisir de revendiquer des prestations ou des infrastructures dont ils n'auraient en aucun cas le besoin d'assumer le financement. Est-ce logique? Bien sûr que non. Mais cela, la majorité de gauche n'en a cure.

L'UDC s'interroge aussi sur le mode de participation au Parlement des Jeunes. Savez-vous que la participation à ce Conseil se fera par cooptation? Ses jeunes membres ne seront pas désignés de manière représentative de l'électorat ou des forces politiques en présence, comme c'est le cas dans tous les Conseils ou élections de Suisse, mais sur la base d'un choix arbitraire laissé aux mains de la majorité en place à Lausanne. Cela, nous ne pouvons l'accepter. L'UDC a une tout autre vision de la politique et de la démocratie.

La participation politique au sein d'un Parlement, y compris d'un Parlement des Jeunes, ce n'est pas seulement une palette de droits, mais également un éventail de devoirs et de responsabilités. Ce projet n'en fait pas mention. Force est de constater que le Conseil des Jeunes, dans la vision de nos Autorités exécutives lausannoises, n'offre que des droits. A ce jeu, les devoirs sont assurés par d'autres, par notre Conseil en particulier. Un tel message n'est pas satisfaisant pour nos jeunes, y compris pour des adolescents. Il est important de faire savoir à tout citoyen qu'un engagement politique est quelque chose de sérieux. Cela vaut aussi pour un jeune dans un Conseil qui n'a pas force obligatoire mais peut proposer des prestations ou des infrastructures en faveur des habitants de la ville. Cela représente des charges pour toute la collectivité publique et a pour corollaire l'utilisation des revenus de la fiscalité. Vous

comprendrez que l'UDC ne souhaite pas soutenir, avec ce préavis, cette vision tronquée de la politique poussée par la gauche. Ce n'est pas ainsi que notre parti entend promouvoir la politique au sein de la jeunesse de notre ville. Accorder des droits est une bonne chose. Accepter les devoirs qui y sont liés en est une autre.

En conclusion, l'UDC dit non à ce projet politique absurde. Nous invitons les membres de ce Conseil à refuser ce préavis. Nous attendons aussi des réponses de la Municipalité à nos deux questions. Comment la Municipalité fait-elle la démonstration de la demande effective exprimée par les jeunes dans ce dossier? Deuxièmement: pourquoi garantir une participation au Conseil des Jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans, alors que le droit de vote est accordé dès 18 ans?

**M. Laurent Guidetti (Soc.):** – Je réagis aux propos de M. Voiblet, parce qu'une bonne partie des questions qu'il pose ont été traitées dans les deux séances de la commission qui a étudié ce préavis. Il n'a participé qu'à une seule, c'est peut-être pour cela qu'il se pose encore autant de questions. Mais il est arrivé à la deuxième séance pour annoncer que de toute façon il refuserait le préavis.

Il est important de rappeler deux ou trois points à propos de celui-ci. Monsieur Voiblet, puisque vous vous adressez à la Municipalité, je vous rappelle que celle-ci travaille beaucoup, elle répond ici à deux initiatives émanant précisément de ce Conseil, M<sup>me</sup> Schaller l'a dit tout à l'heure. Monsieur Voiblet, si vous vous plaignez que la Municipalité travaille trop pour répondre aux initiatives, il me semble que vous n'êtes pas celui qui en fait le moins usage dans ce Conseil. Peut-être parce que, comme les membres de cette Municipalité, vous êtes un professionnel de la politique.

Le groupe socialiste unanime trouve le projet de Conseil des Jeunes présenté dans ce préavis tout à fait convaincant, tout comme celui de l'accession à la majorité. Il répond bien à la complexité de la question posée par M. Verdon, et à la question de la régionalisation posée par M<sup>me</sup> Schaller. Vous avez déposé un amendement, Madame Schaller, qui me semble intéressant. Mais si on fait la liste de ce qui figure à la page 17 [p. 210], et donc des établissements scolaires, des centres socioculturels et des groupes politiques, qui seront tous lausannois, on arrive à trente-et-un sur les soixante, soit à une majorité *de facto*. J'ai l'impression que le minimum de Lausannois est ainsi garanti. Néanmoins, je ne m'opposerai pas à votre amendement, ni à l'autre, d'ailleurs, qui a été accepté à l'unanimité des membres de la commission.

Par rapport à la représentativité, Monsieur Voiblet, je trouve votre argument de la cooptation un peu biaisé. Cette cooptation se fait toujours dans le cadre de la répartition des groupes présentés en page 17 [p. 210], point 10.7 du rapport préavis. Elle garantit une certaine représentativité des jeunes au sein de la population. Si on ne s'adresse qu'aux jeunes très motivés et politisés – nous en avons

longuement discuté et je suis revenu à plusieurs reprises sur cet aspect en commission –, on se retrouvera avec de futurs professionnels de la politique. Ils monopoliseront la parole au Conseil des Jeunes, puis au Conseil communal de Lausanne, et ne laisseront pas la place aux jeunes qui ont aussi des choses à dire et sont peut-être sous-représentés. C'est précisément à ces derniers, qui n'ont pas forcément des prédispositions à la politique comme vous, Monsieur Voiblet, qu'il faut impérativement donner la possibilité de s'engager. Aller voter, c'est sûr, mais aussi s'engager dans d'autres contextes.

La tranche d'âge de 13 à 25 ans, qui était considérée comme trop large, garantit cette représentativité avec la répartition proposée en page 17 [p. 210]. Elle assure que les plus jeunes d'entre les jeunes, de 13 à 16 ans, auront une place. Et, en effet, ils n'auront pas le droit de vote prôné par l'UDC lausannoise et suisse.

Ce projet n'a que des avantages. Son coût est tout à fait raisonnable, puisque son budget de fonctionnement sera de Fr. 20'000.– plus Fr. 30'000.– de budget à disposition du Conseil pour développer des initiatives. C'est vraiment un très bon projet, il répond à la complexité du sujet et le Parti socialiste, unanime, vous enjoint de le soutenir.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – Je désire intervenir au point 10.2, la qualité des membres. La Municipalité prévoit que les jeunes qui constitueront ce Conseil seront dans la tranche d'âge de 13 à 25 ans. Or, même si ce mélange d'âges peut être formateur, les intérêts défendus par les jeunes de 13 à 15 ans ne sont pas les mêmes que ceux défendus par ceux de 20 à 25 ans. D'autre part, la majorité civique étant pour l'heure toujours à 18 ans, les jeunes de plus de 18 ans peuvent intégrer les groupes politiques, se mettre sur des listes et même être élus au Parlement. Le groupe LausanneEnsemble pense que la tranche d'âge qui constituerait ce Parlement des jeunes doit être limitée à 13–18 ans. Nous déposons donc un amendement à la conclusion 1 en introduisant un point 1 *ter*, dont la teneur est la suivante :

*Amendement*

*1 ter*

*Le Conseil est composé de membres délégués de la tranche d'âge des 13–18 ans*

Je me permets, puisque je suis ici, d'intervenir au point 11, Budget. Je parle au nom de M. Pierre-Antoine Hildbrand, qui est retenu par des obligations militaires. Je lis son intervention.

« Conseil des Jeunes. Mes collègues se sont précédemment exprimés sur les tranches d'âge qu'un tel Conseil devrait représenter, respectivement sur la nécessité, au vu de certaines expériences passées, d'évaluer le dispositif après un certain temps. Je m'exprimerai pour ma part sur les aspects financiers.

De mémoire, puisque j'ai aussi eu le plaisir d'être membre du Groupe Contact Jeunesse dont il a été question, le budget atteignait Fr. 40'000.– et il n'y avait pas, en tout cas lorsque j'y étais, de jetons de présence, ce qui était normal et reste normal. L'idée même de défrayer les participants me semble extravagante. Les séances sous l'autorité bienveillante de M. Joyet permettaient surtout d'écouter des demandeurs de subventions plus ou moins bien organisés et préparés et ensuite d'octroyer des sommes. LausanneEnsemble, comme cela a été dit, considère que les tranches d'âge concernées pour des motifs institutionnels doivent être restreintes de moitié : 13 à 18 ans plutôt que 13 à 25 ans. Il en découle que la population concernée est également divisée grossièrement par deux et que le budget tel que défini peut aussi l'être, puisqu'il s'agit notamment d'appuyer les projets collectifs portés par les mêmes tranches d'âge.

J'ajouterais qu'il est plus facile à ce Conseil, si le succès est au rendez-vous, d'augmenter ce montant plutôt que de le réduire. Il convient d'être attentif, lors du lancement d'un projet, aux fonds dégagés. Après, celui-ci génère sa propre dynamique.

J'ajoute enfin que le projet n'est pas exclusivement lausannois, mais touche toute l'agglomération. Dans la lignée des réflexions sur le PALM, le Plan culturel cher notamment à mon collègue Gilles Meystre, les compléments financiers des autres Communes seront les bienvenus et permettront peut-être de compléter le montant initial de Fr. 50'000.– que nous vous proposons. Les amendements concernent les conclusions 3 et 4, en diminution de moitié par rapport à ce qui est proposé. Il s'agit d'abord de réduire les frais de fonctionnement de moitié, en supprimant notamment les défraiements. De même, à la conclusion 4, il s'agit de réduire provisoirement de moitié la valorisation de l'investissement citoyen des jeunes actifs dans le Conseil des Jeunes et le financement de projets collectifs. Quant au montant destiné aux frais de célébration de passage à la majorité civique, cela regarde à tout le moins le Conseil communal et n'a pas à être délégué au Conseil des Jeunes.

Tout d'abord un premier amendement, au point 3 des conclusions :

*Amendement*

*Conclusion 3*

*d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. 10'000.– destiné à couvrir les frais de fonctionnement, prélevé sur le Fonds pour le développement durable, conformément aux articles 1<sup>er</sup> A litt. t, et 4 du règlement dudit fonds.*

*Conclusion 4*

*d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. 40'000.– pour la valorisation de l'investissement citoyen des jeunes actifs dans le Conseil des Jeunes et le financement de projets collectifs des jeunes, en augmentation du budget du Service de la jeunesse et des loisirs.*

J'ajoute pour terminer que LausannEnsemble refusera le rapport-préavis si les amendements sont rejetés.»

**M. Axel Marion (LE) :** – Je commence par évoquer mes intérêts dans ce dossier. Je suis coprésident du Conseil suisse des activités de jeunesse et collaborateur du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, en charge notamment de dossiers de politique de jeunesse. Je précise aussi que je m'exprimerai ici au nom du Parti démocrate-chrétien et représenterai donc une minorité du groupe LausannEnsemble sur ce dossier.

Nous n'avons pas affaire ici à un préavis parfait. Je lui trouve certains défauts, certains points auraient pu être mieux argumentés, par exemple la répartition des sièges entre le monde de la formation et le monde dit « de la cité », un peu artificielle à mon avis. De même que la représentation des partis politiques au sein de ce Conseil prête le flanc, comme l'a dit M. Voiblet, à sa politisation. C'est quelque chose qu'on pouvait s'épargner, même si ce Conseil souhaitait aller dans ce sens.

Pour le reste, ce projet s'inscrit dans une dynamique existante aux niveaux cantonal et fédéral. Cette dynamique, n'en déplaise à M. Voiblet, est portée par des gouvernements à majorité de droite, le Conseil d'Etat d'une part, le Conseil fédéral de l'autre. Au niveau vaudois, un projet de loi sur l'enfance et la jeunesse, sur le soutien aux activités de jeunesse, devrait être traité prochainement, le Grand Conseil a commencé à en débattre. Cette loi développe notamment l'idée de la création d'une commission de jeunes, un peu dans l'esprit du Conseil des Jeunes dont nous discutons aujourd'hui.

Au niveau fédéral, un projet de loi sur les activités de jeunesse prévoit d'ancrer la Session fédérale des jeunes, qui correspond tout à fait à un Parlement des jeunes. Ce projet de loi donnerait une base légale à cette Session fédérale des jeunes. On ne peut par conséquent pas dire que l'on a affaire à des démarches légères et portées par des gauchistes patentés.

Deuxièmement, la participation des jeunes est quelque chose qui fonctionne. Je prends l'exemple de cette Session fédérale des jeunes, qui réunit chaque année deux cents jeunes âgés de 14 à 21 ans au Parlement fédéral. 14 à 21 ans, ce n'est pas 13 à 25, certes, mais c'est une tranche assez large. L'expérience montre, depuis dix-neuf ans – eh oui, cela fait dix-neuf ans que cette Session fédérale des jeunes existe –, que cet équilibre fonctionne ; elle doit chaque année refuser du monde. Pour trois personnes qui s'inscrivent, nous ne pouvons en accepter qu'une. C'est aussi une réponse à M. Voiblet, lorsqu'il demande où est l'intérêt des jeunes. Eh bien je vous le dis : cette institution, qui certes existe depuis plusieurs années, prouve que les jeunes sont intéressés et veulent participer aux débats qui les concernent.

Enfin, une petite pique : la Session fédérale des jeunes a été ouverte cette année par un conseiller national de l'UDC, M. Lukas Reimann de Saint-Gall, qui manifestement n'a

pas trouvé désagréable de venir s'exprimer devant ce parlement de jeunes. Il lui a octroyé un certain crédit et une certaine crédibilité.

Nous savons que l'UDC, qui nous a présenté son point de vue tout à l'heure, a développé l'idée de donner le droit de vote à 16 ans au niveau communal dans le canton de Vaud. C'est une idée intéressante, qui mérite d'être approfondie. J'y souscris, pour les mêmes raisons, que je ne développerai pas ici, ce serait trop long. Mais j'aimerais faire une comparaison. Lorsqu'on arrive à 18 ans, on obtient le droit de passer son permis de conduire. Mais on ne peut pas aller, à 18 ans, au Service des automobiles en disant : « Bonjour, j'aimerais mon permis de conduire ». Il faut prendre des cours, avoir une éducation à la conduite automobile. Ici, c'est la même idée. Au niveau de la politique, on peut avancer dans la sensibilisation grâce à la participation et à un organe comme le Conseil des Jeunes, on peut adhérer à diverses idées, se familiariser avec la pratique des institutions. Cela renforce le sentiment citoyen des jeunes, c'est fondamentalement utile. L'UDC essaie de nous expliquer que, d'un côté, il y a une participation alibi et, de l'autre, il y a le droit de vote à 16 ans qui est la vraie manière d'impliquer les jeunes. Les deux sont compatibles, l'une et l'autre se complètent parfaitement. Je ne comprends pas cette opposition entre les deux.

Je conclurai sur une remarque plus générale. Nous avons malheureusement tendance, dans notre Conseil, mais aussi dans les médias en général, à présenter les jeunes comme des personnes à problèmes, confrontées à diverses difficultés sans être toujours capables de les gérer correctement, des personnes qui causent des soucis, turbulentes, voire violentes. Ce Conseil des Jeunes leur donne la possibilité de montrer leur bon jour, de manifester leur envie de faire quelque chose de constructif. On leur laisse cette possibilité de participer à la construction de la société et de ne pas toujours être montrés sous un jour négatif. Lorsque des articles de presse paraîtront dans les médias représentés ici, citant des jeunes qui affirment avoir une idée, vouloir faire ceci ou cela pour la ville, par exemple apporter une pétition au Conseil communal, et qu'il n'y aura pas toujours des articles sur une violence le samedi soir à la place Bel-Air, nous aurons avancé dans la bonne direction. Nous aurons montré aux jeunes qu'ils sont capables d'être pris au sérieux par le monde politique. C'est l'effort qui doit être fait ce soir par le Conseil communal. Dire que oui, nous croyons que cette image des jeunes est possible et que nous les soutiendrons dans ce sens.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – Plusieurs questions ont été posées par divers orateurs, qui méritent d'être discutées. Au fond, à quoi peut servir un Conseil des Jeunes ? Le préavis est peu loquace sur cette question. Il indique simplement que ce Conseil des Jeunes aura des compétences, notamment celle d'interpeller les Autorités et de donner son avis sur les objets le concernant.

De nombreux objets peuvent concerner les jeunes. Le Conseil des Jeunes est un instrument qui doit leur permettre

de donner leur avis sur des questions telles que le logement – une question à laquelle ils sont souvent confrontés, avec des problématiques spécifiques pour les jeunes en formation – ou encore la politique culturelle de la Ville. Le Conseil communal a débattu par exemple à plusieurs reprises des Docks, du Romandie ou d'autres salles. Ces questions concernent principalement un public jeune. On peut penser aussi au chômage des jeunes, où la politique des Autorités doit s'inscrire dans une situation très grave, où il est très difficile pour de nombreux jeunes de trouver un premier emploi, voire une première formation. On peut penser aussi au phénomène du trafic de drogue, souvent soulevé par la droite et pris comme étendard électoral, mais qui concerne spécifiquement les jeunes, notamment en termes de prévention.

Sur ces sujets, et d'autres, le Conseil des Jeunes peut donner un avis. Ce ne sera pas l'avis de tous les jeunes, mais ce sera un avis intéressant et tout à fait utile, qui méritera la discussion et permettra d'éclairer aussi les débats au Conseil communal ou ailleurs.

Evidemment, ce Conseil des Jeunes n'est pas la panacée. Ce n'est pas la réponse absolue à la question de la citoyenneté de la jeunesse aujourd'hui. Mais c'est un élément qui peut faciliter la participation citoyenne de jeunes au débat public dont nous avons besoin. Les institutions telles qu'elles existent sont «vieillissantes». Il n'y a qu'à nous regarder et considérer notre moyenne d'âge. Je parle aussi de moi. Nombre d'entre nous ne sont plus dans la tranche d'âge des jeunes qui vont le soir dans les boîtes de nuit et qui sont confrontés à divers problèmes que nous discutons ici. Ce n'est pas vrai pour tout le monde, et je ne veux évidemment pas blesser celles et ceux qui y vont! Mais des problèmes spécifiques existent qui méritent que des voix jeunes puissent s'exprimer à travers ce Conseil des Jeunes.

C'est pourquoi je soutiendrai ce préavis et je crois que c'est le cas de la majorité du groupe A Gauche Toute!

**M. Gilles Meystre (LE):** – Des questions intéressantes ont été posées ce soir. Il y a surtout une opposition qui me paraît un peu démagogique de la part de l'UDC. Je me dois d'y répondre.

Oui, les Libéraux-Radicaux ont des réserves quant au public cible. Oui, nous avons des réserves sur l'efficacité d'un tel parlement de jeunes. Oui, à titre personnel, ayant présidé le Groupe Contact Jeunesse, l'ancêtre de la nouvelle institution qui pourrait naître de notre décision de ce soir, j'ai aussi le sentiment qu'un tel parlement peut faire figure d'alibi et donner bonne conscience à nous, les seniors, par rapport aux jeunes. Mais de là à jeter le bébé avec l'eau du bain, et à donner des leçons de politique à la jeunesse, il y a un pas que nous ne franchirons pas.

Monsieur Voiblet, vous dites que les jeunes n'ont pas demandé ce parlement. Mais les jeunes n'ont pas demandé non plus le droit de vote à 16 ans et vous l'avez proposé au

Grand Conseil. Donc en matière de populisme, vous n'avez pas de leçons à donner. En tout cas, vous n'avez pas besoin de continuer ainsi.

Cette nouvelle expérience mérite d'être tentée, avec le recadrage que les Libéraux-Radicaux proposent, en matière d'âge, de public cible et d'origine. Ces amendements posent la question du rôle d'un Parlement de jeunes et doivent donc être débattus. Nous avons d'autres choses à faire que de la démagogie, et notre jeunesse se portera tout aussi bien si nous abordons le fond de ce préavis.

**M. Laurent Guidetti (Soc.):** – Je reviens sur les amendements Hildbrand déposés par M<sup>me</sup> Longchamp. Ils proposent en gros de diviser les sommes des points 3 et 4 par deux. Personnellement, je pense qu'un budget doit rester un budget. Ce n'est pas un blanc-seing, une enveloppe qu'on peut dépenser, ni ne signifie que les jeunes, fous qu'ils sont, vont dépenser ces Fr. 100'000.–, c'est-à-dire les Fr. 20'000.– du point 3 et les Fr. 80'000.– du point 4. Donnons-leur au départ les moyens de lancer l'opération, on verra s'ils dépensent le tout, mais ils ne le feront certainement pas la première année. Il ne faut pas tout de suite leur couper les ailes et les empêcher de mener à bien des projets qui peuvent éventuellement représenter des montants assez élevés. Au contraire, si on croit à ce Conseil, on doit aussi croire aux projets qui seront portés par les jeunes et donc laisser ces derniers faire des propositions qui seront peut-être chères, dans le bon sens du terme, mais qui auront une véritable valeur. Madame Longchamp, comme vous avez annoncé qu'une partie, voire tout LausannEnsemble refuserait le préavis si ces deux amendements étaient refusés, je demande le vote nominal sur ces deux sujets et vous invite à refuser ces deux amendements.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – J'aimerais aussi revenir sur ces amendements. Il faut être sérieux! Soit on veut constituer un Conseil des Jeunes et lui permettre de développer un débat citoyen dans la jeunesse... Il y a les gens qui seront membres du Conseil des Jeunes, d'une part, et, de l'autre, qui essayeront de recueillir des avis et de développer des propositions élaborées vis-à-vis d'autres jeunes qu'ils côtoient dans les centres de formation, dans les écoles, dans les gymnases, etc. Pour cela, il faut des moyens. Qu'on ne vienne pas nous dire que les Fr. 100'000.– proposés, c'est trop. Pour tenir des séances, mener des enquêtes ou des projets, c'est vraiment limité. Une mesure me fait toujours sourire: «prélever sur le Fonds pour le développement durable». Je ne sais pas si notre collègue Ostermann... On peut dire que pour les jeunes, c'est du développement durable! Mais ça paraît toujours un peu étrange. Cela dit, je pense que les Fr. 100'000.– sont tout à fait raisonnables et qu'il faut donner des moyens à ce Conseil des Jeunes.

Ce que je n'aimerais surtout pas, c'est que la création d'un Conseil des Jeunes offre un oreiller de paresse à la Municipalité pour sa politique de la jeunesse. Le Conseil des Jeunes en est un élément, il permet à certains jeunes de s'exprimer et de faire valoir leurs positions. Mais ce n'est

pas encore la réponse aux très nombreuses questions qui se posent en la matière. Cela va peut-être de soi, mais la Municipalité doit être inspirée et ne pas borner sa politique vis-à-vis de la jeunesse à l'adoption de ce préavis.

Voilà pourquoi, sur l'essentiel, il faut approuver ces conclusions.

**M. Gilles Meystre (LE) :** – J'aimerais, avec calme et sérénité, aborder la question de l'âge. C'est vraiment une question cruciale. Pour avoir vécu dans un tel parlement, j'ai constaté que les intérêts des 13 à 18 ans sont totalement différents des intérêts des 19 à 25 ans. Si l'on veut que ce parlement fonctionne, il faut poser le cadre correctement. Il est mal posé si ces deux publics cibles sont mélangés. C'est une première difficulté.

La deuxième difficulté, et je vous parle toujours d'expérience, c'est que, au sein même de ces publics, certains sont apprentis, d'autres étudiants. Cela fait que la mayonnaise prend difficilement dans de telles institutions. Pour garantir le succès de celle-ci, il est important de restreindre l'écart d'âge permettant d'y participer. Les 13 à 18 ans ont des intérêts, des problèmes qui ne sont pas ceux des 19 à 25 ans et, à mon avis, on doit se concentrer sur les 13 à 18 ans.

Ce postulat étant posé, il n'y a pas de raison de ne pas réduire la voilure en matière financière, étant donné qu'on aura abaissé l'âge des personnes concernées.

Le Groupe Contact Jeunesse disposait de Fr. 40'000.–. Je me réjouis d'entendre Oscar Tosato, qui y participait. De mémoire, les Fr. 40'000.– n'étaient pas toujours épuisés à la fin de l'année. Donc pourquoi donner Fr. 100'000.– quand l'expérience passée démontre que Fr. 40'000.– semblent suffire à l'entier des besoins annuels ? Je préfère y aller avec un public plus restreint et la moitié de l'enveloppe, puis évaluer après deux ans, selon ce que prévoit le rapport. Si le succès est total, si la démarche est meilleure que ne l'était le Groupe Contact Jeunesse, si les jeunes font la preuve qu'ils ont des besoins conséquents, revoyons cette voilure au terme de l'évaluation. Mais nous connaissons la situation financière de la Ville, ses difficultés. Il est raisonnable, ce n'est pas pour enterrer le projet, mais pour mieux lui donner son élan, de vous proposer ces deux amendements.

**M. Laurent Guidetti (Soc.) :** – Je reviens sur le deuxième amendement, au point 4, qui propose de faire passer la dotation de Fr. 80'000.– à Fr. 40'000.–. Dans ces Fr. 80'000.–, il y a les Fr. 50'000.– qui servent à répondre au postulat de M<sup>me</sup> Schaller, membre éminente de Lausanne-Ensemble. Si on veut réellement une célébration digne de ce nom pour accueillir la plupart des mille deux cents à mille cinq cents jeunes qui atteignent leur majorité, il faut ce minimum de Fr. 50'000.–. Si vous l'amputez de moitié, en admettant que les Fr. 30'000.– soient maintenus, il ne resterait que Fr. 10'000.– pour réaliser concrètement des projets. Ce n'est pas le Groupe Contact Jeunesse, là ! C'est

trois fois plus bas. Il faut partir avec les Fr. 30'000.– prévus pour le budget du Conseil des Jeunes et les Fr. 50'000.–, qui ne sont absolument pas surévalués, pour répondre dignement à la demande de M<sup>me</sup> Schaller.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Permettez-moi de revenir sur certains propos, notamment les attaques frontales contre notre parti – ce qui est bien normal.

J'aimerais revenir sur ce qu'a dit M. Marion. Vous faites référence, pour vous positionner dans ce projet, à votre appartenance à la droite. Et vous critiquez la position de l'UDC. Je suis désolé, Monsieur Marion, mais lorsque je jauge un politicien de droite, je ne vous prends pas comme étalon.

Vous attaquez l'UDC en disant que nous faisons de l'opposition frontale et du populisme. Vous avez néanmoins dit que ce projet était mauvais, à vos yeux. Vous avez cité quelques exemples. Ce soir, j'ai entendu des représentants de Lausanne-Ensemble le critiquer. La position de l'UDC vous fait probablement mal. Mais il y a une chose que je ne laisserai pas passer, c'est que vous avez dit que nous avons émis – je pense que vous parliez de nous – des critiques vis-à-vis des jeunes. Ce n'est pas le cas. Ce que l'UDC critique, c'est le mauvais projet qui nous est présenté. Uniquement. Nous n'avons aucune critique par rapport aux jeunes.

Si j'ai bien compris votre représentante tout à l'heure, vous aussi refuserez le projet si vos amendements sont refusés. Donc ne venez pas nous dire que c'est un bon projet et que l'UDC est mauvaise dans son argumentaire, puisque c'est le même. Bien sûr, il est peut-être posé d'une manière un peu plus directe sur la table de ce Conseil.

J'ai bien écouté M. Meystre, qui a donné une liste quantitative des problèmes posés par ce préavis, pour finalement conclure qu'il ne fallait surtout pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Je le comprends, mais pour finir il nous traite de populistes. Si s'attaquer à un projet de Conseil des Jeunes c'est du populisme, ce n'est en tout cas pas la notion que j'en ai. Je comprends les difficultés actuelles du Parti radical. Ça, c'est évident, pour moi ! Si ça c'est du populisme, je ne sais pas comment le Parti radical fait de la politique.

Monsieur Dolivo, vous parlez des Fr. 100'000.– à disposition de ce Conseil des Jeunes pour pouvoir faire de la politique. Vous avez raison. Il y a une somme maximale de Fr. 100'000.–. Mais il est aussi dit que ce Conseil des Jeunes a toute latitude pour faire des propositions concrètes qui peuvent être reprises par les politiciens au sein de notre Conseil. Je suppose que la gauche ne se privera pas de reprendre les propositions de ce Conseil des Jeunes qu'elle aura coopté pour en faire de la politique. Il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles ! Pour moi, c'est clair. Il y a effectivement un montant de Fr. 100'000.–, mais aussi un droit de proposition clair et net. Je présume que la gauche se fera porte-parole devant ce Conseil, qui a un pouvoir de

décision supérieur à ces Fr. 100'000.–, pour qu'il reprenne les idées émises par le Conseil des Jeunes. Ce dernier aura peut-être aussi des idées de qualité, qui mériteraient d'être reprises, je n'en doute pas.

Monsieur Guidetti, une remarque. Evidemment, vous m'avez attaqué sur mon statut d'UDC, sur mon statut professionnel. Pour votre gouverne, je travaille à mi-temps dans la politique, c'est vrai. Mais l'autre mi-temps, je travaille pour l'économie. Pour moi, un professionnel de la politique, c'est aussi un secrétaire syndical, c'est aussi un fonctionnaire de la Confédération, du Canton ou de la Ville. Alors j'invite le Parti socialiste à faire le décompte de ses élus aux niveaux cantonal, fédéral et communal qui jouissent de ces statuts.

La cooptation est un système qu'on peut contrôler, cadrer. On a défini des groupes parmi lesquels seront choisis les représentants de ce Conseil des Jeunes. On voit la difficulté que cela entraîne. Notamment par rapport à l'intervention de M<sup>me</sup> Schaller, qui pense qu'il y aura dans ce Conseil plus de personnes venant de l'extérieur de cette ville. Oui, Mesdames et Messieurs, c'est une réalité. Le mauvais projet de la Municipalité permet cette situation, il faut le dire clairement.

Je reviens sur le problème des 13 à 25 ans. Là, je suis parfaitement en phase avec LausannEnsemble. Réunissez autour d'une table trois jeunes de 13 ans et des adultes de 25 ans et expliquez-moi ce qu'ils ont en commun. J'aimerais bien savoir de qui viendront les idées, et qui pourra poser sur la table les réalités de la politique. Mesdames et Messieurs, en nous proposant ce Conseil des Jeunes ayant entre 13 et 25 ans, vous vous moquez simplement de nous.

Compte tenu de tous ces éléments, notre parti soutiendra les amendements de LausannEnsemble, mais à la fin refusera probablement ce très mauvais projet.

**Le président :** – La discussion se poursuit. J'ai encore une liste de cinq intervenants. Soyez un peu plus brefs. Et, s'il vous plaît, pas trop de guéguerre gauche-droite sur un préavis de cette importance.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – Après la distribution des mauvais points par M. Voiblet, j'aimerais revenir sur le fond du projet. D'abord pour dire que les sommes allouées, Fr. 100'000.– en tout, c'est une autorisation de dépenser, comme vous le savez. Evidemment, le Conseil des Jeunes devra rendre des comptes à ses bailleurs de fonds, et il le fera. Des contrôles seront effectués. Donc ne nous faites pas croire que c'est la porte ouverte à des dépenses inconsidérées. Là, vous reprenez un cliché, les jeunes dépenseraient n'importe comment. D'autres catégories d'âge aussi dépensent n'importe comment. Et je ne compte pas les citer ici.

Ma deuxième remarque concerne les propositions que ce Conseil des Jeunes est à même de faire. Il ne faut pas voir cela comme superfétatoire. Aujourd'hui, dans cette société,

une place très limitée est accordée aux jeunes au niveau de leurs capacités de se faire entendre, de faire entendre leurs propositions, leurs revendications, leurs problèmes, dans un monde extrêmement dur pour eux. Et c'est là une des utilités du Conseil des Jeunes, de faire entendre cette voix. Ce monde dur, Monsieur Voiblet – vous me permettez cette petite polémique –, votre parti contribue à le créer. Par exemple, la quatrième révision de la Loi sur l'assurance chômage va supprimer le droit à l'indemnité de chômage pour les jeunes qui sortent de formation. Votre parti contribue à cette dureté, particulièrement grave pour les jeunes en période de chômage.

Voilà l'utilité de ce Conseil des Jeunes pour moi. De ce point de vue, les propositions de LausannEnsemble sont un peu hypocrites. On veut bien un Conseil des Jeunes, mais on lui rogne les ailes dès le départ. C'est une erreur. C'est faire preuve d'un absolu mauvais sens politique de ne pas permettre l'expression de ce point de vue de jeunes qui, en Suisse et à Lausanne, manque particulièrement.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – Par les deux amendements aux conclusions 3 et 4, nous demandons que la classe d'âge représentée soit de 13 à 18 ans. Il y aurait par conséquent la moitié moins de membres, ce qui justifie de diviser par deux le montant attribué au point 4 des conclusions.

Au point 4, nous estimons que la réception destinée aux jeunes atteignant la majorité ne devrait pas être organisée par le Conseil des Jeunes. Cela doit revenir pour le moins au Conseil communal, voire à la Municipalité. Cela ne devrait pas être organisé par un budget attribué au Conseil des Jeunes, mais par le budget général de la Commune. C'est pour cela que nous avons retiré la moitié des Fr. 80'000.– qui figurent au point 4 des conclusions, soit à peu près le montant destiné à cette célébration. Non que nous pensions que les jeunes ne sont pas à même de gérer le budget qui leur est attribué, mais simplement parce que nous estimons qu'il y aurait moins de monde et que la célébration de la majorité ne leur serait pas confiée.

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller-Curiotto (LE) :** – Mon intervention allait un peu dans le même sens que M<sup>me</sup> Longchamp, à propos de la motion que j'avais déposée. En commission, la Municipalité a reconnu la nécessité de donner un caractère plus officiel et marqué à cet événement avec la présence de municipaux et de conseillers communaux. Nous n'avons donc pas rediscuté du coût de cette manifestation. J'imagine que ce n'est pas la même chose si c'est une petite fête organisée par des jeunes ou si c'est un événement officiel du type de celui organisé à Montbenon avec les petits plats dans les grands et les petits fours. Cela m'intéresserait aussi de savoir ce que coûte ce type de cérémonie et combien a coûté l'accueil des deux cent cinquante nouveaux Lausannois à Montbenon. Si je le savais, je pourrais me faire une idée sur le montant prévu par le préavis.

J'aimerais savoir si c'est possible de dissocier le vote des conclusions de celui sur la réponse à M. Verdon et celle à mon postulat. Est-ce que c'est possible qu'une partie soit acceptée ou votée séparément ?

**M. Axel Marion (LE) :** – Quelques mots pour répondre à l'attaque en règle de M. Voiblet. Monsieur Voiblet, on connaît vos pratiques. Vous placez cinq fois le terme UDC dans votre discours et après vous vous plaignez qu'on intervienne pour prendre le contre-pied de vos propositions. Personne n'est dupe de ces pratiques.

Pour ma part, j'ai voulu en rester au fond du dossier. Je constate que vous avez de la peine, en tout cas dans votre deuxième intervention, à amener des éléments constructifs par rapport au fond. C'est vrai que j'ai émis des critiques sur ce projet, en toute honnêteté. Cela ne veut évidemment pas dire que je le refuserai, ni que je l'amenderai. C'est un projet évolutif. Le rapport-préavis est clairement rédigé dans ce sens. Dans quelques mois, quelques années, une fois le projet en place, nous verrons comment il évolue. Il sera toujours temps, à un moment ou à un autre, par une initiative de notre Conseil ou par un autre biais, d'apporter des correctifs. J'ai confiance dans la mise sur pied de ce projet, pour les raisons que j'ai expliquées.

A propos de la droite, j'ai simplement dit que c'étaient des gouvernements à majorité de droite – c'est un élément objectif, c'est un fait – qui avaient voté des projets de lois qui promeuvent et ancrent légalement des structures de type Conseil des Jeunes. Donc je ne vois pas en quoi vous pouvez l'attaquer. Je ne me suis pas mis en relation avec mon propre positionnement politique. Pour ma part, j'estime faire partie du centre. Peut-être cette notion vous est-elle étrangère. Je sais que plus on se situe dans les extrêmes, moins le centre existe. Moi, j'y crois. Ce qui veut dire que je peux, à certains moments, être d'accord avec des éléments liés à la gauche. Je peux aussi être d'accord avec la droite quand elle est ouverte, moderne et progressiste. C'est le cas par exemple pour la réduction de la dette de la Ville de Lausanne. Le PDC a toujours dit clairement que l'endettement de la Ville était inacceptable. Et je ne vois pas en quoi c'est un discours de gauche. Il faut faire attention à ce que vous dites, Monsieur Voiblet.

**M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts) :** – Par rapport à la tranche d'âge de 13 à 25 ans, j'aimerais soulever le fait que les jeunes intéressés par la politique n'ont pas forcément la chance d'être élus à 18 ans au Conseil communal. Ces jeunes non élus pourraient continuer à s'engager politiquement et socialement dans le Conseil des Jeunes jusqu'à 25 ans. En outre, si le budget est diminué, le projet ne me semble plus viable du tout.

**M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva (LE) :** – Nous votons dans ce Conseil des préavis avec des centaines et des centaines de milliers de francs et nous discutons aujourd'hui de Fr. 100'000.– dédiés aux jeunes de notre ville, de possibles

futurs conseillers communaux. Quand vous parlez de la jeunesse, Monsieur Voiblet, je pense, puisque je suis au centre, qu'il faut faire attention à ne pas parler en termes de gauche et de droite, mais en se fondant sur des faits réels. Les jeunes n'ont pas la possibilité de s'exprimer, ils n'ont actuellement aucun lieu politique pour le faire. La tranche d'âge est trop large, il vaut mieux retenir 13 à 18 ans, si possible. C'est important de pouvoir jouer sur deux plans différents quand on mélange des âges. Je reviens sur ce qu'a dit ma préopinante : entre 13 et 25 ans, c'est le passage de l'adolescence à l'âge adulte. Ce sont des sujets très différents les uns des autres.

Et maintenant, votons, comme cela a été demandé, à l'appel nominal. Nous verrons ensuite le résultat.

**M. Laurent Guidetti (Soc.) :** – Monsieur Voiblet, le Conseil ne sera pas politisé. A priori, ce n'est pas un Conseil politique, c'est un Conseil des Jeunes et les jeunes ne sont pas a priori de gauche. Vous craignez une récupération, c'est plutôt bon signe pour nous. Mais, d'un autre côté, les membres du Conseil des Jeunes traiteront de sujets qui leur sont propres, qu'ils vont s'inventer, qu'ils vont se créer eux-mêmes. Il n'y a pas de souci particulier à avoir de votre côté à ce niveau.

Par rapport à la question de M<sup>me</sup> Schaller : si l'on fait un rapide calcul, le coût de l'accession à la majorité sera d'environ Fr. 40.– par jeune. Je pense que ce n'est pas complètement surfait. Il suffit de leur offrir un bon livre et un bon apéro, et on y est.

L'âge et la réduction de la représentativité, qui engendraient automatiquement une réduction des coûts, je n'y crois pas un instant. La réduction de la représentativité n'aura aucun impact sur les coûts, mais la réduction du nombre de représentants en aura un. En l'occurrence, c'est le nombre de représentants à défrayer qui aura un impact, uniquement sur le point 3 des conclusions. Au contraire, élargir au maximum l'âge, Monsieur Voiblet, et je me suis laissé convaincre en commission, présente l'intérêt que des jeunes qui n'ont justement pas les mêmes champs d'intérêts a priori se rencontrent. C'est ce qui permet de quitter la politique et de revenir à des préoccupations qui seront peut-être plus spécifiquement liées à la formation professionnelle pour certains ou à des questions plus proches de l'enfance. Travailler verticalement est un modèle pédagogique qui existe dans les écoles d'architecture, par exemple : on constitue des ateliers verticaux, où les quatrième et les première année se retrouvent pour développer des projets ensemble, parce qu'il y a une dynamique très positive à enseigner d'un côté et à apprendre de l'autre. Ensemble, on parvient à construire de meilleurs projets.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – C'est la quatrième fois ce soir que M. Guidetti mentionne le fait que je n'étais pas présent à la première séance de commission. Pour que ce soit très clair, pendant ce temps, j'étais en train de

travailler. (*Rumeurs.*) Et pas pour la politique, Monsieur Guidetti! Et je me suis excusé à cette séance. Je le dis, pour que tout le monde soit au courant.

M<sup>me</sup> Da Silva nous demande des faits. Des faits, j'en ai. Les faits, c'est que tous les jeunes de cette ville, y compris les étrangers qui ont le droit de vote en matière communale, ont la possibilité en tout temps de participer publiquement à la vie de notre ville par le droit d'initiative ou le droit de référendum. Comme tout autre citoyen.

Deuxième élément important, et peut-être me direz-vous que je caricature, j'ai pu lire dans la presse que tous les partis lausannois se félicitent de compter des jeunes dans leurs rangs et d'avoir même des sections jeunes. Nous avons une section jeunes avec des membres depuis l'âge de 18 ans. Ces gens participent activement à la vie du parti. Ils font de la politique, c'est clair! Un Conseil des Jeunes qui discute de la gouvernance, ou plutôt de la manière de concevoir notre ville, c'est de la politique. Ici, nous faisons de la politique, aussi. Il ne faut pas dénaturer le rôle de ce Conseil. Bien sûr que nous avons une autre vision, bien sûr que nous souhaitons une autre règle de participation politique dans ce dossier. Mais en attendant, c'est de la politique.

Je n'ai jamais dit que les Fr. 100'000.– étaient une dépense inconsidérée. J'ai dit que ces Fr. 100'000.– n'étaient pas la seule opportunité pour ce Parlement des jeunes d'activer une démarche politique pour de nouvelles prestations ou au niveau des infrastructures. Ils peuvent le faire en exprimant une volonté qui peut être reprise par un groupe politique ici. Mais ils peuvent aussi le faire par le droit d'initiative.

Voilà, concernant les faits. Si nous sommes opposés à ce Conseil des Jeunes, ce n'est pas que nous sommes contre les jeunes. Nous sommes opposés à un projet très mal ficelé. C'est ce que nous critiquons.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – Monsieur Guidetti, votre remarque par rapport à l'enseignement vertical et l'Ecole d'architecture démontre que les jeunes entre 18 et 25 ans font partie de la même classe d'âge. Je trouve votre remarque très intéressante. C'est vrai que ce genre d'enseignement est favorable. J'ai pour ma part quatre enfants. Il y a douze ans entre l'aîné et le cadet. Même s'ils s'entendent très bien, quand le cadet avait 13 ans, notre aîné avait 25 ans et ils n'avaient pas du tout les mêmes discussions! Ils n'avaient pas les mêmes centres d'intérêts.

**Le président:** – La parole n'est plus demandée, la discussion générale est close. Avant d'ouvrir la discussion sur les conclusions j'aimerais faire une petite synthèse. Nous sommes en présence de deux amendements, dont l'un sera modifié, avec l'accord de son auteur, M<sup>me</sup> Graziella Schaller. On ne peut pas voter un amendement pour modifier le corps du texte d'un préavis. Madame, je vous suggère de déposer votre amendement sous la forme d'une conclusion 1 bis, qui serait:

*Amendement*

*Conclusion 1 bis*

*La Municipalité prend des mesures et veille à ce que la majorité du Conseil des Jeunes soit composée de jeunes domiciliés à Lausanne.*

Deuxième proposition d'amendement, déjà intitulé 1 ter:

*Amendement*

*Conclusion 1 ter*

*Le Conseil est composé de membres délégués de la tranche d'âge des 13 à 18 ans.*

Ensuite, nous serons en présence de deux amendements. Si je suis votre demande, ils seront proposés au vote nominal pour les conclusions 3 et 4.

J'ouvre la discussion sur ces conclusions.

*Discussion*

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – Je m'excuse, mais j'ai posé deux questions au municipal. Est-ce qu'il va s'exprimer sur ce dossier, ou...

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education:** – Le point de départ de ce préavis, c'est deux propositions très nobles. Celle de M. Verdon, conseiller communal, qui a été votre collègue et qui a dit: «Si aujourd'hui je participe à un Conseil communal, c'est parce que j'ai eu l'occasion de faire une expérience parlementaire, notamment dans les groupes de la Constituante.» Ensuite, c'est la proposition de M<sup>me</sup> Schaller, qui tient toujours à ce qu'on marque un rite de passage, en l'occurrence, l'accession à la majorité. Ces deux idées ont amené la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation à concevoir un préavis susceptible de recueillir une unanimité dans ce Conseil, sachant qu'il y a des divergences politiques, ce qui est normal. Par conséquent, il a fallu faire quelques compromis, ce qui a toujours pour conséquence que les «paquets» ne correspondent pas aux souhaits de chacun. La construction de ce préavis, qui a pris un certain temps, a été réalisée conjointement à l'élaboration de la Loi cantonale sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse, encore en discussion au Grand Conseil, et à une modification de la Loi fédérale sur les activités de jeunesse.

Je vais tenter de répondre à toutes les questions. M. Voiblet me demande de faire la preuve qu'il y a une demande effective de la part des jeunes qui participent. Je n'aimerais pas paraître arrogant en affirmant que toute la jeunesse lausannoise est dans les starting-blocks pour participer à ce futur – peut-être – Conseil des Jeunes. Néanmoins, quelques éléments me permettent de penser qu'il y a un intérêt réel. La première personne qui a protesté lorsque, consulté, il a su qu'on mettait en place ce Conseil des Jeunes, c'est un jeune de votre parti. Il m'a dit: «Monsieur Tosato, c'est à moi,

représentant des jeunes UDC de l'Ouest – vous connaissez son nom –, que vous devez donner ce mandat, parce que c'est moi qui veux mettre ça en place. Ensuite, je veux aussi le gérer.» Parfait! Je me suis dit que j'avais déjà l'UDC avec moi, puisque les jeunes UDC de l'Ouest y participent. Cela dit, dans tous les partis, il y a ceux qui sont pour et ceux qui sont contre.

Un autre élément qui me permet de penser qu'il y a une volonté de participation, c'est l'expérience du Conseil des enfants que nous avons à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Comme vous avez pu le lire dans le préavis, c'est le conseil qui réunit les tranches d'âge des plus petits. Vu leur âge, nous organisons des Conseils d'enfants accompagnés par des animateurs. Ils sont très suivis et appréciés, les enfants veulent y participer.

M. Marion a rappelé les Sessions fédérales des jeunes, qui refusent du monde. Depuis que nous parlons de ce préavis et vu la large procédure de consultation lors de sa mise en place, le délégué de la jeunesse de notre Direction a déjà reçu des offres spontanées de jeunes désireux de participer. Vous connaissez aussi ce que la déléguée à l'enfance met en place avec l'activité «Pousses urbaines». Ce sont également des manifestations participatives, très prisées par les jeunes. Voilà une tentative de réponse à votre demande, Monsieur Voiblet. Elle vous semblera certainement alléchante au premier abord, mais après réflexion de votre part, elle pourra vous paraître dénuée de fondement.

J'aimerais rappeler quelque chose à ce Conseil, même si une majorité écrasante le sait déjà. Lorsqu'on demande, au moment de l'élaboration d'un préavis déjà, la garantie que la participation sera massive, commençons par nous regarder nous-mêmes! Demandons-nous à ceux qui ont atteint la majorité de participer à la vie citoyenne? Est-ce que 100% participent? Non. Tout le monde ne participe pas, Monsieur Voiblet. Il est possible que 50% des jeunes, comme 50% des adultes, ne soient pas intéressés. C'est dommage, regrettable, mais c'est possible.

La participation, c'est cyclique. Pensons à la composition de notre Conseil et regardons combien sont encore là à la fin d'une législature sur les cent de départ. Ici aussi, la participation est cyclique et ce sera probablement identique au Conseil des Jeunes. Ce sera la tâche de ma Direction, du Service de la jeunesse et des loisirs, de trouver toujours des membres actifs. M. Meystre, qui a présidé l'ancien Groupe Contact Jeunesse l'a dit. Il sait quelles sont les difficultés, mais aussi la chance que représente l'animation d'un tel groupe afin de le rendre toujours attractif.

Il s'agit, à travers ce Conseil, de permettre à des jeunes – on verra de quelle tranche d'âge – d'étudier des objets qui émanent de notre Conseil ou de l'Administration: des préavis, des propositions municipales, sur des sujets qui peuvent intéresser les jeunes. M. Dolivo a parlé du logement. Un des sujets qui intéressent énormément les jeunes, c'est certaine-

ment celui de la sécurité. Ceux qui participent à la présentation du Conseil communal aux jeunes, dans cette salle, savent que c'est un sujet qui les intéresse énormément.

Ce que nous proposons à ces jeunes, c'est d'imaginer des projets. C'est le Groupe Contact Jeunesse qui a eu l'idée des Bus Pyjama. Des projets comme l'ALJF, l'Association pour le logement des jeunes en formation, ont émané de ce groupe.

Dans une ville internationale, multiculturelle comme Lausanne, ce sera aussi l'occasion, pour les jeunes qui participeront à ce Conseil, de rencontrer des jeunes membres d'autres Conseils, d'échanger avec d'autres villes et sûrement aussi d'autres pays.

Le projet que nous vous proposons est novateur parce qu'il prévoit une participation régionale. C'est aussi un leitmotiv que j'ai souvent entendu dans ce Conseil: essayons de nous ouvrir. Pourquoi ne pas nous ouvrir directement avec la population jeune, qui sera amenée à avoir une vision plus large que le simple cadre communal, et proposer une participation régionale? Les jeunes qui étudient à Lausanne ont leurs centres d'intérêts ici, ceux qui pratiquent leurs loisirs, la musique, le théâtre ou les sports ont également ici leur centre d'intérêts. Ces activités sont souvent collectives et ils peuvent ainsi, avec leurs camarades, participer à des projets de démocratie citoyenne.

Je dis que c'est novateur, et à vous entendre nous le sommes, mais je devrais peut-être tempérer mon ardeur. Car à Yverdon, c'est la même chose! Comme à Neuchâtel. C'est le centre d'intérêts local qui permet la participation au Conseil des Jeunes. A Yverdon, il y a la ville centre et les communes périphériques et à Neuchâtel aussi. Vous le voyez, les autres Villes procèdent de la même manière.

Deux autres questions importantes ont été soulevées, celle de l'âge et celle de l'argent. Nous avons consulté les Conseils qui existent en Suisse, nous sommes allés voir les associations faïtières, nous avons écouté les expériences réalisées à Neuchâtel, à Yverdon, à Genève, à Berne. Nous leur avons demandé par quels principes généraux passent les garanties de succès et de pérennité de tels Conseils. Le premier élément qui nous a été indiqué, c'est que pour éviter qu'un Conseil soit une coquille vide, il faut que les jeunes aient des possibilités d'engager de l'argent. Ils doivent avoir un budget à disposition. Jean-Marc Richard, une des premières personnes à qui j'ai téléphoné, m'a dit: «S'il n'y a pas d'argent, tu peux renoncer.» Nous devons tenir compte de cette expérience. A Neuchâtel, c'est la même chose, comme à Yverdon. Pour vous donner une idée, Yverdon met Fr. 1.– par habitant à disposition du Conseil des Jeunes. Sans la cérémonie de passage, qui est un budget à part. Nous prévoyons Fr. 50'000.–. Si nous mettions Fr. 1.– par habitant, cela ferait Fr. 130'000.– et la proposition de M<sup>me</sup> Schaller ne serait pas comprise. Vous voyez que nous ne prévoyons pas des sommes inimaginables. D'autres Communes mettent plus. C'est pour cette raison

aussi que nous avons prévu ce budget, et nous y croyons. Lors de l'expérience participative à Chailly avec le Conseil des enfants, où ils ont observé les aménagements de quartier qu'ils étaient amenés à utiliser, afin de nous faire des propositions d'amélioration ou de changement, celles-ci ont été tellement nombreuses que le Conseil a accepté d'allouer Fr. 90'000.– pour réaliser des modifications proposées par des jeunes.

Pour l'âge, c'est la même chose. Nous avons consulté les autres Conseils, qui nous ont dit qu'il est important qu'il y ait une continuité dans les projets. L'engagement, ce n'est pas sur trois semaines, sur six mois ou sur neuf mois. Pour qu'il y ait un vrai apprentissage de la vie citoyenne, pour pouvoir imaginer un projet, puis le confronter avec l'avis des autres partenaires, pour pouvoir ensuite le réaliser, il faut du temps. Impossible d'imaginer que des jeunes développent un projet à 17 ans et ne puissent pas le concrétiser parce qu'à 18 ans ils devront quitter ce Conseil.

La responsable des associations de jeunesse au niveau suisse nous indiquait également tout l'intérêt à porter à la tranche d'âge jusqu'à 25 ans. Vingt-cinq ans, c'est l'âge prévu par la Loi fédérale sur les activités de jeunesse. C'était jusqu'à 30 ans, cela a été abaissé à 25. M. Voiblet doit le savoir. Cette responsable disait aussi qu'un accompagnement des projets mis en place assuré par des pairs était parfois important. Qu'elle appréciait ce type d'accompagnement.

Je ne sais pas si vos diverses requêtes se traduiront par des amendements, je n'ai plus en tête ceux de M<sup>me</sup> Schaller... Ce sont deux nouvelles conclusions. La première, si j'ai bien entendu, demande d'indiquer qu'il faut une majorité de Lausannois. La Municipalité se rallie à cette proposition, cela ne nous pose aucun problème.

M<sup>me</sup> Schaller pose une question précise. Il y a deux propositions: le fonctionnement du Conseil des Jeunes et la cérémonie marquant le passage à la majorité. Actuellement, la Ville envoie un livre. Ce livre, tout le monde l'a dit, n'intéresse pas vraiment les jeunes. Il faut trouver autre chose. Nous avons regardé ce que font les autres Communes. Il y a les balades sur les bateaux de la CGN, la fondue au carnotzet avec la Municipalité. Des Villes offrent des bons de cinéma, ce qui a beaucoup de succès. Nous avons imaginé mettre en avant une des demandes de ce préavis, celle d'avoir un réflexe jeune, et de leur demander ce à quoi ils aspirent. Bien entendu, nous avons prévu un montant, Fr. 50'000.–. Je précise pour M<sup>me</sup> Schaller: il y aura toujours entre mille deux cents et mille cinq cents jeunes. La petite cérémonie de Mon-Repos, le buffet, c'est Fr. 13.– par personne quand on est au plus bas, et sans le vin. A quoi il faut encore ajouter les frais d'envoi de la convocation des mille cinq cents personnes. Et puis il y a le livre, qui coûte Fr. 20.–. On arrive finalement aux Fr. 50'000.–. C'est le coût minimal d'une manifestation de ce type, mais, comme l'a dit M. Dolivo, c'est une autorisation de dépenser. Si l'on arrive à Fr. 43'000.–, ce sera cette somme, et si

c'est Fr. 35'000.–, ce sera la même chose. Mais l'autorisation de dépenser correspondra aux chiffres que je viens de vous donner.

Sur la tranche d'âge, j'aimerais pouvoir trouver un compromis ce soir. Actuellement, les associations estiment important d'aller jusqu'à 25 ans. Si nous mettons la limite à 18 ans, il n'y aura pas d'apprentis dans le Conseil des Jeunes. Ils ne pourront pas participer. Actuellement, l'âge d'entrée en apprentissage, c'est plutôt 18 ans. M. Gaudard pourra nous le préciser, lui qui est spécialiste de cette question. Et il est vraiment important que les apprentis puissent fréquenter ces lieux d'apprentissage de la vie citoyenne. Ce soir, même s'il n'y a pas besoin de beaucoup de voix supplémentaires pour faire passer le préavis, nous devons nous mettre d'accord sur le fond pour permettre à LausannEnsemble de voter ce Conseil des Jeunes. M. Meystre disait vouloir trouver une entente. Alors, je vous en conjure, fixons la limite à 20 ans pour permettre aux apprentis de participer et pour faire en sorte qu'un jeune entré au Conseil à 17 ans puisse suivre un projet pendant deux ans.

Il est inimaginable que ce Parlement des Jeunes fonctionne sans jetons de présence. Cela permet aux participants d'aller manger une pizza à la fin de la soirée, de boire une eau minérale. Ce n'est pas plus que ça, les jetons de présence, c'est Fr. 20.–. Nous le leur devons. Ce montant, comme vous l'avez vu, est calculé au plus près. La Commune d'Yverdon alloue Fr. 1.– par habitant. Si nous devons comparer, ce serait Fr. 130'000.– à Lausanne, au lieu de Fr. 50'000.–. Pour la Commune de Neuchâtel, c'est la même chose. Donc je n'ai pas de proposition à faire pour diminuer le budget, qui est déjà minime. Pour la tranche d'âge, si c'est vraiment un point essentiel, de principe, éliminons en une. Et si cela peut recueillir la majorité de ce Conseil et satisfaire tout le monde, alors mettons 20 ans.

Si j'ai oublié de répondre à une question précise, c'est que je ne m'en souviens plus. Alors reposez-là, le cas échéant.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – J'ai bien entendu la proposition de M. le municipal de fixer la tranche d'âge de 13 à 20 ans. Le groupe LausannEnsemble pourrait l'admettre, mais pour accepter le préavis, il y a encore les amendements sur les montants, que nous avons demandé de diminuer. Cela pose un problème, parce qu'une partie seulement serait modifiée et je pense que le groupe LausannEnsemble ne pourrait pas voter l'entier du préavis si les autres conclusions n'étaient pas acceptées.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – J'interviens sur l'amendement de M<sup>me</sup> Schaller, qui demande que les membres du Conseil des Jeunes soient domiciliés à Lausanne. Je sais que M<sup>me</sup> Schaller est une personne ouverte et elle doit se rendre compte que cet amendement pose problème par rapport à de nombreux jeunes en formation qui n'ont pas leur domicile à Lausanne, au sens juridique du terme. M<sup>me</sup> Schaller, comme la majorité de la Municipalité, est à

ma connaissance ouverte à cette question : il y a des jeunes qui fréquentent les gymnases et peut-être la formation professionnelle, en tout cas certaines écoles, qui ne sont pas domiciliés à Lausanne parce qu'ils ne peuvent pas l'être. Ce sont des jeunes sans papiers. Leurs pairs pourraient les désigner comme représentants. Introduire cette condition dans le préavis est un peu problématique. Je ne sais pas si vous avez pensé à ces questions, mais elle me paraît inutile.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Je reviens à ma remarque sur la preuve du besoin. Après ce que j'ai entendu du municipal, selon moi, il n'y a eu aucune étude sérieuse pour apporter cette preuve. Ce ne sont pas les visites à Neuchâtel, à Yverdon ou à Berne qui ont permis d'établir la demande à Lausanne.

Un autre élément me préoccupe. Toute la soirée, j'ai entendu les partis de gauche – j'avais déjà entendu le municipal en commission – vanter les mérites de ce Conseil des Jeunes pour les 13 à 25 ans. Et, en fin de débat, ce même municipal fait une proposition qui tombe de nulle part, qu'il n'a pas faite en commission, mais qui y avait été discutée : abaisser la limite de 25 à 20 ans. Ce n'est qu'un élément de plus pour vous montrer que ce dossier est très mal ficelé. Nous invitons le Conseil à refuser ce préavis.

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – La politique est faite de compromis. Si l'UDC ne saisit pas la perche, c'est son affaire. C'est aussi une autre manière de faire de la politique.

Je n'ai pas prouvé la clause du besoin, Monsieur Voiblet. C'est ce genre de questions rhétoriques auxquelles, vous le savez très bien, il est impossible de répondre. Je n'aimerais pas tromper l'assemblée en disant que nous avons fait un sondage. Je réponds à une motion, celle de M. Verdon. Nous avons l'expérience du Groupe Contact Jeunesse. Nous avons dit que ces besoins sont importants à certains moments et qu'ils disparaissent à d'autres. Peut-être M. Voiblet désire-t-il qu'il y ait d'abord une révolution, des manifestations dans la rue, pour répondre ensuite aux besoins des jeunes. Ici, nous anticipons sûrement. Mais je vous le dis une nouvelle fois : le Conseil des enfants fonctionne, les Sessions fédérales des jeunes fonctionnent. M. Marion vous l'a dit. Tous les projets citoyens que nous mettons en place fonctionnent et répondent à des besoins.

Monsieur Voiblet, je ne voulais pas en arriver là, mais vous avez commencé vos interventions en mettant en question le temps de travail du municipal pour préparer un projet de ce type. J'accepte les attaques politiques. Mais s'il faut répliquer, je vous dis : le municipal, dimanche matin, il était dans sa voiture où il a eu l'occasion d'écouter *La Soupe est pleine*. J'ai eu la grande surprise et j'ai failli m'arrêter, n'en croyant pas mes yeux... (« Mes oreilles ! » *corrige la salle.*) ... mes oreilles. J'ai entendu le vice-président de l'Union démocratique suisse affirmer que la devise de l'UDC, c'est : « Je pense, donc je suis contre ! » (*Eclats de rire.*) Eh bien,

Monsieur Voiblet, c'est exactement ce que vous êtes en train de faire ce soir ! Je ne voulais pas en venir là. Ma foi, les auditeurs de Suisse romande le savent maintenant.

Madame Longchamp, déposez l'amendement jusqu'à 20 ans, nous irons jusque-là. Comme ça, nous aurons fait un compromis.

L'argent, ça ne changera pas le nombre de représentants. C'est bien pour ça qu'il nous faut le budget, on ne peut pas vider ce projet de tout sens. Fr. 50'000.– c'est vraiment le minimum. M. Voiblet l'a dit, le plus viendra après, le Conseil des Jeunes pourra déposer des projets. Donc allons-y avec l'amendement 13 à 20 ans, Madame Longchamp. Chacun a fait un pas et on peut y aller.

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller-Curiotto (LE) :** – Je n'ai peut-être pas bien lu mon amendement. Il ne s'agit pas d'exclure les jeunes domiciliés hors de Lausanne, mais simplement de veiller à ce qu'une majorité de ces jeunes le soient. Je vois bien les problèmes des gymnasiens, des apprentis, mais je pense raisonnable qu'au moins la moitié de ces jeunes soient domiciliés à Lausanne. La Municipalité peut aussi manifester une certaine souplesse : s'il y en a trente-et-un et vingt-neuf, ce n'est pas dramatique. En relisant l'amendement, vous comprendrez mieux mon souci que ce Conseil comprenne au moins la moitié de Lausannois.

**Le président :** – Nous relirons votre amendement tout à l'heure, Madame Schaller.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Je suis heureux d'apprendre que le municipal puise ses sources à *La Soupe*. C'est bien, ce doit être de qualité, comme information ! C'est dommage qu'il n'ait pas pris la peine, au lieu d'écouter *La Soupe*, de consulter un bon document de marketing et cherché ce qu'est une enquête prospective. Cela lui aurait permis de savoir qu'on peut par exemple prendre un échantillon de deux cents à trois cents jeunes et leur demander s'ils sont intéressés ou non à la mise sur pied d'une telle structure. On aurait pu prendre la peine de faire des consultations écrites, qu'on aurait pu ensuite fournir à la commission et à ce Conseil, auprès des institutions qui prennent en charge des jeunes à Lausanne. Elles auraient pu motiver leur position par le fait que ce Conseil des Jeunes est une préoccupation prioritaire des jeunes de 18 à 20 ans. Tout à l'heure, c'était 25 ans, mais maintenant c'est 20 ans.

Encore une fois, Monsieur le Municipal, je reste tout à fait critique sur la manière dont a été mené ce dossier.

**M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – Monsieur Voiblet, ce préavis a fait l'objet d'une longue procédure de consultation. Nous avons réuni les principaux acteurs qui peuvent amener des jeunes et il a l'aval des directeurs de l'École professionnelle (EPSIC), de l'École des métiers (ETML), de l'École professionnelle commerciale (EPCL), de la Fondation pour

l'animation socioculturelle (FASL), du CLAJ, des différents groupes d'intérêts, du chef de projet Harmos de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et des représentants des gymnases ainsi que du staff de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes. Nous avons également consulté toutes les Jeunesses des partis politiques représentés au Conseil, qui nous ont aussi indiqué que le besoin existait.

**Le président :** – La discussion n'est plus demandée. Elle est close. Nous allons voter toutes ces conclusions une à une.

Nous passons à la conclusion 1, et je demande à M<sup>me</sup> la rapportrice de nous donner les déterminations de la commission. Nous voterons cette conclusion 1 à main levée.

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.) :** – La conclusion 1 est acceptée par 7 voix, 1 contre et 1 abstention.

**Le président :** – M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 1 le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions? Avec une poignée d'abstentions et 7 avis contraires, vous avez accepté cette conclusion 1.

Nous passons à la conclusion nouvelle provenant d'un amendement.

*Conclusion 1 bis :*

*« La Municipalité prend des mesures et veille à ce que la majorité du Conseil des Jeunes soit composée de jeunes domiciliés à Lausanne. »*

Je vous laisse en prendre connaissance et nous votons aussi à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 1 bis nouvelle le manifestent par un lever de main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions? Avec un bon nombre d'abstentions et une dizaine d'avis contraires, vous avez accepté cette conclusion 1 bis.

Nous passons à la conclusion 1 ter. Madame Longchamp, est-ce que vous maintenez les tranches d'âge telles qu'elles figurent sur votre amendement ou souhaitez-vous les modifier pour passer de 13 à 20 ans? Je vous la relis :

*Conclusion 1 ter*

*« Le Conseil est composé de membres délégués de la tranche d'âge des 13–18 ans. »*

On maintient l'amendement...

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – Je suis très hésitante, parce que M. le municipal nous donne un petit bout du doigt alors qu'il nous demande toute la main. Pour faire un pas, je vais accepter que mon amendement passe de 13 à 20 ans, mais j'aimerais que M. le municipal fasse aussi un geste par rapport aux amendements financiers. (*Exclamations. Rumeurs.*)

**Le président :** – On ne peut pas anticiper sur les autres conclusions. Formellement, est-ce qu'on passe de 13 à 20 ans ou est-ce qu'on maintient de 13 à 18 ans? Nous prenons note de la modification :

*Conclusion 1 ter*

*(...) « de 13 à 20 ans »*

M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 1 ter avec la modification portant la tranche d'âge de 13 à 20 ans le manifestent par un lever de main. Je vous remercie. Avis contraires? Abstentions? Vous avez largement refusé cet amendement.

Conclusion 2, Madame la rapportrice, je vous laisse nous donner les déterminations de la commission.

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), rapportrice :** – La conclusion 2 est acceptée par 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

**Le président :** – Merci. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 2 le manifestent par un lever de main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec une dizaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions, vous avez accepté cette conclusion 2.

Nous passons à la conclusion 3, qui est assortie d'un amendement. Je vous laisse, Madame la rapportrice, nous donner les déterminations de la commission.

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), rapportrice :** – La conclusion 3 est également acceptée par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

**Le président :** – Je vous relis la conclusion amendée :

*3. d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. 10'000.–...*

et la conclusion du préavis :

*3. d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. 20'000.– destiné à couvrir les frais de fonctionnement, prélevé sur le Fonds pour le développement durable, conformément aux articles 1<sup>er</sup> A litt. t et 4 du règlement dudit fonds.*

Il y a une demande de vote nominal. Est-ce que cinq conseillers sont d'accord avec cette proposition? C'est le cas. Votent oui les personnes favorables à la conclusion amendée, votent non ceux qui sont favorables à la conclusion du préavis. C'est bien compris ou je répète la procédure? Votent oui ceux qui sont favorables à ramener la conclusion à Fr. 10'000.–, votent non ceux qui sont pour la conclusion proposée par le préavis.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

**Vote nominal**

**Oui :** Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Blanc Jean-Louis, Blanc Mathieu, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gillard Nicolas, Grin Nicole, Martin Olivier, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Saugeon Esther, Segura Serge, Truan Isabelle, Voiblet Claude-Alain.

**Non :** Alvarez Caroline, Bergmann Sylvianne, Bettens Jean-Charles, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Carreira Susana, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Crausaz Mottier Magali, Da Silva Adozinda, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marion Axel, Mayor Isabelle, Mettraux Claude, Meylan Jean, Michaud Gigon Sophie, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Pain Johan, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzman Yvan, Santschi Pierre, Schlachter Thomas, Tétaz Myriam, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zürcher Anna.

**Abstentions :** Schaller-Curiotto Graziella.

Le président : – Par 56 non, 22 oui et 1 abstention, vous avez refusé l'amendement de cette conclusion 3. C'est donc la conclusion à Fr. 20'000.– qui est prise en compte.

Nous allons voter la conclusion 3. Est-ce que vous souhaitez aussi l'appel nominal ou est-ce qu'on la vote à main levée? A main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent la conclusion 3 telle que présentée dans le préavis le manifestent par un lever de main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec une vingtaine d'avis contraires et 5 abstentions, vous avez accepté la conclusion 3.

Nous passons à la conclusion 4, également amendée :

*Conclusion 4 (amendée)*

*d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. 40'000.– destiné à couvrir les frais de célébration du passage à la majorité civique, la valorisation et l'investissement citoyen des jeunes actifs dans le Conseil des Jeunes et le financement de projets collectifs des jeunes, en augmentation du budget du Service de la jeunesse et des loisirs.*

Madame la rapportrice, veuillez nous donner les déterminations de la commission.

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), rapportrice :** – La conclusion 4 est acceptée par 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

**Le président :** – Nous sommes aussi en présence d'une demande de vote à l'appel nominal. Est-ce que cinq conseillers appuient cette proposition? C'est le cas. Nous voterons à l'appel nominal. Comme pour la conclusion précédente, votent oui ceux qui acceptent l'amendement, c'est-à-dire l'abaissement à Fr. 40'000.–, votent non ceux qui sont pour la conclusion du préavis à Fr. 80'000.–.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

**Vote nominal**

**Oui :** Ansermet Eddy, Blanc Jean-Louis, Blanc Mathieu, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gillard Nicolas, Grin Nicole, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Picard Bertrand, Saugeon Esther, Schlienger Sandrine, Segura Serge, Truan Isabelle, Voiblet Claude-Alain.

**Non :** Alvarez Caroline, Bergmann Sylvianne, Bettens Jean-Charles, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Carreira Susana, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Clivaz Philippe, Crausaz Mottier Magali, Da Silva Adozinda, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marion Axel, Mayor Isabelle, Mettraux Claude, Meylan Jean, Michaud Gigon Sophie, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Pain Johan, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzman Yvan, Santschi Pierre, Schlachter Thomas, Tétaz Myriam, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zürcher Anna.

**Abstentions :** Abbet Raphaël.

**Le président :** – Par 56 non, 23 oui et 1 abstention, vous avez refusé l'amendement à cette conclusion 4. Nous votons maintenant la conclusion 4 telle que mentionnée dans le corps du préavis, à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 4 le manifestent par un lever de main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec une vingtaine d'avis contraires et 7 abstentions, vous avez accepté la conclusion 4.

Nous passons à la conclusion 5. Je vous donne la parole pour les déterminations.

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), rapportrice:** – La conclusion 5 est acceptée par 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

**Le président:** – Nous votons cette conclusion 5 à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent la conclusion 5 le manifestent par un lever de main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Dans la même proportion qu'auparavant, avec une vingtaine d'avis contraires et 7 abstentions, vous avez accepté cette conclusion 5.

Nous passons à la conclusion 6.

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), rapportrice:** – La conclusion 6 est acceptée par 8 voix pour et 1 abstention.

**Le président:** – Vote à main levée également. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion le manifestent par un lever de main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Dans la même proportion que précédemment, vous avez accepté cette conclusion 6.

Nous passons à la conclusion 7.

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), rapportrice:** – La conclusion 7 est acceptée par 7 voix pour et 2 abstentions.

**Le président:** – M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 7 le manifestent par un lever de main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec une douzaine d'avis contraires et une douzaine d'abstentions, vous avez accepté cette conclusion 7.

Nous passons à la conclusion 8. Madame la rapportrice?

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), rapportrice:** – A la conclusion 8, un amendement est proposé.

*8. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts (...). La Municipalité s'engage à accueillir les jeunes citoyens par une cérémonie officielle. Celle-ci se fera en présence de membres de la Municipalité et du Conseil communal; elle accompagnera l'événement qui sera organisé pour marquer le passage à la majorité.*

Cette conclusion 8 amendée est acceptée à l'unanimité, soit 9 voix.

**Le président:** – M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 8 telle qu'amendée par la commission le manifestent par un lever de main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Une abstention. Vous avez accepté cette conclusion 8.

Cet objet est ainsi terminé, je vous remercie, Madame la rapportrice.

## Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2009/29 de la Municipalité, du 27 mai 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'approuver la constitution du Conseil des Jeunes;  
*1bis* que la Municipalité prenne des mesures, et veille à ce que la majorité du Conseil des Jeunes soit composée de jeunes domiciliés à Lausanne;
2. d'allouer à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation un montant de Fr. 20'000.– destiné à la mise sur pied du Conseil prélevé sur le Fonds pour le développement durable conformément aux articles 1<sup>er</sup> A litt. t et 4 du règlement dudit fonds;
3. d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. 20'000.– destiné à couvrir les frais de fonctionnement, prélevé sur le Fonds pour le développement durable conformément aux articles 1<sup>er</sup> A litt. t et 4 du règlement dudit fonds;
4. d'allouer dès 2010 au Conseil des Jeunes un montant annuel de Fr. 80'000.– destiné à couvrir les frais de célébration du passage à la majorité civique, la valorisation de l'investissement citoyen des jeunes actifs dans le Conseil des Jeunes et le financement de projets collectifs des jeunes, en augmentation du budget du Service de la jeunesse et des loisirs;
5. de porter une fois par législature au budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation le montant nécessaire à une évaluation externe en référence au chapitre 7.4;
6. d'accepter la dissolution du Groupe Contact Jeunesse, tel qu'indiqué au chapitre 4.2 du présent rapport-préavis;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Antoine Verdon et consorts «Pour la création d'un Parlement communal des Jeunes»;
8. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts «Pour un accueil par les Autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité». La Municipalité s'engage à accueillir les jeunes citoyens par une cérémonie officielle. Celle-ci se fera en présence de membres de la Municipalité et du Conseil communal; elle accompagnera l'événement qui sera organisé pour marquer le passage à la majorité.

**Le président:** – Nous pouvons passer au point suivant, le R71. Madame Favre, vous restez près de nous.

## Programme d'entretien et de remise en état du patrimoine immobilier des Services industriels – Crédit-cadre quadriennal 2010–2013

Préavis N° 2009/56

Lausanne, le 21 octobre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'450'000.–, destiné à l'entretien et à la remise en état du patrimoine immobilier des Services industriels (SIL) pour une période de quatre ans, de 2010 à 2013.

### 2. Préambule

#### 2.1 Historique du crédit-cadre

Le principe du crédit-cadre quadriennal des SIL a été adopté par la Municipalité et approuvé par votre Conseil en 2002 pour permettre plus de souplesse dans la planification des travaux d'entretien des bâtiments. Préalablement, ces dépenses étaient financées par le budget de fonctionnement. Votre Conseil a donc déjà approuvé deux préavis portant sur cet objet : les crédits-cadres 2002–2005<sup>1</sup> et 2006–2009<sup>2</sup>.

#### 2.2 Principe du crédit-cadre 2006–2009

Le présent crédit-cadre repose sur les principes retenus lors de l'élaboration des précédents. Il doit permettre d'assurer la durabilité du patrimoine immobilier des SIL et de le mettre en conformité avec les règles de sécurité et les normes en vigueur. Le programme des travaux est établi en fonction du degré de vétusté des bâtiments. Le coût des interventions pour les quatre ans à venir est évalué à Fr. 3'450'000.–. Il faut souligner que ce montant est une estimation et une anticipation des travaux à effectuer qui se basent sur la connaissance actuelle du parc immobilier concerné.

Des événements imprévus (dégâts dus aux éléments naturels, par exemple) ou la découverte de vétustés importantes non connues à ce jour d'un élément constructif d'un bâtiment peuvent venir modifier l'ordre des priorités et entraîner des coûts supplémentaires. En fonction de ces paramètres, il est possible que le crédit-cadre sollicité se révèle insuffisant et rende nécessaire une demande de crédit complémentaire, qui sera alors effectuée en 2013.

### 3. Le parc immobilier des SIL

Les SIL sont actuellement propriétaires d'un parc immobilier comprenant des bâtiments administratifs et techniques, ainsi que des immeubles d'habitation, qui se répartissent de la manière suivante :

- le site de Chauderon (10 immeubles administratifs : Chauderon 23, 25 et 27 ; Genève 32, 34, 36 et 38 ; Arches II, III et V ; l'escalier nord du pont Chauderon appartient également au patrimoine des SIL) ;
- le site de Pierre-de-Plan ;

<sup>1</sup> Préavis N° 2002/8, « Entretien des immeubles des SIL et du Service des eaux de la Direction des travaux. Crédit-cadre quadriennal 2002–2005 », *Bulletin du Conseil communal (BCC)*, séance N° 10/1 du 1<sup>er</sup> juillet 2002, pp. 15-23.

<sup>2</sup> Préavis N° 2006/10 « Programme d'entretien, de remise en état et de sécurisation des immeubles administratifs, techniques et locatifs des Services industriels. Demande de crédit-cadre 2006–2009 », BCC, séance N° 18 du 30 mai 2006, pp. 1001-1006.

- le site de Malley (logistique, ateliers et formation) ;
- l'aménagement de Lavey ;
- 16 postes de transformation électrique haute tension et 720 postes de transformation moyenne tension ;
- un couvert pour véhicules deux roues avec panneaux photovoltaïques à Vidy ;
- 5 postes de comptage pour le réseau de gaz (Bellerive, Vidy, Malley, Tolochenaz et Gland) ;
- des immeubles d'habitation (conçus historiquement comme logements de fonction pour permettre une intervention rapide en cas d'urgence à proximité de certains sites d'exploitation – Boisy, Pierre-de-Plan, Malley, barrage de Lavey –, ces appartements sont aujourd'hui loués à des privés) ;

L'entretien du local technique situé à l'arrière de l'horloge animée et parlante de la place de la Palud, pour laquelle la Ville dispose d'une servitude, est également à la charge des SIL.

Les immeubles d'habitation sont gérés par le Service du logement et des gérances de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, mais le financement de leur entretien est assuré par les SIL.

La plupart des bâtiments des SIL sont anciens, vétustes pour certains.

#### 4. Aspects financiers

##### 4.1 Echelonnement des dépenses

Le coût (hors TVA) et l'échelonnement des travaux en fonction des bâtiments sont les suivants :

Libellés	2010 CHF	2011 CHF	2012 CHF	2013 CHF	Total H.T. CHF
Place Chauderon 23	160'000	55'000	40'000	57'000	<b>312'000</b>
Place Chauderon 25	30'000	160'000	47'000	10'000	<b>247'000</b>
Place Chauderon 27	50'000	19'000	36'000	6'000	<b>111'000</b>
Rue de Genève 32	36'000	20'000	21'000	95'000	<b>172'000</b>
Rue de Genève 34	20'000	25'000	190'000	170'000	<b>405'000</b>
Rue de Genève 36	9'000	45'000	69'000	24'000	<b>147'000</b>
Rue de Genève 38	36'000	87'000	90'000	32'000	<b>245'000</b>
Arche II pont Chauderon	1'000	1'000	2'000	3'000	<b>7'000</b>
Arche III pont Chauderon	1'000	1'000	2'000	2'000	<b>6'000</b>
Arche V pont Chauderon	2'000	2'000	2'000	2'000	<b>8'000</b>
Escalier nord du pont Chauderon	0	5'000	2'000	9'000	<b>16'000</b>
Site de Malley	70'000	25'000	52'000	37'000	<b>184'000</b>
Site de PdP (gaz & càd)	53'000	50'000	165'000	76'000	<b>344'000</b>
Site de PdP (électricité)	60'000	35'000	17'000	19'000	<b>131'000</b>
Postes de comptage gaz	4'000	4'000	45'000	4'000	<b>57'000</b>
Postes de transformation HT	110'000	100'000	104'000	96'000	<b>410'000</b>
Postes de transformation MT	57'000	57'000	57'000	57'000	<b>228'000</b>
Couvert photovoltaïque de Vidy	1'000	1'000	1'000	1'000	<b>4'000</b>
Immeubles locatifs (gaz & càd)	8'000	8'000	8'000	8'000	<b>32'000</b>
Immeubles locatifs (électricité)	75'000	75'000	75'000	75'000	<b>300'000</b>
Bâtiments de l'aménagement de Lavey	16'000	24'000	24'000	16'000	<b>80'000</b>
Horloge Palud	1'000	1'000	1'000	1'000	<b>4'000</b>
<b>Total</b>	<b>800'000</b>	<b>800'000</b>	<b>1'050'000</b>	<b>800'000</b>	<b>3'450'000</b>

Il s'agit d'un programme d'intention qui pourrait subir des modifications pour les raisons évoquées au point 2.

Le crédit-cadre 2010–2013 est supérieur au précédent du fait que ce dernier s'est révélé insuffisant pour maintenir l'état global du patrimoine immobilier. Pour mettre un terme à cette lente détérioration, il est nécessaire d'augmenter le rythme des investissements.

#### *4.2 Plan des investissements*

Le plan des investissements 2010 à 2013 présente l'échelonnement des dépenses mentionné au point précédent. La pointe prévue en 2012 s'explique moins par la priorité dans l'ordre des travaux que par une année, à ce jour, légèrement moins chargée en projets concurrents au plan global des investissements de la Ville, permettant ainsi d'accentuer l'effort sur le patrimoine immobilier des SIL.

Le plan des investissements 2009 à 2012 mentionnait la «réfection des façades du bâtiment de Chauderon 25» pour un montant de Fr. 190'000.–. Ces travaux ont été intégrés dans le crédit-cadre et ne figurent donc plus au plan des investissements 2010 à 2013.

#### *4.3 Impact sur le budget*

Les dépenses d'entretien sont amorties en une fois dans l'année où elles sont effectuées. L'utilisation de ce crédit n'entraîne pas de charge d'intérêts.

### **5. Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2009/56 de la Municipalité, du 21 octobre 2009 ;  
ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver le principe d'un crédit-cadre 2010–2013 destiné à l'entretien des bâtiments des Services industriels et d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'450'000.–;
2. d'autoriser la Municipalité à amortir les dépenses effectuées avec ce crédit en une fois dans l'année où elles ont été effectuées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

### Rapport

Membres de la commission: M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), rapportrice, M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Jean-François Cachin (LE), M. André Gebhardt (Les Verts), M. Albert Graf (UDC), M. Alain Hubler (AGT), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Thomas Schlachter (Les Verts), M. Serge Segura (LE), M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE).

Municipalité: M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

**Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), rapportrice:** – La commission s’est réunie à une reprise, le vendredi 4 décembre. Elle était composée de M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Charles Bettens remplaçant de Francisco Ruiz Vazquez, Jean-François Cachin remplaçant de Pierre-Antoine Hildbrand, Sylvie Favre (rapportrice), André Gebhardt, Albert Graf, Alain Hubler, Philippe Mivelaz, Thomas Schlachter, Serge Segura, Isabelle Truan.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels. L’Administration était représentée par M. Alexandre Portmann, chef du magasin SIL et M<sup>me</sup> Mireille Ruggeri, secrétaire de M. Pidoux, qui a rédigé les notes de séance. Nous l’en remercions.

Il s’agit ici du 3<sup>e</sup> crédit-cadre présenté au Conseil pour le programme d’entretien des immeubles des SIL gérés par le Service du logement et des gérances.

Les montants votés lors des deux premiers crédits-cadres étaient de Fr. 2’500’000.–. Celui de 2006–2009 a été totalement épuisé mais n’a de loin pas répondu à toutes les demandes qui se sont présentées durant ces quatre années. Ce qui explique l’écart supérieur d’environ Fr. 1 million demandé à notre Conseil dans ce préavis. On peut relever que la valeur de ce montant est plutôt modeste en comparaison de la valeur ECA du patrimoine des SIL.

Des informations sont demandées par les commissaires sur la conduite des travaux, sur la mise aux normes pour les règles de sécurité. Un commissaire s’étonne d’apprendre qu’il y a une longue liste de travaux, alors que des crédits supplémentaires ont été votés pour les SIL.

A part quelques gros montants tels que Chauderon 23 (réaménagement des locaux libérés par l’agence de voyage), Chauderon 25 (rénovation de façade), isolation de façade et rénovation d’un monte-charge à la rue de Genève 34 et 38, travaux d’étanchéité à Pierre-de-Plan, les montants vont rarement au-delà de Fr. 20’000.–. Il s’agit en grande partie de travaux de rafraîchissement, de contrôles électriques.

Le document qui indique succinctement la liste complète des travaux est assez volumineux et n’a délibérément pas été transmis aux commissaires. Il est cependant à dispo-

sition de chaque conseiller(ère) communal(e). Plusieurs commissaires souhaitent obtenir au moins la liste des travaux supérieurs à Fr. 100’000.–.

Un commissaire relève une formule malheureuse au sujet de la charge d’amortissement. Il est difficile de dire qu’il n’y aura pas de conséquences au niveau des charges d’intérêt même si elles sont compliquées à calculer vu l’étalement des travaux.

Un commissaire demande quelques informations au sujet des logements de fonction.

Ce préavis ne suscite pas d’autres remarques. Les deux conclusions sont acceptées à l’unanimité.

**Le président:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport? Vous avez la parole, Madame Favre.

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), rapportrice:** – Je n’ai rien à ajouter à mon rapport.

**Le président:** – Je vous remercie. La discussion est ouverte.

### Discussion

**M. Guy Gaudard (LE):** – En préambule, je réponds à M. Tosato: c’est effectivement entre 17 et 18 ans que les jeunes se lancent sur la voie de l’apprentissage. Je rappelle aussi à M. Bourquin que je l’attends le 3 mars au collège du Belvédère pour une présentation de l’apprentissage aux élèves de ce collège.

Je m’interroge sur les raisons qui motivent un traitement en urgence de ce préavis. Y a-t-il à ce point des travaux indispensables à entreprendre et qui ne sauraient attendre? En effet, à la lecture de ce préavis et des préavis 2002/8<sup>7</sup> et 2006/10<sup>8</sup>, on constate qu’on investit pas mal d’argent pour entretenir certains immeubles. C’est probablement une bonne chose.

Toutefois, lorsque je lis à la page 2 [p. 228] que la plupart des bâtiments des Services industriels sont anciens et vétustes, je me mets à espérer que ce crédit-cadre de Fr. 3,5 millions sera utilisé parcimonieusement et que d’ici 2013, nous n’investirons pas davantage avant d’avoir identifié quels sont ces fameux immeubles vétustes. Il est donc nécessaire d’utiliser ce temps pour établir une réflexion sur la mise en valeur des parcelles où ils sont érigés. Je suppose qu’il s’agit des bâtiments administratifs de Chauderon et de la rue de Genève, car près de la moitié du crédit demandé ce soir, soit près de Fr. 1,7 million, sera affecté à leur entretien.

D’autre part, qu’en est-il des locaux ou appartements loués à des tiers par les Services industriels, mais gérés par un autre service? Ces loyers comprennent-ils un montant destiné à alimenter un fonds de rénovation ou d’entretien? Dans l’affirmative, qui gère cet argent?

<sup>7</sup>BCC 2002, T. I (N° 10/I), pp. 15 ss.

<sup>8</sup>BCC 2005-2006, T. II (N° 18), pp. 1001 ss.

**M. Jean-François Cachin (LE):** – LausannEnsemble votera les conclusions de ce préavis 2009/56, comme le proposent les conclusions du rapport de la commission qui a examiné cet objet. Toutefois, LausannEnsemble se demande si les investissements projetés, plus de Fr. 950'000.– dans les immeubles de la rue de Genève 32, 34, 36, 38, sont vraiment bénéfiques, alors que l'on entend dire sur le marché de l'immobilier que ces immeubles sont vétustes, inadaptés et pourris. LausannEnsemble se réserve de déposer un postulat à ce propos lors d'une prochaine séance.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels:** – Je vois que les débats passionnent un moins grand nombre d'entre vous, mais je réponds très volontiers aux questions posées.

Pourquoi ce préavis en urgence? Vous voyez qu'il a été accepté par la Municipalité en octobre, la commission l'a étudié début décembre. Or ce préavis était lié à une planification des travaux qui commençaient au début de l'année 2010, à la fois en termes de travaux à effectuer et de sollicitation de notre personnel. Il nous paraissait important que la charge qui doit s'exercer sur notre personnel et la planification des travaux puissent se passer autant que possible en 2010. Si nous avions attendu que ce préavis soit traité au rythme habituel du Conseil communal, étant donné qu'il est plutôt à la fin de l'ordre du jour, nous n'aurions peut-être pas pu réaliser beaucoup de travaux pendant cette année. C'est la raison essentielle de cette mise en urgence.

M. Gaudard fait référence à une phrase de ce préavis, qui évoque la qualité vétuste de ce parc immobilier. C'est aussi ce que dit M. Cachin avec le vocable de « inadapté et pourri », qu'il n'a, en revanche, certainement pas trouvé dans le préavis. La qualification de vétuste porte sur les bâtiments affectés au logement. Il s'agit bien des immeubles d'habitation initialement conçus pour héberger des collaborateurs des SI et qui, pour une partie beaucoup plus faible, sont encore affectés à cet usage aujourd'hui. Ces immeubles d'habitation, vous en avez reçu la liste en commission, sont gérés par le Service du logement et des gérances, lorsqu'ils ne sont plus affectés aux SI, c'est-à-dire lorsque ce ne sont plus des logements de fonction. C'est bien le Service du logement et des gérances qui planifie et qui facture ensuite aux Services industriels les travaux entrepris dans ces bâtiments.

Pour ce qui concerne le reste du parc immobilier des SI, qui est un parc beaucoup plus technique, nous n'avons évidemment aucun intérêt à ce qu'il soit vétuste. Très souvent, il s'agit de postes de transformation, de détente et de couplage pour le gaz. Ils doivent être excellentement entretenus.

Quant au parc immobilier de Chauderon 23, 25, 27 et rue de Genève 32, 34, qui hébergent les bâtiments occupés par eauservice, aussi concernés par ce préavis, ce sont certes des bâtiments anciens. On ne peut pas dire qu'ils sont inadaptés. Ils sont plutôt bien entretenus. Bien entendu, ce sont des logements qui ont une certaine qualité historique, ce qui fait qu'il n'est pas toujours facile de les occuper

pour l'Administration. Mais dans un préavis qui vous demande certes une somme relativement importante de Fr. 3'450'000.– pour un parc immobilier dont la valeur a été évaluée, cela a été dit en commission, à Fr. 250 millions, sauf erreur, la partie affectée à la rénovation de ces bâtiments est assez minime. Je pense qu'on peut dire que la gestion immobilière du parc des SI se fait de façon très sobre. Ensuite, il vous appartiendra de déterminer si ces bâtiments doivent être affectés à autre chose qu'à l'Administration. Pour l'instant, les SI occupent à la fois les locaux de Chauderon et de la rue de Genève d'une part, de Pierre-de-Plan d'autre part, ainsi que du Magesi, et peuvent parfaitement effectuer leur travail dans cette tripartition.

**M. Serge Segura (LE):** – Un point de l'intervention de mon collègue Gaudard n'a pas été abordé par M. le municipal, pour lequel j'aimerais recevoir une réponse claire. Il s'agit de l'éventualité d'un fonds de rénovation qui serait pris sur les loyers encaissés, uniquement pour la partie des bâtiments des SI affectés à du logement. En effet, il est coutume d'encaisser auprès des locataires une partie des montants qui vont servir aux rénovations futures. Des réserves se constituent. Si ces fonds de rénovation existent au Service du logement et des gérances pourquoi ne sont-ils pas affectés aux travaux de rénovation comme ceux que nous voyons aujourd'hui? S'ils n'existent pas, est-ce que ça veut dire que les loyers encaissés sont plus faibles pour en tenir compte ou est-ce que ça part simplement dans le budget de Logement et gérances? Dans ce cas, nous nous étonnerions de ne pas voir une imputation interne qui permettrait d'assainir le budget des SI, alors que traditionnellement, cela se fait de rapatrier certains montants d'un service à l'autre dans le budget communal.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels:** – Sur le principe, on pourrait donner raison à M. Segura. Simplement, il s'agit d'un très petit nombre d'immeubles et de logements. Il s'agit d'immeubles à Boisy, près de Pierre-de-Plan, à Evionnaz, près du barrage de Lavey. Ce sont des bâtiments, je le répète, plutôt vétustes. Le principe choisi, c'est de déléguer entièrement la gestion immobilière de ce parc à Logement et gérances et que ce service facture aux SI les frais liés à la rénovation ou à l'entretien de ces bâtiments. Pour une partie de ce parc aussi petite, il n'a pas été question de constituer un fonds de rénovation de ces logements aux Services industriels.

**M. Serge Segura (LE):** – Oui, j'avais bien compris, Monsieur le Municipal. En fait, la situation est la suivante: Logement et gérances encaisse les bénéfiques et facture les charges à SI! Ce qui me paraît un peu particulier, surtout au regard du nombre d'imputations internes en usage dans cette Ville. Si on me disait qu'il n'y en avait pas du tout dans le budget communal, je comprendrais qu'on maintienne deux ou trois subtilités dans ce genre. Ici, il me semble que cela péjore la situation financière d'un service pour améliorer celle d'un autre. C'est problématique, d'autant plus qu'on a pu constater dans divers autres préavis que la structure des comptes de gestion de Logement et

gérances pouvait parfois prêter le flanc à la critique. Ici, de nouveau, on trouve quelque chose qui améliorera probablement les comptes d'exploitation de certains bâtiments. Cela ne me paraît pas relever d'une bonne gestion, d'autant plus pour des bâtiments voués au logement dont on veut connaître le rendement net et pas seulement brut. Il me semblerait opportun que ces imputations se fassent, ne serait-ce que pour savoir exactement combien rapportent ces bâtiments et pour que les comptes des SI soient les plus justes possibles.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des SI :** – Le principe de ce crédit-cadre a été voulu et entériné par le Conseil communal, d'une part. D'autre part, les commissaires qui ont reçu le fichier Excel des travaux concernés par ce crédit-cadre constateront qu'aucun bâtiment voué uniquement au logement n'est concerné.

**Le président :** – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous allons passer au vote. Madame la rapportrice, veuillez nous donner les déterminations de la commission.

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.), rapportrice :** – Les deux conclusions ont été acceptées à l'unanimité.

**Le président :** – Nous sommes en présence de deux conclusions, que nous voterons ensemble. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent les conclusions 1 et 2 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? C'est aussi à l'unanimité que vous avez accepté les conclusions de ce préavis. Cet objet est ainsi terminé. Je vous remercie.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2009/56 de la Municipalité, du 21 octobre 2009 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver le principe d'un crédit-cadre 2010–2013 destiné à l'entretien des bâtiments des Services industriels et d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'450'000.– ;
2. d'autoriser la Municipalité à amortir les dépenses effectuées avec ce crédit en une fois dans l'année où elles ont été effectuées.

---

**Le président :** – Nous passons à la suite de l'ordre du jour avec la troisième urgence municipale, le point R73. J'appelle à cette tribune son rapporteur, M. Jean Meylan.

---

## Aménagement et équipement des plateformes du Vallon du Flon

### Construction et équipement des bâtiments destinés aux activités de l'Unité Travaux

### Construction de la route communale privée d'accès à Tridel

Préavis N° 2009/63

Lausanne, le 25 novembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### 1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 10'037'450.– qui se décompose comme suit :

Montant total des études et des travaux hors taxe	Fr.	11'795'000.–
Participation de Tridel pour les travaux de reconstruction de l'accès communal privé Tridel et de déplacement des terres résiduelles stockées	Fr.	– 2'500'000.–
TVA 8 % (taux 2011) sur Fr. 9'295'000.–	Fr.	742'450.–
<b>Montant total du crédit demandé</b>	<b>Fr.</b>	<b>10'037'450.–</b>
Solde de la partie foncière des accords établis avec Tridel	Fr.	– 297'450.–
<b>Coût net de l'opération</b>	<b>Fr.</b>	<b>9'740'000.–</b>

Ce crédit servira à financer l'aménagement des surfaces ainsi que la construction et l'équipement, à la rue du Vallon, de bâtiments destinés aux activités de l'Unité Travaux du Service des routes et de la mobilité qui sont actuellement sur le site de la Sallaz, dans le haut vallon, dans des baraquements provisoires. De plus, le présent préavis régularise également les aspects financiers des accords passés entre la Ville de Lausanne et Tridel SA, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Le montant du crédit demandé est légèrement supérieur à celui prévu au Plan des investissements, car il tient compte de la majoration de la TVA qui interviendra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### 2. Historique

C'est à la fin du siècle dernier que la haute vallée du Flon, subissant la pression due à l'extension de l'urbanisation, a perdu son caractère rural et s'est vue affectée à des besoins collectifs. Après son comblement par des matériaux de chantiers, des ordures ménagères, des scories de l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), le Vallon du Flon a vu s'installer sur son site diverses activités liées à l'entretien de la voirie. L'occupation s'est poursuivie dernièrement par la construction de l'usine d'incinération des déchets de Tridel (dès 2002) et enfin par l'arrivée du métro m2 (2004–2008).

Les installations regroupant les zones de stockage de matériaux de construction, des engins de chantier et d'outils du Service des routes et de la mobilité sont implantées sur le site depuis plus de cinquante ans. En fonction des nombreuses mutations connues par le service, ces installations ont occupé diverses surfaces. Dès juillet 2003, date de la création de l'Unité Travaux, le besoin s'est fait sentir de disposer d'installations plus adaptées à sa mission d'entreprise de construction interne spécialisée en génie civil.

Faisant suite à divers plans d'extension réglementant les aménagements dans le vallon (N° 574<sup>1</sup> et PAC Tridel), le Service d'urbanisme de la Ville a élaboré un plan partiel d'affectation du haut vallon du Flon (PPA 721), entré en vigueur le 21 février 2007<sup>2</sup>. Ce dernier réserve une surface d'environ 8500 m<sup>2</sup> (zone d'activités B) pouvant être aménagée en zone

<sup>1</sup>BCC 1976, pp. 109-124 et 360-366.

<sup>2</sup>BCC 2005-2006, T. II, pp. 1072-1153 et 1172-1186.

de dépôts et autorisant des constructions liées à l'activité développée sur le site. L'Unité Travaux, dont les activités sont actuellement dispersées le long du chemin du Vallon, sera concentrée dans la « zone d'activités B » définie par le PPA susmentionné.

Les études des constructions nécessaires aux activités de l'Unité Travaux ont été confiées à divers spécialistes, dont un architecte et un ingénieur spécialisé dans la construction de bâtiments conçus selon les critères du développement durable (structures en bois non collé), un géotechnicien et un paysagiste. Pour financer ces études, un compte d'attente de Fr. 290'000.– a été ouvert le 9 septembre 2007.

La mise en forme des trois plateformes sur la « zone d'activités B » a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 11 décembre 2007 au 10 janvier 2008. Elle s'est terminée sans opposition ni intervention. Conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), les bâtiments nécessaires aux activités de l'Unité Travaux, qui doivent être construits sur ces plateformes, ont également été soumis à l'enquête publique. Celle-ci a débuté le 8 août 2008 et s'est terminée le 8 septembre 2008, sans observation mais avec une opposition.

### **3. Evolution du projet**

Il convient de rappeler que lors des premières réflexions, en 2005, le projet consistait en une simple translation sur de nouvelles surfaces des équipements existants de l'Unité Travaux, sauf en ce qui concerne la halle principale, jugée difficilement déplaçable.

Les succès rencontrés par l'Unité Travaux (UTx) ont entraîné un élargissement de ses missions. Elle devient, entre autres, le centre de compétence de la Ville de Lausanne pour le traitement des pierres de taille, dans le but de rationaliser l'achat, la récupération, le traitement et la réutilisation des bordures, pavés et autres éléments de construction. Le prolongement de la durée de vie des pierres est en accord avec la ligne de conduite que s'est fixée la Ville en matière de développement durable. De même, pour répondre aux directives concernant la gestion des déchets de chantier, la récupération, le tri et la réutilisation des matériaux en vrac se sont développés, nécessitant une nouvelle organisation et de nouveaux moyens logistiques et humains.

Dans le but de rationaliser la gestion et la maintenance du matériel à l'inventaire et pour exploiter au mieux les surfaces disponibles, une gestion par palettisation a été décidée. Celle-ci implique la mise en place de rayonnages solides sur une infrastructure lourde pour tenir compte de la nature et du poids des matériaux stockés. L'investissement pour ces équipements (env. Fr. 240'000.–) a toutefois été différé dans le temps et n'est pas inclus dans le présent préavis, pour rester conforme au Plan des investissements.

Enfin, l'actuel centre de préfabrication des éléments en béton existant aux Ateliers et magasins de la Ville (AMV) à été réduit afin de partager la surface avec la serrurerie. Pour répondre à la demande croissante concernant le mobilier urbain, le centre de préfabrication, à l'occasion de son installation dans les nouveaux locaux, sera adapté aux besoins, agrandi et modernisé avec du nouveau matériel.

Le souci d'intégration des bâtiments dans leur environnement paysager a conduit à concevoir des constructions essentiellement en bois, non seulement pour ce qui concerne les façades, mais également pour la structure porteuse. Ce concept a un net avantage du point de vue écologique et permet l'utilisation de bois indigènes. De même, l'utilisation d'énergies renouvelables est prévue pour le chauffage (pompe à chaleur air-eau).

### **4. Procédure de mise à l'enquête publique**

Des deux mises à l'enquête précitées, seule la deuxième, concernant la construction des bâtiments, a soulevé une opposition émanant du Mouvement pour la défense de Lausanne (MDL). Ladite opposition, traitée par l'Office de la police des constructions, se basait sur une argumentation erronée et infondée en droit. La Municipalité, dans sa séance du 5 décembre 2008, a donc décidé d'écarter l'opposition du MDL. Par courrier recommandé du 17 décembre 2008, l'opposant a été informé de la non-recevabilité de son opposition et de son droit de recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). Le MDL n'a pas usé de son droit de recours et le cas est ainsi clos.

Les permis de construire, assortis de diverses charges, ont été délivrés le 6 mars 2008 pour la mise en forme des plateformes et le 5 décembre 2008 pour la construction des bâtiments. Ceux-ci sont entrés en force.

## 5. Description du projet

Le PPA 721 règle l'aménagement de la «zone d'activités B» de façon assez stricte, tant au niveau du modelage du terrain que de l'utilisation des surfaces. Le projet élaboré répond en outre aux besoins d'aménagement liés au remblai du métro m2 érigé au Vallon du Flon et à l'usine Tridel, dont la route privée d'accès, aujourd'hui pratiquement terminée, a été reconstruite sur un nouveau tracé. Ce dernier, qui a été mis à l'enquête publique dans le cadre des procédures du m2, a été légèrement adapté pour s'inscrire dans l'espace réservé par le nouveau PPA 721.

La récupération des terres issues des travaux de construction du métro m2 permet la création de trois plateformes successives, décalées en altitude, afin que leurs accès sur la route privée soient à un niveau idoine. Dans l'optique d'une rationalisation des prestations de l'Unité Travaux, chaque plateforme est aménagée et équipée pour une ou plusieurs utilisations spécifiques.

### 5.1 Plateforme N° 1

La plateforme N° 1, d'une surface d'environ 1650 m<sup>2</sup>, est située au sud. Elle est essentiellement destinée au stockage temporaire en vrac de matériaux de construction routière (sables, graviers, graves, pavés, etc.). Ceux-ci seront entreposés dans des trémies disposées autour de la surface, comme mentionné sur le plan d'aménagement. Les trémies sont constituées par des profilés métalliques fichés soit dans le sol, soit dans une fondation et dans lesquels sont enchâssées horizontalement des traverses en bois sur une hauteur d'environ trois mètres. Afin d'adapter le système aux besoins, une partie des parois de séparation entre les matériaux stockés est constituée d'éléments autostables amovibles. Côté nord, ces derniers viennent s'appuyer sur le mur de soutènement séparant les plateformes N° 1 et N° 2, qui a lui-même une hauteur de trois mètres. Sur cette plateforme sera également construit un hangar à machines d'environ 210 m<sup>2</sup>. Simple abri contre les intempéries, il n'est pas prévu de l'isoler ni de le chauffer.

Comme l'exige la réglementation en vigueur, et en particulier la directive communale du 22 octobre 1998 relative à l'infiltration et à la rétention des eaux claires, un réservoir de retenue des eaux de chaussée sera construit à l'angle sud-est de cette plateforme. Il aura une capacité de 320 m<sup>3</sup> et sera complètement enterré.

### 5.2 Plateforme N° 2

Une deuxième plateforme d'environ 4680 m<sup>2</sup> de surface sera aménagée. Celle-ci servira de zone de stockage pour le matériel à l'inventaire. Elle est également destinée à recevoir la halle de production principale de l'Unité Travaux, d'une surface d'environ 1100 m<sup>2</sup>, qui comporte :

- une zone de préfabrication d'éléments en béton ;
- un magasin pour le matériel nécessaire aux travaux de l'Unité (équipements, outillages, etc.) ;
- un couvert multiusages ;
- une zone de locaux utilitaires, sur deux étages, comprenant la loge du concierge, des locaux pour le personnel (vestiaires, douches, cafétéria, etc.), des surfaces communes (salle de réunion, archives, etc.) et des locaux nécessaires au développement de l'activité sur le site.

Accolée à la halle de préfabrication, la zone de stockage extérieure est également équipée d'un portique roulant de 5 tonnes de capacité levée au crochet et d'une portée d'environ 15 mètres. Cet équipement (photo en annexe), choisi suite à une proposition d'achat de matériel d'occasion de la part d'un spécialiste, remplacera le pont roulant qui existait sur le site des AMV et permet une économie d'environ Fr. 220'000.–.

### 5.3 Plateforme N° 3

Une troisième plateforme, d'une surface d'environ 3120 m<sup>2</sup>, sera aménagée au nord de la «zone d'activités B». Elle sera partagée entre diverses unités du Service des routes et de la mobilité :

- L'Unité Travaux y installera ses ouvriers en charge de la taille des pierres. Les matériaux (bordures et autres) seront stockés sur des palettes disposées sur des racks de manière à économiser de l'espace. Une petite halle d'environ 120 m<sup>2</sup> abritera la zone de taille et la zone de sablage. Cette dernière, conformément à l'art. 82 de la LAA et à la décision de la SUVA du 29 novembre 2001 pour les travaux de la pierre contenant du quartz, est équipée d'une installation de filtrage et de récupération des poussières.

- L'Unité Entretien partagera avec l'Unité Travaux une zone pour le dépôt en vrac de matériaux de démolition et de matériaux récupérés sur les plages des rives du lac. Ces derniers seront séparés du sable deux fois par an par tranches de 200 à 250 m<sup>3</sup> avant d'être acheminés à l'usine Tridel. Dans un souci de conformité au Plan des investissements, ces surfaces de dépôt seront équipées ultérieurement de trémies de séparation (env. Fr. 195'000.–). Par ailleurs, l'Unité Entretien dispose sur cette zone de deux fosses de décantation pour les déchets des balayages non ciblés (~ 60 m<sup>2</sup>). Accessibles par trois côtés, elles sont protégées des eaux météoriques par un couvert. Les liquides d'égouttage doivent transiter par un décanteur, puis par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être déversés dans les eaux usées.
- L'Unité Transports disposera d'une surface d'environ 1250 m<sup>2</sup> sur cette plateforme pour le dépôt de bennes et de remorques.

#### 5.4 Zone d'aménagement écologique

D'entente avec les Autorités cantonales, plus particulièrement avec le Service des forêts, de la faune et de la nature, une étude de réaménagement de la zone tampon entre les plateformes et la falaise sise à l'ouest de celles-ci a été diligentée.

L'étude avait pour objectifs de :

- garantir un corridor biologique au pied de la falaise, entre la partie supérieure de la Vallée du Flon et le coteau boisé de Montmeillan ;
- créer un espace de sécurité entre le pied de la falaise et la zone utilisée par l'Unité Travaux ;
- mettre en valeur le potentiel biologique de cette interface.

Elle a abouti aux principes de réaménagement suivants :

- remodeler le terrain de manière à supprimer les traces artificielles résultant des aménagements actuels de l'Unité Travaux ;
- mettre en valeur la falaise en dégagant le mieux possible son pied ;
- proposer un aménagement nécessitant peu d'entretien ;
- remodeler le terrain de manière à assurer le raccordement le plus naturel possible ;
- réaménager le fond du vallon sans terre végétale, de façon à favoriser le développement d'un biotope séchard et chaud ;
- reconstituer un sol plus profond au droit des talus, du côté des plateformes, pour y planter des arbustes autochtones formant un écran végétal naturel ;
- créer, à l'aval de l'aménagement, une dépression d'environ un mètre de profondeur pouvant être inondée ;
- assurer l'accès à la zone pour les travaux d'entretien, en particulier pour l'évacuation des arbres dangereux.

L'aménagement de la zone et son principe de végétalisation ont obtenu un consensus général (Commune et Canton) et ont été intégrés dans le projet.

#### 5.5 Evacuation des eaux

Le principe retenu consiste à gérer les eaux du site de façon séparée jusqu'en limite inférieure de parcelle, où elles seront réunies pour être introduites dans le Flon. On distingue trois types d'eaux :

1. les eaux météoriques des toitures (non polluées) ;
2. les eaux météoriques de chaussée ;
3. les eaux usées.

Les eaux météoriques des toitures des plateformes 2 et 3, captées sur une surface d'environ 1300 m<sup>2</sup>, seront déversées dans la zone inondable de l'aménagement écologique où une réserve de contenance sera prévue à cet effet. Les eaux météoriques de la toiture du hangar de la plateforme 1 (surface environ 200 m<sup>2</sup>), seront, pour des raisons de disposition et de niveaux, raccordées au collecteur principal juste avant le bassin de rétention.

La surface imperméable des plateformes en terrasses est largement supérieure à 500 m<sup>2</sup>. Dès lors, conformément à la directive communale du 22 octobre 1998, des mesures de gestion des eaux météoriques sont obligatoires. La parcelle concernée (3013) étant inscrite comme site pollué, l'infiltration des eaux ne peut pas convenir. Les eaux météoriques de chaussée seront donc retenues. Elles seront récoltées par des grilles et acheminées dans un bassin de rétention qui fera également office de

décanteur et de séparateur d'hydrocarbures. Transiteront également par les collecteurs des plateformes les eaux de chaussée de la partie supérieure de la future route de contournement. Le bassin, qui sera situé au point bas du projet, soit sous la plateforme N° 1 (sud), aura une capacité de rétention de 320 m<sup>3</sup>. Il pourra prendre en charge la totalité des eaux de surface de la zone, soit environ 14'500 m<sup>2</sup>. Son débit de sortie sera réglé à 29 l/s.

Les eaux usées proviendront de toutes les installations sanitaires, de la cafétéria ainsi que des fosses de décantation situées sur la plateforme N° 3. Les jus de ces dernières, avant d'être introduits dans le collecteur d'eaux usées, passeront par un décanteur et un séparateur d'hydrocarbures.

Au vu du débit final important qui résultera de la réunion de ces différentes eaux et en raison de l'insuffisance du diamètre du collecteur existant aboutissant au Flon, le remplacement dudit collecteur a été prévu et il est aujourd'hui partiellement réalisé. Cette adaptation s'est faite dans le cadre des travaux de reconstruction de l'accès à Tridel. Justifiée par l'urgence de sécuriser les Ateliers et magasins de la Ville (AMV) contre les inondations, elle a été adoptée par la Municipalité dans sa séance du 9 juillet 2008.

### **6. Accès à Tridel par la route privée communale**

La réfection de la route d'accès au Vallon du Flon a été prévue dès le départ, sachant que la chaussée ne pourrait pas supporter le trafic lourd généré par les chantiers de Tridel et du m2. Le projet, prévu pour s'inscrire dans les limites imposées par le PPA 721, a été mis à l'enquête publique conjointement avec la modification du projet « Remblai du Vallon », menée par le m2. Le permis de construire a été délivré en date du 25 novembre 2004.

Une convention, passée entre la Ville de Lausanne et Tridel, règle entre autres les aspects financiers liés aux travaux. Au terme de ladite convention, Tridel participe aux frais de construction de la route privée jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 1'500'000.-. Par ailleurs, Tridel indemnise la Ville pour la prise en charge d'un stock de terres de 8000 m<sup>3</sup> pour un montant de Fr. 1'000'000.-. Il est par ailleurs convenu que Tridel paye directement les premières factures des entreprises adjudicataires jusqu'à concurrence du montant convenu de Fr. 2'500'000.-.

Après la mise en service de l'usine Tridel, en 2006, et conformément aux accords, la réfection de la route privée du Vallon du Flon a été mise en chantier. Elle a été reconstruite pour une desserte normale et sécurisée de l'usine tout en tenant compte des projets futurs de la Ville dans le secteur, à savoir la construction de la route de contournement de la Sallaz et l'aménagement des plateformes du Vallon pour l'Unité Travaux, qui fait l'objet du présent préavis.

### **7. Agenda 21 – Développement durable**

Le PPA 721, qui inclut la « zone d'activités B », a été élaboré dans le respect des principes d'Agenda 21 et du développement durable. Dans cette optique, la Ville de Lausanne a décidé d'anticiper sur l'avenir en utilisant de façon rationnelle et durable les ressources naturelles disponibles pour les constructions prévues sur le site. Ces dernières seront conçues avec une structure en bois brut, ce qui signifie que des troncs et des rondins juste dégrossis constitueront l'ossature des constructions, en lieu et place de profilés métalliques ou d'éléments en béton ou encore en bois lamellé-collé. L'habillage des façades et divers éléments intérieurs (planchers de stockage, parois de séparation) seront également réalisés en bois indigène. Ceci contribue à utiliser certaines ressources de la Ville, à protéger l'environnement, à diminuer la pollution, et permet un bon recyclage. Seuls les ouvrages en contact avec le sol ou enterrés seront en béton armé (murs de soutènement, réservoir enterré, etc.), ainsi qu'une partie de l'enveloppe du local de sablage des tailleurs de pierre, car elle est soumise à l'action d'érosion du sable de quartz.

L'apparence végétale des façades (lames de bois) et la végétalisation sur un substrat maigre des toitures visent une meilleure intégration possible des constructions sur le site. En sus, leur présence sera atténuée par une discrète arborisation des nouveaux talus, en particulier celui séparant les plateformes supérieures.

L'attention est également portée sur l'économie d'énergie en adaptant les températures des divers locaux aux activités pratiquées (chauffé, tempéré, hors gel), d'autant plus que les bâtiments ne sont pas raccordés au réseau de chauffage à distance de la Ville, pour des raisons de coût. En effet, une telle réalisation aurait nécessité la construction d'une conduite CAD de 250 m pour un coût estimé à Fr. 375'000.-. Vu la faible consommation précalculée, la vente de chaleur aurait rapporté environ Fr. 800.- par an. L'investissement n'est donc pas justifié.

Avec une très bonne isolation des locaux chauffés, l'installation d'une pompe à chaleur de faible puissance suffit à assurer le confort des occupants. L'énergie primaire nécessaire à l'échangeur devait initialement provenir d'un captage dans des

puits forés à proximité (énergie géothermique). Des carottages de contrôle ont toutefois montré que la nature du sous-sol, constitué de remblais de scories, n'autorisait pas des forages profonds pour cause de présence de gaz et de risque de pollution des nappes aquifères profondes. Il sera donc procédé à l'utilisation d'une pompe à chaleur air-eau, système dont les rendements sont aujourd'hui très bons.

Restant dans la ligne de conduite de l'utilisation des énergies renouvelables, le chauffage de l'eau sanitaire sera également assuré par la pompe à chaleur, couplée à l'énergie solaire. Cette dernière sera transformée par des panneaux thermiques solaires disposés sur la toiture de la halle principale.

Les choix ci-dessus éliminent totalement la dépendance au mazout ou au gaz naturel, assurent une bonne viabilité et garantissent l'autonomie énergétique. Ils ne génèrent que peu de déchets à long terme (renouvellement du matériel) et correspondent à la ligne de conduite que s'est fixée la Ville de Lausanne pour l'avenir.

## **8. Aspects financiers**

### *8.1 Coûts des travaux*

Le coût global de l'opération comprend tous les travaux nécessaires à la création des plateformes, l'aménagement et l'équipement partiel des surfaces de travail, la construction et l'équipement des bâtiments ainsi que la viabilisation des surfaces vertes, et les voies d'accès à l'usine Tridel. Il comprend aussi la démolition des installations existantes et le nettoyage de la surface destinée à la future zone de sports et loisirs. Il inclut également les honoraires des divers spécialistes.

### *8.2 Participations financières de Tridel*

Dans le cadre des conventions établies entre la Ville de Lausanne et Tridel SA, cette dernière participe au financement des travaux effectués par la Ville au bénéfice de Tridel ou pour des projets communs. Les montants sont les suivants :

- 1) Fr. 1'000'000.– pour la prise en charge de 8000 m<sup>3</sup> de terres issues du chantier de construction de l'usine Tridel et stockées à proximité;
- 2) Fr. 1'500'000.– en tant que participation forfaitaire à la reconstruction des accès routiers à l'usine de Tridel.

La société Tridel SA honore directement les factures des entreprises adjudicataires des travaux jusqu'à concurrence de la somme des montants ci-dessus, soit Fr. 2'500'000.– hors TVA, de façon à éviter une double imposition de celle-ci. La somme de Fr. 2'500'000.– HT est donc déduite du total du crédit demandé.

### *8.3 Indemnité de Tridel pour l'aspect foncier des accords*

Les conventions établies entre la Ville de Lausanne et Tridel SA mentionnent que cette dernière doit verser un montant de Fr. 297'450.– au titre du solde de l'expropriation des terrains nécessaires au complexe de l'usine de traitement des déchets urbains. Ce montant sera porté en recette sur le crédit d'investissement.

### *8.4 Augmentation de la TVA*

Les travaux liés à la réalisation du présent projet se dérouleront de 2010 à 2012. Le nouveau taux de la TVA sera donc applicable dès 2011 et il en a été tenu compte pour la détermination du montant sollicité par le présent préavis. L'augmentation est de l'ordre de Fr. 40'000.– et elle majore d'autant le montant prévu au Plan des investissements.

Le crédit demandé se répartit comme suit :

<i>Direction des travaux</i>			
<b>Travaux selon conventions Tridel, HT</b>			
1	Reconstruction de l'accès communal privé Tridel	Fr.	1'500'000
2	Déplacement des terres résiduelles stockées	Fr.	1'000'000 2'500'000
3	<b>Etudes préliminaires, compte d'attente, HT</b>	Fr.	268'000
<b>Mise en forme des plateformes, HT</b>			
4	Installation et travaux préparatoires	Fr.	23'000
5	Défrichements et déconstruction des aménagements temporaires sur les plateformes actuelles	Fr.	52'000
6	Démolition des constructions existantes actuelles de l'Unité travaux, sises à proximité de Tridel	Fr.	80'000
7	Travaux de terrassement	Fr.	608'000
8	Ouvrages de soutènement des plateformes	Fr.	644'000
9	Superstructure des plateformes (grave I et enrobés)	Fr.	803'000 2'210'000
<b>Aménagement des surfaces, HT</b>			
10	Arborisation, ensemencements, surfaces vertes	Fr.	150'000
11	Aménagement de la zone écologique	Fr.	138'000
12	Clôtures, portails	Fr.	68'000 356'000
<b>Conduites d'alimentation et collecteurs d'évacuation, HT</b>			
13	Evacuation des eaux météoriques et usées	Fr.	740'000
14	Réservoir de rétention des eaux météoriques, décanteur, séparateur d'huiles	Fr.	520'000
15	Alimentation en eau dans parcelle	Fr.	40'000
16	Alimentation électrique, multimédia, dans parcelle	Fr.	30'000
17	Eclairage extérieur, dans parcelle	Fr.	18'000 1'348'000
<b>Bâtiments, HT</b>			
18	Couvert à machines	Fr.	620'000
19	Halle principale	Fr.	2'790'000
20	Local tailleurs de pierres	Fr.	530'000
21	Fosses de décantation	Fr.	135'000 4'075'000
<b>Equipements, HT</b>			
22	Racks de stockage fixes pour matériaux en vrac	Fr.	280'000
23	Racks de stockage amovibles pour bordures, etc.	Fr.	70'000
24	Ponts roulants interne et externe	Fr.	250'000
25	Installation de filtration de l'air du local sablage	Fr.	73'000
26	Nouveaux équipements de préfabrication	Fr.	80'000 753'000
27	<b>Signalisation verticale et marquage, HT</b>	Fr.	25'000
<b>Divers et imprévus 3 %, sur pts 4 à 27, HT</b>			
		Fr.	260'000
<b>Montant total des études et des travaux, HT</b>		Fr.	<b>11'795'000</b>
Participation financière de Tridel, selon convention, HT (paiement direct des factures des entreprises)		Fr.	<u>- 2'500'000</u>
<b>Montant des études et des travaux, hors participation de Tridel, HT</b>			<b>9'295'000</b>
TVA 2010 – 8 %		Fr.	742'450
<b>Montant de la demande de crédit, TTC</b>		Fr.	<b>10'037'450</b>
Solde de la partie foncière des accords établis avec Tridel		Fr.	- 297'450
<b>Coût net de l'opération, TTC</b>		Fr.	<b>9'740'000</b>

### 8.5 Charges financières et d'entretien

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode des annuités constantes au taux de 3,5% l'an, avec une durée d'amortissement de vingt ans, s'élèvent à Fr. 703'610.–, déduction faite des participations de Tridel SA.

S'agissant des charges d'entretien, celles-ci ne pourront pas être assumées par le Service des parcs et promenades, par manque d'effectifs. L'entretien sera par conséquent confié à une entreprise tierce pour un montant annuel de l'ordre de Fr. 5'000.–.

### 8.6 Plan des investissements

Le crédit sollicité figure déjà pour 2011 au Plan des investissements avec un montant de Fr. 9'700'000.–. La demande de crédit a été avancée à 2009 pour permettre l'aménagement des plateformes, ainsi que la construction et l'équipement des bâtiments, et ainsi libérer les surfaces définies comme zone de «sport et de détente» par le PPA 721 en vue d'un aménagement ultérieur. Les travaux sont planifiés de 2010 à 2012.

Il est à noter que le budget comprend uniquement la première phase d'équipement des plateformes en matière de racks de stockage et que l'équipement pour la palettisation du matériel à l'inventaire est également différé. Il est prévu de compléter ces installations par un financement ultérieur dans un délai de cinq à dix ans, en fonction de l'évolution des besoins ou par le présent préavis, si des économies venaient à être réalisées.

## 9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2009/63 de la Municipalité, du 25 novembre 2009 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver le projet de construction et d'aménagement des plateformes pour l'Unité Travaux à la rue du Vallon ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 10'037'450.– destiné au Service des routes et de la mobilité ;
3. d'amortir annuellement la dépense ci-dessus par la rubrique 4201.331 du Service des routes et de la mobilité ;
4. de balancer le compte d'attente N° 4201.581.411 ouvert pour couvrir les études préliminaires par le prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de faire figurer sous la rubrique N° 4201.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;
6. de porter en amortissement sur le crédit d'investissement la recette de Fr. 297'450.– issue du solde de l'expropriation des terrains de Tridel SA, actuellement sur le compte transitoire N° 400.1382.1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission : M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur, M. Claude Bonnard (Les Verts), M. Jean-François Cachin (LE), M. Gérard Chappuis (Soc.), M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT), M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE), M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts), M. Denis Pache (UDC), M. Yvan Salzmann (Soc.), M<sup>me</sup> Graziella Schaller-Curiotto (LE).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur :** – La commission, composée de M<sup>mes</sup> Evelyne Knecht, Françoise Longchamp (remplaçant M. Bertrand Picard), Elisabeth Müller, Graziella Schaller-Curiotto, ainsi que de MM. Claude Bonnard, Jean-François Cachin, Gérard Chappuis, Denis Pache, Yvan Salzmann et Jean Meylan à titre de rapporteur, a tenu séance le 12 janvier 2010 dans la salle de conférences de Tridel, rue du Vallon 35.

La commission était assistée dans ses travaux par MM. Olivier Français, directeur des Travaux, Pierre-Alain Matthey, chef du Service des routes et de la mobilité, Jean Facci et Jean-Michel Schlaefli dudit service. M. François Mukundi, Service des routes et de la mobilité, a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions.

En préambule, M. Français rappelle les points importants du préavis qui ont motivé son élaboration, et justifie sa réalisation, à savoir :

- l'activité de l'Unité travaux : celle-ci est chargée, sur le domaine public de la Ville, des travaux spécifiques de génie civil de moindre importance que l'on ne veut pas confier à des entreprises privées pour des raisons de volume de marché ou d'urgence, comme l'entretien et la pose de bordures, la réalisation de pavages, l'exécution de petits giratoires et les diverses adaptations dues aux manifestations sportives ou culturelles ;
- la suppression de la pénétrante routière dans la ville depuis le nord et l'instauration d'une barrière végétale sous forme de zone forestière du Vallon du Flon à laquelle les seuls véhicules dûment autorisés peuvent accéder ;
- la présence dans le sol de ce secteur d'une quantité importante de scories de l'ancienne usine d'incinération des ordures et d'autres matériaux pollués. La Municipalité a décidé d'urbaniser progressivement cette zone en y installant diverses activités liées à la voirie : AMV – Unité Signalisation – Unité Travaux ;
- le projet regroupe au sein d'une même zone toutes les activités de l'Unité travaux actuellement disséminées entre les AMV et Tridel ;
- l'amélioration des conditions de travail du personnel par la mise à disposition de locaux adéquats, en particulier en modernisant les installations des tailleurs de pierre, aujourd'hui obsolètes ;

- le stockage de diverses machines liées à la mécanisation des activités de l'Unité Entretien sur le même site.

Le permis de construire étant entré en force, il s'agit maintenant de procéder à la construction, en veillant aux aspects de préservation de l'environnement. Par ailleurs ce projet, qui permet l'utilisation de bois indigènes ainsi que le recours aux énergies renouvelables pour le chauffage (pompe à chaleur air-eau) mériterait de bénéficier d'un financement du Fonds pour le développement durable de la Ville de Lausanne.

Après cette introduction, le préavis, examiné point par point, a suscité diverses questions ou propositions évoquées ci-après.

Les sections 1 et 2 ne suscitent pas de remarque.

### 3. Evolution du projet

A la préoccupation d'une commissaire que le report de l'investissement pour les équipements n'aboutisse à un effet contraire, c'est-à-dire à des dépenses encore plus élevées que les économies que l'on veut réaliser actuellement (Fr. 240'000.–), il est répondu qu'il n'y aura pas de surcoût. Le pont roulant dont il est question est un équipement d'occasion qui avait été réservé pendant plus d'une année et qui a dû être libéré, le projet ayant pris du retard. Aux dernières nouvelles, cet équipement n'a pas encore été vendu : il y a donc des chances de pouvoir l'acquérir au prix négocié. Le prix dudit pont et des travaux nécessaires à son installation se monte à environ Fr. 170'000.–. La plus-value pour un pont roulant extérieur neuf est de Fr. 220'000.– (il comprend la construction des voies sur piliers, non nécessaires avec le portique d'occasion). Le prix du pont roulant intérieur (local de préfabrication) et de ses voies de roulement est d'environ Fr. 80'000.–.

Au commissaire qui envisage de déposer un amendement pour permettre l'éventuelle acquisition d'un pont roulant neuf, M. Français suggère que la commission donne plutôt l'autorisation à la Municipalité d'acquérir tel équipement (autorisation de dépenser, à faire figurer dans les conclusions), sous réserve que les dépenses restent dans l'enveloppe budgétaire définie au Plan des investissements.

La zone forestière suscite une certaine inquiétude ou interrogation. Assurance est donnée de la volonté de maintien municipale, basée sur le PPA 721, le même qui empêche d'ailleurs la réalisation d'une pénétrante. Les explications données ont pu tranquilliser les intervenants.

### 4. Mise à l'enquête publique

S'agissant de la motivation fondant l'opposition du MDL, celui-ci entendait empêcher toute activité dans cette partie du territoire communal.

## 5. Description du projet

Quelques petites questions :

### 5.1 Plateforme N° 1

Informations données sur les endroits susceptibles d'être goudronnés ainsi que sur la hauteur des constructions prévues, soit 5 à 6,30 m.

### 5.2 Plateforme N° 2

Les Fr. 220'000.- d'économie ont-ils déjà été déduits du montant total du crédit demandé? C'est le cas.

### 5.3 Plateforme N° 3

En réponse au souci réitéré concernant le report de l'équipement des surfaces de dépôt de trémies de séparation (environ Fr. 195'000.-) dont pourrait résulter un renchérissement à terme, M. Français assure qu'il n'y en aura pas d'autre que celui lié au coût de la vie.

Quel type de déchets constituent les «déchets de balayages non ciblés»? Ce sont tous les déchets que ramassent les balayeurs à l'aide des aspirateurs «Glutons», par exemple, ou les balais mécaniques dans la rue.

S'agissant des constructions prévues, il est précisé qu'on y privilégie le bois non collé, avec des piliers intermédiaires et des poutres en bois rond (troncs d'arbres élagués) et des planches et des lattes en bois plein, sciées. L'intégration paysagère dans le contexte forestier est excellent.

### 5.4 Zone d'aménagement écologique

La description faite ici est le fruit d'une étude qui avait été demandée au bureau TECNAT, le même bureau d'ingénieurs forestiers mandaté pour l'étude d'impact dans le projet de construction de l'usine Tridel.

Quel type d'aménagement est prévu à l'extérieur et quels procédés de réalisation?

Les zones d'activités seront réalisées avec du tout-venant, c'est-à-dire avec grave compactée, comme on le fait pour les chemins de forêt. Les petits talus seront uniquement ensemencés. Les talus moyens recevront une végétation buissonnante et le talus central (entre les plateformes 2 et 3) sera, pour sa part, recouvert d'arbustes (espèces de moyenne hauteur pour faire la liaison).

Quant à la zone inondable, elle sert à recueillir les eaux de ruissellement de la zone écologique et les eaux de toiture des deux halles. Un dispositif de trop-plein est prévu pour permettre l'évacuation des eaux recueillies.

Un commissaire, relevant que le projet constitue le dernier aménagement prévu sur l'ensemble de cette zone, veut

savoir si l'on a pris toutes les mesures écologiques qui s'imposaient et s'il est possible de recourir au Fonds pour le développement durable pour le financement, dont il souhaite la mise à contribution pour ne pas grever la réalisation de tous les aménagements projetés. Ceci fera l'objet d'une proposition ultérieure.

Est encore évoquée la possibilité de rétablir le chemin piétonnier qui existait au pied de la falaise. Toutefois, la sécurité des promeneurs ne peut pas être garantie à cause des risques de chute d'arbres. L'éventuel rétablissement doit être pensé et autorisé par le Service cantonal des forêts.

### 5.5 Evacuation des eaux

Un commissaire s'inquiète de la position de l'arrivée des eaux de toiture dans le bassin inondable, soit au nord de ce dernier. Il craint que lors de grandes pluies, tous les organismes vivants de ce bassin ne soient systématiquement balayés.

M. Français répond que le bassin inondable n'a pas pour fonction de créer une zone de marais; la présence d'eau stagnante dans ce secteur n'est pas souhaitable. Par ailleurs le bassin peut s'assécher.

## 6. Accès à Tridel par la route privée communale

Le financement de la route d'accès à Tridel a été assuré par cette société.

## 7. Agenda 21 – Développement durable

S'agissant du fonctionnement de la pompe à chaleur prévue pour le chauffage des locaux, il est précisé qu'en raison de la présence de gaz dans le sous-sol, le SESA s'est opposé au recours à la géothermie pour assurer le chauffage des locaux. Le principe retenu consiste à installer une pompe à chaleur air-eau, appareil très performant aujourd'hui.

Par ailleurs, suite à la suggestion faite précédemment de recours au Fonds pour le développement durable, il est convenu d'ajouter une phrase dans la présente section 7 avec le libellé suivant: «*Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le surcoût des constructions en bois par rapport à d'autres types de constructions (environ Fr. 700'000.- à Fr. 800'000.-) et l'aménagement des zones de verdure (env. Fr. 300'000.-), ainsi que les honoraires et taxes y relatifs, soit pour un total d'environ Fr. 1'500'000.-, seront financés par le Fonds pour le développement durable.*»

## 8. Aspects financiers

M. Français, répondant au souhait exprimé de recourir au Fonds pour le développement durable pour financer une partie des travaux, explique que le coût de construction des bâtiments en bois est de l'ordre de Fr. 1'700'000.- (révisé ultérieurement à Fr. 1'500'000.-) et que le coût de l'aménagement des zones de verdure est de l'ordre de Fr. 300'000.-

Le devis pourrait donc être amendé pour un montant de Fr. 2'000'000.– hors taxes et honoraires. En ajoutant celles-ci, on passerait à une somme de l'ordre de Fr. 2'350'000.– à Fr. 2'500'000.–.

Les sections 8.1 et 8.2 ne suscitent pas de remarque.

#### 8.4 Augmentation de la TVA

Que signifie la «superstructure» dont il est question en page 8 [p. 241], au point 9 du tableau? Réponse: il s'agit des couches supérieures des matériaux constituant les chaussées, soit les couches porteuses et de roulement.

Face à l'inquiétude manifestée sur l'état de souillure du sol et une éventuelle pollution des eaux due à la perméabilité, M. Français rassure en précisant que les eaux sont récupérées grâce à de bonnes canalisations et évacuées vers la STEP. Le seul risque consiste à voir des métaux lourds transiter par le bas de l'exutoire (près de l'usine d'incinération). Une étude réalisée dans le cadre du projet de démolition de l'ancienne usine d'incinération des ordures ménagères a heureusement démontré que la concentration de la pollution est inférieure à celle envisagée.

#### 8.5 Charges financières et d'entretien

Un commissaire revient sur la possibilité de recourir au Fonds pour le développement durable et veut savoir si on ne devrait pas recalculer les charges financières en cas de financement d'une partie des travaux par ce fonds.

M. Français répond que si telle est la volonté de la commission, on pourrait modifier les conclusions du préavis comme cela a été fait récemment dans le préavis 2009/69 relatif à la demande de crédit complémentaire concernant la construction des locaux des secteurs de voirie. Ces modifications seraient soumises au Service financier de la Ville pour l'ajustement des amortissements et autres conclusions.

Par ailleurs, la commission décide encore d'ajouter une conclusion concernant le pont roulant et les racks de stockage.

#### 8.6 Plan des investissements

Compte tenu des aménagements précédents, il est proposé de voter sur le principe d'allouer à la Municipalité un crédit global de Fr. 10'037'450.–, en laissant à l'Exécutif le soin de présenter les conclusions modifiées en fonction de l'amendement de la commission relatif au financement partiel via le Fonds pour le développement durable.

### 9. Conclusions

La commission s'est d'abord prononcée sur l'amendement relatif au principe de financement partiel par le recours au Fonds pour le développement durable, avec pour résultat: 8 voix pour, 2 abstentions.

La commission s'est ensuite prononcée sur la proposition d'autoriser la Municipalité à acheter le pont roulant d'occasion et les racks de stockage, avec pour résultat: 9 voix pour, 1 abstention.

S'agissant de l'ensemble des conclusions désormais proposées, elles sont les suivantes: Le Conseil communal décide

1. d'approuver le projet de construction et d'aménagement des plateformes pour l'Unité Travaux à la rue du Vallon;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 10'037'450.– destiné au Service des routes et de la mobilité;
3. dans le cadre du crédit alloué, d'autoriser la Municipalité à acheter le pont roulant d'occasion et les racks de stockage;
4. de prélever un montant de Fr. 1'500'000.– sur le Fonds pour le développement durable, pour couvrir le surcoût des parties de constructions en bois et l'aménagement des zones de verdure, ainsi que les honoraires et taxes y relatifs;
5. de porter en amortissement sur le crédit d'investissement la recette de Fr. 297'450.– issue du solde de l'expropriation des terrains de Tridel SA, actuellement sur le compte transitoire N° 400.1382.1;
6. d'amortir annuellement le solde des dépenses du point 2 ci-dessus à raison de Fr. 412'000.– par la rubrique 4201.331 du budget du Service des routes et de la mobilité;
7. de balancer le compte d'attente N° 4201.581.411 ouvert pour couvrir les études préliminaires par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 2;
8. de faire figurer sous la rubrique 4201.390 les intérêts découlant du crédit ci-dessus.

La commission accepte dites conclusions par 9 oui et 1 abstention.

**Le président:** – Vous avez la parole, Monsieur Meylan, si vous avez des commentaires complémentaires à apporter à votre rapport.

**M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur:** – J'aimerais, si vous le permettez, Monsieur le Président, ajouter une considération à propos des travaux de la commission. Il s'agissait des discussions habituelles sur un préavis technique. Mais il y a quand même deux points à signaler. Au cours de la discussion, deux amendements sont venus sur la table, qui seront tout à l'heure soumis à votre examen. Ces deux amendements portent d'une part sur le fait de prélever un montant de Fr. 1,5 million sur le Fonds pour le développement durable pour couvrir le surcoût des parties de construction en bois et l'aménagement des zones de verdure. L'autre amendement porte sur «autoriser la Municipalité à acheter le pont roulant d'occasion et les racks de

stockage». Les deux amendements ont été acceptés par la commission à une grande majorité. Nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur l'un ou l'autre.

**Le président :** – Je vous remercie. La discussion est ouverte.

#### *Discussion*

**M. Jean-François Cachin (LE) :** – Par ce préavis, la Municipalité prévoit enfin le réaménagement, l'arborisation et l'ensemencement de surfaces vertes, la création d'une zone écologique, l'aménagement de trois plateformes en faveur du Service des routes et de la mobilité, Unité Travaux, entre l'atelier des Magasins de la Ville et l'usine Tridel. Lausann-Ensemble, qui regroupe le Parti libéral-radical et le PDC, est favorable à ces aménagements, qui rendront à cette partie supérieure de la Vallée du Flon une certaine valeur esthétique et faciliteront le travail des collaborateurs de Routes et mobilité dans le respect des mesures écologiques demandées. Lausann-Ensemble est également favorable aux amendements proposés par la commission qui a traité ce préavis et aux huit nouvelles conclusions figurant en dernière page du rapport du président. Je vous invite à accepter les amendements et les conclusions.

**M. Benoît Biéler (Les Verts) :** – Les travaux de la commission ont conduit celle-ci à proposer une conclusion nouvelle décidant de prélever un montant de Fr. 1'500'000.– sur le Fonds pour le développement durable afin de couvrir les surcoûts des parties en bois et l'aménagement des zones de verdure. Si la construction des halles et des dépôts extérieurs en bois plutôt qu'en classique tôle ondulée est à saluer et constitue un progrès réel en termes de durabilité pour le projet, nous estimons que la création des zones de verdure écologiques, déjà prévues dans le plan partiel d'affectation du secteur voté en 2005, n'est qu'une exigence de ce plan en compensation des atteintes au vallon. Elles ne constituent donc pas le choix d'une variante exemplaire en termes de durabilité, qu'il faudrait soutenir à cause de ces surcoûts. La zone d'aménagement écologique et la zone de verdure sont des mesures prévues par le PPA et il ne nous semble pas judicieux de faire appel au Fonds pour le développement durable pour ces réalisations, qui ne sont pas exemplaires mais conformes à la planification locale.

Par ailleurs, prélever un montant de Fr. 1'500'000.–, même pour un projet de cette qualité, constitue une ponction disproportionnée par rapport à la dotation annuelle de ce fonds. Pour ces raisons, nous vous soumettons un amendement en remplacement de la conclusion 4 nouvelle de la commission, dont le libellé est le suivant :

#### *Amendement*

##### *Conclusion 4 (amendée)*

*De prélever un montant de Fr. 800'000.– sur le Fonds pour le développement durable pour couvrir le surcoût des parties de constructions en bois.*

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) :** – Le groupe socialiste soutient globalement ce préavis. Nous souhaitons aussi,

comme M. Biéler, intervenir sur la nouvelle conclusion votée par la commission, qui propose de prélever Fr. 1,5 million sur le Fonds pour le développement durable.

Ce fonds est alimenté à raison de Fr. 3 millions par année. Là, on prélèverait la moitié de la somme pour cet unique projet, or l'esprit de ce fonds vise plutôt à financer des projets particulièrement innovants. Ici, même si ce projet est intéressant, il n'est pas spécialement innovant. Nous estimons aussi que ce montant de Fr. 1,5 million est trop élevé et qu'il risque de priver le fonds de financements pour d'autres projets réellement innovants et qui en ont réellement besoin. Pour cette raison, le groupe socialiste vous invite à soutenir l'amendement limitant à Fr. 800'000.– le prélèvement sur le Fonds pour le développement durable.

**Le président :** – Je vous remercie. La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Avant de passer au vote, je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

**M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur :** – D'une manière générale, la commission accepte l'ensemble des conclusions telles qu'elles ont été modifiées par 9 oui et 1 abstention.

**Le président :** – Merci. Nous voterons différemment. Nous voterons d'abord les conclusions 1 et 2 ensemble, puis, séparément, la conclusion 3 et la conclusion 4, puisqu'elle fait l'objet d'un amendement, et que ce sont des conclusions nouvelles. Ensuite, les conclusions 5 à 8, en une fois. Je propose un vote à main levée.

M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent la conclusion 1 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? C'est à l'unanimité que vous avez accepté la conclusion 1.

Conclusion 2. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Egalement à l'unanimité vous avez accepté cette conclusion 2.

Nous passons à la conclusion 3, conclusion nouvelle introduite par la commission. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec une abstention, vous avez accepté la conclusion 3.

Nous passons à la conclusion 4, qui fait l'objet d'un amendement : modifier le montant en l'abaissant à Fr. 800'000.– au lieu de Fr. 1'500'000.–. Je vous propose de les opposer. Votent oui ceux qui sont favorables aux Fr. 800'000.– et votent non ceux qui sont favorables aux Fr. 1'500'000.–. Je vous propose également de voter à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent l'amendement à Fr. 800'000.– le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec 8 abstentions et une quinzaine d'avis contraires, vous avez accepté d'abaisser le montant à Fr. 800'000.–. Je vous fais donc voter cette

conclusion 4 nouvelle. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent de prélever un montant de Fr. 800'000.– le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec trois abstentions vous avez accepté cette conclusion 4 amendée.

Nous passons aux conclusions 5 à 8. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent ces conclusions le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? C'est également à l'unanimité que vous avez accepté ces quatre dernières conclusions.

Cet objet est ainsi terminé, je vous remercie.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2009/63 de la Municipalité, du 25 novembre 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'approuver le projet de construction et d'aménagement des plateformes pour l'Unité Travaux à la rue du Vallon;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 10'037'450.– destiné au Service des routes et de la mobilité;
3. dans le cadre du crédit alloué, d'autoriser la Municipalité à acheter le pont roulant d'occasion et les racks de stockage;
4. de prélever un montant de Fr. 800'000.– sur le Fonds pour le développement durable, pour couvrir le surcoût des parties de constructions en bois et l'aménagement des zones de verdure, ainsi que les honoraires et taxes y relatifs;
5. de porter en amortissement sur le crédit d'investissement la recette de Fr. 297'450.– issue du solde de l'expropriation des terrains de Tridel S.A., actuellement sur le compte transitoire N° 400.1382.1;
6. d'amortir annuellement le solde des dépenses du point 2 ci-dessus à raison de Fr. 412'000.– par la rubrique 4201.331 du budget du Service des routes et de la mobilité;
7. de balancer le compte d'attente N° 4201.581.411 ouvert pour couvrir les études préliminaires par le prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 2;
8. de faire figurer sous la rubrique N° 4201.390, les intérêts découlant du crédit ci-dessus.

**Le président:** – Nous passons à la suite de l'ordre du jour. J'appelle à cette tribune M. Charles-Denis Perrin pour développer son interpellation urgente.

#### Interpellation urgente de M. Charles-Denis Perrin et consorts: «La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a-t-elle oublié que la qualité des rapports sociaux entre hiérarchie et collaborateurs d'une administration fait partie du développement durable?»<sup>9</sup>

*Développement*

**M. Charles-Denis Perrin (LE):** – (*Lit son interpellation.*)  
Je cite: «*Imaginez-vous qu'un collaborateur ou une collaboratrice fasse l'objet d'une surveillance systématique de la part de plusieurs de ses collègues, de surcroît avec l'approbation des supérieurs hiérarchiques. Chaque mois elles et ils rédigent un rapport sur son comportement, sa manière d'être, la tenue de ses dossiers, y compris en fouillant régulièrement dans son bureau.*

*Forts de cette documentation sur ses prétendues insuffisances professionnelles, ses supérieurs préparent patiemment un dossier «à charge» contre elle ou lui en vue de préparer une procédure de licenciement à son encontre.*

*Cette histoire s'est déroulée au sein de l'Administration communale lausannoise et fait l'objet d'une procédure judiciaire en cours.»*

Voici un texte qui était disponible sur l'Intranet de la Ville sous la rubrique «Association du personnel». Ce n'est donc pas moi qui l'ai rédigé, mais c'est un texte qui est publié sur ce site.

Si ce dérapage est confirmé, il est évident qu'un tel comportement est inadmissible et mérite des sanctions. Il faudra bien entendu attendre que la justice ait rendu son verdict pour que la Municipalité puisse s'exprimer librement à ce sujet. Néanmoins, pour éviter tout malentendu, lui est-il possible de répondre aux questions suivantes:

1. La Municipalité confirme-t-elle qu'une plainte a été déposée pour les motifs évoqués ci-dessus?
2. Ne doutant pas qu'elle n'était pas au courant de ces agissements, peut-elle cependant nous dire ce que ces personnes risquent comme sanction si les faits sont avérés:
  - a) à l'encontre de celles ou ceux qui ont établi ces rapports;
  - b) à l'encontre de celles ou ceux qui les ont commandés.

Là, je vous signale que j'ai supprimé les deux questions suivantes qui, compte tenu de la discussion que j'ai eue avec M. le municipal, n'étaient plus adaptées. J'enchaîne.

Comme chacun le sait, le Service social de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement vit une mutation importante et son organisation est en passe de changer assez fondamentalement. Il est bien clair que face au changement, l'être humain réagit. Certains se réjouissent, mais

<sup>9</sup>Cf. *supra*, p. 192.

la plupart s'inquiètent, surtout en cas de communication insuffisante, en l'absence d'informations claires ou de formation adéquate. Si l'on ajoute aux incertitudes du changement la peur d'être l'objet d'investigations secrètes ou cachées, il est facile de comprendre que le climat de travail au sein de la direction doit être difficile par les temps qui courent. Dès lors, la Municipalité peut-elle nous dire ou nous rappeler :

3. En préambule, le sens qu'elle donne aux mots
  - a) communication
  - b) information
  - c) participation
  - d) démarche participative

et comment elle les met en œuvre et dans quels cas spécifiques.

4. La Municipalité a souvent annoncé qu'il lui était important que la population lausannoise puisse être associée à une démarche participative pour concevoir le développement de la Ville, que cela faisait partie du développement durable d'une collectivité. Peut-elle dès lors nous dire pourquoi la réorganisation du Service social Lausanne n'a pas suivi une telle démarche dès le début ?
5. Quelles mesures a-t-elle prises pour répondre aux demandes des collaborateurs, des associations professionnelles et des syndicats d'être mieux associés aux projets d'organisation ou de déménagements ?
6. Pense-t-elle que les personnes concernées par les changements en cours et qui vivent incertitude et stress au quotidien sont satisfaites de la manière dont ces projets de changements sont menés actuellement ?
7. Comment la Municipalité explique-t-elle l'augmentation de l'absentéisme et de la rotation du personnel qui frappe le Service social Lausanne depuis quelque temps ?
8. La Municipalité peut-elle nous dire si elle entend prendre des mesures complémentaires pour que la « bascule » vers la nouvelle organisation, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> avril prochain, soit un succès et nous décrire lesquelles elle entend mettre en œuvre ?

**Le président :** – La Municipalité entend-elle répondre ce soir ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement :** – La Municipalité est quelque peu interloquée par le contenu de cette interpellation et ne répondra pas ce soir.

*Discussion*

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) :** – J'ai entendu lecture de l'interpellation urgente. Je suis assez surpris que

plusieurs questions, celles qui justifiaient l'urgence, soient maintenant retirées de l'interpellation. L'interpellation urgente est un document qui doit être signé et appuyé par cinq conseillers communaux. Ce n'est plus le texte qui a été appuyé par ces conseillers communaux. A mon sens, il n'a donc plus la qualité de l'urgence.

**M. Charles-Denis Perrin (LE) :** – Je rassure M. Rastorfer : le document portant cinq signatures ne comprenait pas ces trois ou quatre questions, qui étaient simples. Il s'agissait de savoir quelles mesures la Municipalité avait prises. Comme, dans l'intervalle, le municipal a dit qu'il n'était pas au courant d'un certain nombre de choses, la question tombait. Par conséquent, je lui demande de se référer au texte original, celui que vous recevrez par la poste. La prochaine fois, nous aurons droit aux réponses aux huit questions.

**Le président :** – Monsieur Rastorfer, quel est le contenu du texte qui a été déposé et signé ?

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) :** – En effet, ce n'est pas le même texte que celui qui a été photocopié et sur la base duquel l'urgence a été accordée. Mais c'est probablement au Bureau que revient l'erreur.

**Le président :** – Merci. Il n'y a pas de réponse ce soir. Cet objet est ainsi temporairement clos. Je vous remercie, Monsieur l'interpellateur.

**Le président :** – Nous passons à la deuxième interpellation urgente et j'appelle à cette tribune M. Gilles Meystre.

**Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Teenage clubbing : deux poids, deux mesures ? »<sup>10</sup>**

*Développement*

**M. Gilles Meystre (LE) :** – (*Lit son interpellation.*) Le 13 octobre 2008, les Docks inauguraient une nouvelle forme de soirée : le *teenage clubbing*, autrement dit l'organisation de soirées par et pour les adolescents de 13 à 16 ans. Pour y participer, les jeunes doivent se munir d'une autorisation parentale et d'une pièce d'identité. La consommation d'alcool et de cigarettes y est interdite et les soirées se déroulent jusqu'à 21 h 00 ou 22 h 00, en présence de responsables socioculturels. Enfin, les groupes qui s'y produisent sont généralement des groupes locaux.

Les Docks programmant la sixième édition d'une telle soirée le 1<sup>er</sup> mai prochain, force est de constater que le succès est là. On doit s'en réjouir à plusieurs titres : d'abord, parce que ces soirées permettent aux ados de se divertir dans un cadre sécurisé... (*S'interrompt.*) Visiblement, le divertissement est

<sup>10</sup> Cf. *supra*, p. 192.

grand, au Conseil communal, ce soir aussi... (*Reprend sa lecture.*) ... où contrôle et prévention font bon ménage, et où les tentations de l'alcool et de la cigarette sont laissées au vestiaire. Ensuite, on peut s'en réjouir parce que les Docks démontrent qu'ils tiennent leurs promesses et sont capables de mener leur barque sans défrayer la chronique. Enfin, parce que de telles soirées semblent faire école et donner des idées à d'autres établissements lausannois.

Cette joie n'est pourtant que de courte durée, lorsqu'on apprend que la loi ne semble pas être la même pour tous, comme vous l'avez appris par le biais d'une lettre envoyée à chaque membre de notre Conseil communal. Qu'apprend-on exactement dans ce courrier ?

1. Qu'une agence de relations publiques a souhaité organiser en novembre dernier une manifestation d'un genre relativement similaire, consistant en un rendez-vous en discothèque réservé aux jeunes de 13 à 16 ans, entre 18 h 00 et 22 h 00, sans alcool ni cigarette, avec entrée conditionnée à l'autorisation signée des parents et présence de plusieurs adultes durant toute la durée de l'événement.
2. Qu'en vertu de l'article 51 LADB, la police du commerce n'a autorisé l'événement qu'à la condition qu'il ne dure que deux heures, soit de 18 h 00 à 20 h 00.

Un tel verdict, mis en perspective avec le traitement accordé aux Docks, laisse songeur. En effet, la LADB est la même pour les deux établissements. Pourtant, en devant fermer boutique à 20 h 00, l'un semble subir une interprétation de la loi plus royaliste que le roi, alors que l'autre semble bénéficier d'une application beaucoup plus souple, puisque l'heure de fermeture autorisée est fixée à 21 h 00 ou 22 h 00. Y aurait-il à Lausanne deux poids deux mesures dans l'application de la LADB – une pour les établissements subventionnés, et une autre pour les privés ? Second constat, les organisateurs ont suivi la voie légale exigée pour toute soirée organisée avec une finance d'entrée, annoncé l'événement à la police du commerce et pris les précautions nécessaires pour en garantir la légalité. De tels verdicts sont hélas de nature à décourager les organisateurs à suivre la voie légale et à les faire privilégier des événements entièrement privés, financés non plus par un billet d'entrée de Fr. 12.–, mais par la vente d'alcool par exemple. Est-ce vraiment ce que souhaite notre Conseil, à l'heure où il s'interroge régulièrement sur les dérives de certains jeunes et sur les méfaits de l'alcool ? Pas sûr...

L'organisation d'une nouvelle soirée étant prévue le 5 mars prochain et des éclaircissements semblant nécessaires de la part de la Municipalité, je la remercie de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Pour quelle raison la police du commerce applique-t-elle un traitement différent pour deux établissements pourtant dotés de la même licence (discothèque) ?
2. L'alinéa 2 de l'article 51 LADB précise que les mineurs âgés de 12 à 16 ans révolus ne peuvent fréquenter les

établissements que jusqu'à 20 heures, s'ils disposent d'une autorisation parentale mais d'aucun accompagnant adulte. Pourquoi la police du commerce invoque-t-elle cette règle pour interdire une prolongation jusqu'à 22 h 00, alors que les soirées en question se font précisément en présence de cinq adultes ?

3. A quelles conditions peut-on bénéficier des mêmes autorisations que celles données aux Docks ?
4. La police du commerce informe-t-elle systématiquement les organisateurs de telles manifestations sur les conditions requises pour bénéficier d'une heure de fermeture différente de celle prescrite à l'article 51 LADB ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
5. La Municipalité préfère-t-elle que les 13–16 ans se rencontrent dans l'illégalité la plus totale, sans adultes ni autorisation parentale ou estime-t-elle préférable qu'ils se distraient, certes en discothèque, mais dans un environnement contrôlé et sécurisé ?
6. Alors que les organisateurs de la soirée du 5 mars s'engagent spontanément à masquer toute trace d'alcool telle que bouteilles au bar ou publicité dans les locaux de l'établissement qu'ils ont choisi, la Municipalité exige-t-elle que de mêmes dispositions soient prises dans les établissements organisateurs, jusqu'à aujourd'hui, de telles soirées ?

**Le président :** – La Municipalité entend-elle répondre ce soir ? Il semble.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – En l'absence de M. Vuilleumier, la Municipalité n'est pas outillée pour répondre à toutes les questions posées par M. l'interpellateur. Elle comprend néanmoins l'urgence, vu que le spectacle cité a lieu avant le prochain « spectacle » – selon certains – du Conseil communal... Nous nous efforcerons de nous renseigner et de répondre par courrier séparé aux questions principales de M. l'interpellateur, afin que lui au moins soit au courant. La réponse officielle viendra à la prochaine séance du Conseil communal.

**Le président :** – Je vous remercie. Cet objet est temporairement clos.

**Le président :** – Il est bientôt 22 h 40, je vous propose de clore cette séance. Je vous remercie de votre assiduité et vous donne rendez-vous mardi 2 mars à 18 h 00. Il s'agira d'une séance double. Bonne soirée, bonne rentrée dans vos foyers.

La séance est levée à 22 h 40.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16